



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent de l'environnement et du développement durable**

---

ENVI • NUMÉRO 036 • 1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 15 mai 2012**

**Président**

**M. Mark Warawa**



## Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 15 mai 2012

•(0830)

[Traduction]

**Le président (M. Mark Warawa (Langley, PCC)):** J'aimerais souhaiter la bienvenue à tout le monde à la séance du Comité permanent de l'environnement et de développement durable, qui s'est déplacé. Il s'agit de la 36<sup>e</sup> séance de la présente législature. Nous étudions un plan de conservation national. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins et à les remercier de leur présence aujourd'hui.

La séance est ouverte. Nous nous sommes déplacés hier sur l'île de Vancouver. L'exercice était très intéressant et instructif. Les discussions et la visite étaient de nature assez générale. Nous allons nous concentrer sur les six points concernant les conseils à dispenser au gouvernement dans le cadre de la création d'un plan de conservation national. Lorsque les témoins présenteront leur exposé et que les membres du comité poseront leurs questions, je demanderais à tous de ne pas perdre de vue notre mandat. Chacun des groupes de témoins aura un maximum de 10 minutes, après quoi on passera aux questions.

Nous commençons par la représentante de l'Association of Professional Biology, pour 10 minutes.

Merci.

**Mlle Pamela Zevit (biologiste professionnelle agréée, présidente sortante, présidente, Avis de pratique et éthique professionnelle, Association of Professional Biology):** Merci beaucoup.

Bonjour.

Mesdames et messieurs les membres du comité permanent, au nom de l'Association of Professional Biology, j'aimerais vous exprimer notre gratitude du fait d'avoir été invités à présenter nos commentaires dans le cadre de cet important projet national. Avant de commencer, j'aimerais présenter un bref historique de l'association pour que vous compreniez mieux le rôle important que jouent nos membres ainsi que nous-mêmes au chapitre de l'élaboration de politiques liées à la conservation à tous les échelons.

L'APB représente officiellement les intérêts des professionnels de la biologie en Colombie-Britannique depuis 1980. L'association, créée à l'origine par le milieu universitaire, le gouvernement et le secteur privé, visait collectivement la reconnaissance, la crédibilité et la responsabilisation législative de la pratique professionnelle dans le domaine de la biologie appliquée. Nos membres appliquent et respectent les normes et l'expertise les plus élevées au chapitre des sciences et de la déontologie touchant une vaste gamme de disciplines, allant de la biologie de la conservation à la toxicologie de l'environnement en passant par la gestion des terres et des ressources et les études d'impact, pour en nommer quelques-unes.

J'aimerais aussi faire valoir que notre groupe est le seul à être régi par une loi au Canada. Alors, cela rend notre statut plutôt unique ici en Colombie-Britannique. Les perspectives de nos membres quant à

ce qui est nécessaire pour assurer un plan de conservation national fructueux au Canada sont aussi diversifiées que nos domaines d'expertise. Les caractéristiques ou critères essentiels suivants constituent un échantillon de ce qui est jugé nécessaire d'emblée pour que le processus soit efficace.

Les composantes principales doivent correspondre à ce qui suit: reconnaître que la perte et la dégradation de l'habitat est la principale menace qui pèse actuellement sur les espèces et les écosystèmes au Canada; protéger l'habitat dont les espèces ont besoin tout au long de leur cycle de vie et pour survivre à un risque éventuel et s'en remettre, que l'habitat soit à l'intérieur d'un parc ou à l'extérieur de celui-ci; définir et acquérir les parcs, les zones tampon et les aires de connexion où existe l'habitat primaire des espèces en péril; gérer et concevoir des parcs, ainsi que les zones qui séparent les parcs, en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation.

Comment percevons-nous une vision plus détaillée du plan de conservation national? Tout d'abord, comme un écopaysage. Comme l'a dit Aldo Leopold, la première précaution à prendre avant de commencer à bricoler est de conserver tous les boulons et rouages. Une planification de la conservation efficace doit reposer entre autres sur le repérage et la protection de toute une gamme de communautés écologiques, particulièrement de celles qui revêtent une grande importance sur le plan de la conservation. De telles communautés favorisent habituellement un habitat qui permet la survie d'un éventail d'espèces courantes et en péril et maintiennent la biodiversité à différentes échelles. Leur interdépendance doit être optimisée et, inversement, cela signifie qu'il faut réduire la fragmentation dans les zones tampon qu'englobe l'écopaysage.

L'un des nombreux outils que nous utilisons pour tirer profit des défis liés au maintien de la connectivité écologique lorsqu'on est aux prises avec des zones protégées qui deviennent des îlots d'habitats consiste à investir dans le financement créatif aux fins de la conservation, comme le financement de l'acquisition de terres compensatoires et des incitatifs pour la gestion des terres privées. Un bon exemple de cela est le programme d'intendance de l'habitat du gouvernement fédéral.

Deuxièmement, le maintien des processus naturels. Pour demeurer résilients face aux transformations naturelles à long terme sur le plan de la dynamique des populations des espèces indigènes, les relations entre les espèces, la succession écologique et le flux énergétique doivent pouvoir se réaliser de la façon la plus complète possible et sans obstacles. Il est vrai que la distinction entre un véritable processus naturel et le résultat de certaines d'années — voire de milliers d'années — d'interventions humaines peut donner matière à débat. Toutefois, une quantité importante de travaux de recherche scientifiques, fondés et quantifiables sur les seuils et les points tournants relativement à ces processus étaient accessibles et continuent de l'être pour orienter la planification et la prise de décisions. Un exemple de ce type de processus naturels est la relation prédateur-proie. Certains des cas les plus médiatisés à l'heure actuelle touchent la lutte contre les prédateurs — les loups et les caribous —, la gestion des effets des espèces non indigènes envahissantes et la prise de dispositions pour que se réalisent des processus naturels dans les réseaux hydrographiques. Cela comprend le mouvement naturel et la transformation dans des zones hautement productives comme les plaines inondables et les deltas. Il y aura toujours des situations qui exigent un examen en profondeur à cet égard, mais l'approche interventionniste d'autrefois, qui vise à forcer des processus naturels en vue de répondre à des besoins humains, a seulement eu des conséquences coûteuses et irréversibles sur nos atouts naturels.

Troisièmement, l'eau est essentielle. Le lien entre la protection de l'eau de surface, de l'eau souterraine et des ressources marines est fondamental, qu'on travaille à l'échelon du bassin hydrographique local ou à l'échelon national. L'eau, particulièrement l'eau douce, en plus d'être essentielle à toute forme de vie, comporte des liens directs et indirects avec le maintien de nos économies.

• (0835)

Un plan de conservation national devrait refléter cela et englober des projets visant le maintien de normes supérieures sur le plan de la qualité de l'eau, de la réduction de la compétition et des conflits à l'égard des droits relatifs à l'eau entre les intérêts humains et non humains et le soutien continu à l'égard de la conservation des ressources hydriques dans tous les secteurs.

Quatrièmement, il convient de définir le terrain commun. L'APB recommande qu'un plan de conservation national soit inclusif en ce qui concerne les limites géopolitiques, sectorielles et culturelles. Il faudra absolument, pour réaliser ce plan, assurer une collaboration efficace tout en déterminant les conflits à régler avant qu'ils fassent stagner ou compromettent les processus. Les intérêts scientifiques et ceux de l'industrie doivent être intégrés aux sources de connaissances écologiques classiques, à savoir les Première nations, ainsi que la vaste infrastructure publique qui repose sur la science citoyenne et des ressources environnementales non gouvernementales. La conciliation de cette mosaïque d'intérêts faisait autrefois du Canada un chef de file international dans les secteurs de la protection et de la conservation environnementales.

Cinquièmement, il faut commencer dès maintenant à planifier l'avenir. Compte tenu des trajectoires de croissance et des pressions relatives à la mise en valeur des ressources actuelles, la planification de la conservation doit intégrer les éventuelles activités d'affectation des terres qui auront une incidence sur l'écopaysage futur. Le public, les gestionnaires de ressources et les décideurs seront peut-être en désaccord quant à l'endroit, à la manière et à la mesure dans laquelle cela devrait arriver, mais il est néanmoins prudent de définir les sujets de conflit potentiel plus tôt que tard, lorsque la mise en valeur des ressources compromettra des aires de conservation.

Cela contribuera à la planification de la conservation comme de la mise en valeur des ressources pour l'avenir. En outre, on évitera l'accumulation de répercussions environnementales si les aires de conservation à priorité élevée peuvent être protégées par la loi maintenant et, par conséquent, être épargnées dans le cadre d'activités à venir. On peut aussi offrir une plus grande certitude à l'industrie en définissant où les ressources peuvent être mises en valeur ou en exigeant de plus amples mesures d'atténuation avant même la planification des activités.

Dans un contexte mondial, il ne faut pas faire fi du consensus scientifique et de la reconnaissance des conséquences actuelles et à long terme du changement climatique et de la perte de biodiversité. Il importe que le public et les décideurs s'engagent à faire des choix fondés sur des données scientifiques. Voulons-nous voir une planification de la conservation qui continue à s'appuyer uniquement sur une approche consistant à se dire: « essayons une dernière fois pour voir » sur le plan de la protection des espèces et de l'écosystème? Ou voulons-nous soutenir de façon proactive les activités de recherche et d'adaptation nécessaires qui agiront sur les conséquences actuelles et futures et protégeront le plus grand possible de biens et de services en matière de biodiversité et d'écosystèmes?

Sixièmement, les pratiques scientifiques exemplaires et la prise de décisions éclairées ne sont pas facultatives. Des modifications législatives récemment proposées donnent à penser que le gouvernement fédéral a pris une voie qui va à l'encontre d'un engagement à l'égard de bons principes de conservation. Cela a une incidence particulière sur la conservation et l'atténuation de l'impact et comprend les éléments suivants: les enjeux découlant des modifications de la Loi sur les pêches fédérale; les limites en matière de communication directe avec le public imposées aux chercheurs gouvernementaux, qui regroupent un grand nombre de professionnels agréés dans le domaine de la biologie en Colombie-Britannique; la modification des dispositions législatives fiscales en vue de limiter les activités d'organisations environnementales — encore une fois, nombre de celles-ci emploient des professionnels agréés du domaine de la biologie dans la province; le soutien annoncé par des décideurs fédéraux élus à l'égard de grands projets d'infrastructure avant même la conception des évaluations de l'impact environnemental et cumulatif, sans parler de leur exécution; le changement de normes en matière d'évaluation environnementale, dont des restrictions sur le plan des échéanciers; et les importantes compressions qui ont récemment touché le personnel de Parcs Canada et d'autres ministères chargés des ressources naturelles dans le domaine de la conservation des espèces et de l'établissement d'aires protégées. Tout cela se produit en l'absence de tout soutien visible en faveur des professionnels de la science environnementale et de la gestion des ressources qui devront offrir leur expertise pour gérer les répercussions de ces changements.

Pour conclure, un plan de conservation national robuste doit s'appuyer sur des pratiques scientifiques exemplaires, une collaboration inclusive et de fortes lois et politiques préventives qui protègent de façon efficace les espèces et les habitats à différents échelons et dans différentes administrations.

Toutefois, l'Association of Professional Biology fait face à une impasse. Comment pouvons-nous continuer à soutenir quelque chose d'aussi essentiel qu'un plan de conservation national, alors qu'il se fait dans le cadre de ce qui est, à notre avis, un simulacre d'engagement fédéral à l'égard de la protection et de la conservation de la biodiversité du Canada?

L'APB serait ravie d'offrir son expertise exhaustive dans le cadre de l'élaboration d'un plan de conservation national. Toutefois, le processus doit reposer sur une reconnaissance mutuelle de l'importance cruciale de la science de la conservation et de la protection du riche capital écologique du Canada, qui sous-tendent tant les processus décisionnels du gouvernement fédéral que l'économie nationale.

Nous avons hâte de collaborer avec vous de nouveau, lorsque nous serons assurés que tel est le cas. Au nom de notre conseil d'administration et de nos membres, merci de votre considération et de votre écoute aujourd'hui.

• (0840)

**Le président:** Merci.

Avant que nous passions au prochain témoin, je tiens à préciser que les audiences d'aujourd'hui sont des audiences officielles. Elles ont pour but d'entendre des conseils professionnels des témoins, qui donnent des conseils au gouvernement du Canada en vue de la création d'un plan de conservation national. J'ai laissé le témoin terminer par politesse, mais je demanderais aux témoins de ne pas utiliser la séance comme tribune pour exposer une critique politique. Il s'agit d'une audience très importante, et non pas d'une occasion...

**M. François Choquette (Drummond, NPD):** J'invoque le Règlement, monsieur le président; que faites-vous?

**Le président:** Monsieur Choquette, veuillez attendre.

Je demande aux témoins de donner des conseils au comité. Ce n'est pas le moment de présenter des déclarations politiques. Voilà le seul avertissement que je donnerai à cet égard.

Le prochain témoin représente la Société pour la nature et les parcs du Canada et a la parole pour 10 minutes.

Merci.

**Mme Chloe O'Loughlin (directrice, Conservation terrestre, Section de la Colombie-Britannique, Société pour la nature et les parcs du Canada):** Merci, Mark.

Pour ceux qui suivent avec le texte écrit, je vais présenter une version abrégée de mon mémoire.

Je m'appelle Chloe O'Loughlin. Je suis la directrice de la conservation terrestre à la section de la Colombie-Britannique de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Nous sommes la voix du Canada en matière de protection de la nature. Nous avons pour objectif de protéger au moins la moitié de nos terres et eaux côtières publiques. Au Canada, 90 p. 100 de nos terres et l'ensemble de nos océans sont publics — ils appartiennent aux gouvernements.

Je vais vous exposer aujourd'hui quels effets aurait la mise en oeuvre d'un plan de conservation bien défini en Colombie-Britannique et je vous donnerai des exemples concrets aux échelons communautaire et provincial. Ma collègue, Alison Woodley, a présenté un exposé à Ottawa sur les effets nationaux, et je voulais vous parler de l'éventuel résultat pour les petites collectivités.

En 2009 et en 2010, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières nations concernées ont célébré avec nous deux merveilleuses réalisations. L'une tenait à l'établissement de l'aire marine nationale de conservation autour de Haida Gwaii, et l'autre, à l'annonce d'une aire marine nationale de conservation autour des îles du Golfe. Ce sont des réalisations de taille qui ont très bien été accueillies chez le public, et il en reste beaucoup à faire.

Nous estimons qu'un plan de conservation national efficace devrait porter sur au moins quatre éléments, à savoir la protection, la connexion, le rétablissement et la mobilisation du public.

Aux fins de la protection, il faut achever la création d'un réseau de zones protégées pour le Canada et entretenir ce réseau, y compris le parachèvement du système de parcs nationaux et d'aires marines protégées.

La connexion signifie qu'il faut lier le paysage « fonctionnel » et ces zones protégées, de sorte que la faune puisse se déplacer d'une zone protégée à l'autre, traverser le paysage écologique géré et contourner le développement industriel. Cet objectif peut être atteint grâce à l'aménagement du territoire régional et à la planification de l'utilisation des espaces marins et par la création d'un solide cadre législatif en matière de protection de l'environnement.

Nous sommes vivement en faveur du rétablissement des écosystèmes dégradés et nous vous encourageons à inclure les Canadiens, surtout les enfants et les jeunes, dans le cadre des activités de conservation de la nature. En Colombie-Britannique, nous collaborons avec le gouvernement fédéral pour aménager de nouveaux parcs nationaux dans le nord de la province et dans le sud des vallées de l'Okanagan et de la Similkameen et agrandir le parc national Waterton Lakes dans la vallée de la Flathead.

Hier seulement, nous avons publié notre rapport national de 2012 dans lequel nous évaluons les progrès réalisés sur le plan de l'aménagement de 12 nouvelles aires marines nationales de conservation dans nos eaux côtières; dont, pour quatre d'entre elles, nous travaillons avec vous en Colombie-Britannique.

Les parcs nationaux et les aires marines protégées représentent des composantes importantes de notre identité nationale et provinciale. Elles sont aussi populaires que le hockey et le drapeau canadien.

Dans le monde entier, les zones protégées sont reconnues comme la pierre d'assise de la stratégie de conservation. Nos parcs nationaux et nos aires marines de conservation sont non seulement essentiels à la réalisation de nos objectifs mutuels en matière de protection de la nature et de l'écosystème pour les générations futures, mais ils sont aussi d'une énorme importance pour la préservation de l'identité et de la culture canadiennes, pour le soutien aux initiatives de promotion de la santé des citoyens et des collectivités et pour la création d'importantes retombées sur le plan de l'économie et de l'emploi pour les collectivités locales, la province et l'ensemble du pays.

Dans le cadre de mes fonctions, je me suis rendue dans toutes les régions de la province et j'ai rencontré des milliers de citoyens de divers milieux. Je peux vous dire que le gouvernement du Canada établit des liens de façon hautement visible et positive avec les citoyens de collectivités de petite taille par l'intermédiaire de ses parcs nationaux et de ses aires marines protégées.

Dans le contexte d'un climat qui change rapidement, il est également important de faire en sorte que ces zones protégées soient liées ensemble afin de permettre aux plantes et aux animaux de changer de territoire au gré des conditions changeantes.

●(0845)

Le plan de conservation national peut intégrer deux axes fondamentaux — les zones protégées et les territoires et paysages marins gérés de façon efficace — en un seul cadre. Le succès découlera d'efforts concertés dans ces deux axes. Comme je l'ai déjà dit, le plan doit, pour être efficace, être appuyé sur un solide cadre législatif en matière de protection de l'environnement.

Les zones protégées, comme les parcs nationaux et les aires marines protégées, contribuent beaucoup à la prospérité de la Colombie-Britannique. Selon le rapport, intitulé *Impact économique de Parcs Canada*, en Colombie-Britannique, les parcs nationaux aménagés comme le parc national du Mont-Revelstoke, génèrent annuellement, en moyenne, 37,1 millions de dollars du PIB de la province. Ils donnent lieu à des revenus de travail de 25 millions de dollars — annuellement, pour un parc — et à des recettes fiscales de 3,5 millions de dollars.

Les dépenses des visiteurs, très importantes dans ces collectivités, équivalent annuellement à 49 millions de dollars. Les retombées économiques sont énormes. De plus, chaque parc national embauche de 20 à 25 employés permanents, et 570 emplois indirects, comme le personnel supplémentaire dans les hôtels et les motels, sont créés.

Ces parcs et zones protégées contribuent énormément à la reconnaissance de notre secteur touristique — à l'échelle provinciale, nationale et internationale — à la croissance de marchés émergents, au renforcement de notre avantage concurrentiel, à l'allongement de la durée du séjour pendant les saisons intermédiaires et à la hausse substantielle des dépenses des visiteurs.

Les aires marines protégées contribuent à la durabilité des pêches en Colombie-Britannique, province où la production de fruits de mer à elle seule a été évaluée à 1,4 milliard de dollars en 2010. Les aires marines protégées agissent comme des nourriceries, de sorte que l'abondance des poissons augmente de façon importante. Les poissons sont souvent plus grands et se reproduisent mieux qu'ailleurs. Les aires marines protégées sont essentielles à notre industrie de la pêche. Elles contribuent aussi à la diversification économique, à des occasions d'investissement et à la diversification de la population.

Je travaille à l'appui de l'aménagement d'un nouveau parc national dans le sud de l'Okanagan et de la Similkameen, alors j'ai parlé à beaucoup de personnes dans ces collectivités. Il n'y a pas d'hôtel à Oliver, et la population aimerait vraiment en avoir un. Elle croit que, s'il y a un parc national, elle pourra convaincre les investisseurs d'investir dans un nouvel hôtel, ce que la collectivité souhaite vivement.

À Penticton, on craint toujours de perdre l'aéroport local. Les gens croient que, s'il y a un parc national, ils pourraient attirer un autre transporteur aérien, ce qui assurerait la pérennité de leur aéroport local.

Beaucoup de retraités habitent à Osoyoos — un grand pourcentage des retraités de l'Okanagan — et, à l'heure actuelle, ils risquent de perdre leur école secondaire. Ils croient — ce qui a été prouvé — que les jeunes déménageront pour être à proximité d'un parc national. La diversification de la population, si importante dans l'Okanagan, pourrait assurer à Osoyoos la conservation de son école secondaire. Les citoyens locaux sont très intéressés par les nouveaux emplois permanents qui découleraient de la création d'un parc national, car cela permettrait aux membres de leur famille de rester dans la collectivité, et leurs enfants auraient des emplois d'été locaux pendant tout l'été. Ce sont des choses importantes à l'échelon local.

Les parcs nationaux et les aires marines protégées contribuent à renforcer le lien des Canadiens avec la nature. Plusieurs études indépendantes ont montré que le fait de passer du temps dans la nature améliore la santé mentale et physique des Canadiens. Nous appuyons l'inclusion dans le plan de conservation national de programmes qui visent à rétablir un lien entre les enfants et la nature. En travaillant en partenariat avec d'autres intervenants, nous pourrions réaliser cet objectif.

En bref, le plan pourrait changer considérablement la conservation sur le terrain, à l'échelon provincial et dans les petites collectivités en Colombie-Britannique et partout au Canada, s'il vise les six résultats suivants.

●(0850)

Tout d'abord, il faut achever la création d'un réseau de zones protégées pour le Canada, plus précisément de tous nos parcs nationaux et de toutes nos aires marines protégées qui font partie du plan du réseau, tout en veillant à ce que les zones protégées soient intégrées dans des paysages terrestres et marins qui sont gérés dans le but de protéger la faune et de favoriser la durabilité des écosystèmes sains. Pour ce faire, nous avons besoin de plans d'aménagement du territoire régionaux et de l'utilisation des espaces marins pour l'ensemble du pays et dans nos trois zones côtières.

Cela ferait du Canada un chef de file mondial qui s'engage à dépasser les cibles internationales actuelles en matière de biodiversité, dont l'objectif est de protéger 17 p. 100 des terres et 10 p. 100 des océans d'ici 2020. Nous pouvons le faire. Nous pourrions être des chefs de file mondiaux en veillant à ce que les initiatives de conservation soient appuyées par de solides connaissances scientifiques et traditionnelles ainsi que de bonnes lois environnementales. Ce plan de conservation national devrait appartenir à tous les Canadiens et les inspirer à y participer, puis offrir des programmes et des partenariats qui permettent d'établir un lien entre nos enfants et nos jeunes et la nature. Il pourrait fournir une inspiration au leadership et offrir un héritage aux générations à venir.

●(0855)

**Le président:** Merci.

Maintenant, nous allons entendre le représentant de la Fondation du saumon du Pacifique. J'aimerais remercier cet organisme de sa participation à la visite d'hier sur l'île de Vancouver.

**M. Brian Riddell (président et chef de la direction, Fondation du Saumon du Pacifique):** Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité. Merci de me donner l'occasion de faire des commentaires sur les étapes initiales de l'élaboration d'un plan de conservation national, un plan qui, à mon avis, sera salué par nombre de Canadiens soucieux de l'environnement à la suite des annonces récentes dans le cadre du projet de loi sur le budget.

Laissez-moi dire tout d'abord que, à mon avis, le document de quatre pages fourni — le document d'information et le plan de conservation national — est un très bon point de départ, surtout le premier paragraphe qui insiste sur l'importance de la nature aux yeux des Canadiens.

Le document d'information illustre un solide engagement du gouvernement à l'égard de la protection de nos paysages terrestres et marins emblématiques et de nos espèces sauvages. J'espère sincèrement que l'engagement est réel — que la nature sera perçue comme étant plus qu'un simple moteur économique — et que la valeur des écoservices offerts au Canada sera mieux reconnue et protégée pour des générations.

L'élaboration fructueuse du plan comportera ses défis, mais si mon expérience des 30 dernières années dans le domaine du saumon du Pacifique en Colombie-Britannique est représentative, nous aurons à notre disposition tout un trésor d'expérience, d'expertise et d'intendance provenant d'organisations communautaires, d'universités, d'industries et d'ONG.

Toutefois, pour faire fond sur une forte collaboration et utiliser cette expertise, je propose d'entamer le processus de PCN en décrivant un ensemble d'objectifs nationaux et en établissant l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de leur réalisation. À défaut d'une forte volonté de mettre le plan en oeuvre, il est inutile de créer de grandes attentes chez le public ou de déployer les efforts nécessaires pour réaliser un programme national.

Je veux limiter mes commentaires à trois grandes idées se rattachant à la création du PCN et donner un exemple de politique de conservation efficace déjà élaborée au Canada, la politique canadienne pour le saumon sauvage du Pacifique.

Je veux mettre l'accent sur trois priorités se rattachant à l'élaboration du plan. Premièrement, dans un pays qui a l'ampleur et la diversité du Canada, le plan national devrait comporter une structure hiérarchique, assortie de buts et de principes nationaux et être mis en oeuvre en fonction des régions, compte tenu de la diversité des paysages et des systèmes biologiques à l'échelle du Canada. Il convient d'adopter des principes uniformes à l'échelle du pays, mais nous devons reconnaître que les écosystèmes varient d'une région à l'autre et sont le fruit de l'interaction entre le paysage, le climat et les systèmes biologiques. Dans le contexte de chacune de ces zones écologiques, les mesures de diversité biologique et l'utilisation d'espèces comme indicateurs constituent un autre élément parallèle à prendre en considération dans les régions.

Deuxièmement, le plan devrait s'appuyer sur un processus scientifique au moment de la délimitation des écosystèmes. Cela devrait comprendre les environnements terrestres, l'eau douce, les estuaires et les environnements marins de sorte que les méthodes soient reproductibles, appuyées sur les connaissances et l'expertise disponibles et supposent des mesures de surveillance pour repérer les réussites et les échecs et tirer des leçons de nos expériences au fil du temps.

Nous ne partons pas de la case départ à ce chapitre. Une documentation exhaustive a été publiée au sujet de ces méthodes. Par exemple, il y a le travail de Conservation de la nature sur le site [Web conservationgateway.org](http://www.conservationgateway.org), ainsi qu'une publication qui décrit ce que nous entreprenons, *Conservation Area Design*. Cela constitue un excellent point de départ pour la structure du plan.

Troisièmement, l'élaboration du PCN devrait être inclusive et faire appel à des groupes d'intendance localisés pour qu'ils intègrent leurs valeurs et leurs intérêts locaux et qu'ils surveillent leur environnement et leurs progrès en fonction des objectifs régionaux. Ces organisations communautaires sont une source de richesse exceptionnelle au chapitre de la main-d'oeuvre et des connaissances locales et constituent un pont important entre les collectivités et les environnements naturels locaux. Il ne s'agit pas d'une nouvelle recommandation. Environnement Canada a publié en 2002 un excellent exposé de la valeur potentielle de l'intendance locale intitulé *Programme de l'intendance du Canada*.

• (0900)

L'exemple que j'aimerais vous donner a été rédigé par le ministère des Pêches et des Océans et s'intitule *Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique*. On y a mis la dernière main en juin 2005, après six années de consultations

publiques exhaustives et plus d'une décennie de débats scientifiques. Je vous en ai fourni des exemplaires hier, dans le cadre de votre visite.

La politique a largement été appliquée au saumon de l'Atlantique dans l'Est du Canada et est généralement reconnue comme un cadre modèle pour la gestion durable du saumon du Pacifique afin de maintenir sa capacité d'adaptation aux changements environnementaux et d'inclure les collectivités dans les processus décisionnels qui les touchent.

Vous pouvez considérer la politique comme trois cercles qui se recoupent. Un cercle représente le paysage et le climat financiers qui délimitent les grandes zones écologiques en Colombie-Britannique. Le deuxième cercle représente les caractéristiques biologiques des populations de saumon du Pacifique, la dynamique de leurs interactions — je parle des rassemblements aux fins de la reproduction — et les interactions écologiques qui définissent la productivité de la population de saumon. Nous entendons par « productivité » le nombre d'alevins générés par un couple reproducteur. Le troisième cercle représente les répercussions humaines sur le saumon et son environnement.

L'intersection des cercles décrit le besoin de conservation pour un groupe ou une espèce de saumons du Pacifique en particulier. Pour concevoir une politique nationale qui tient compte de ces enjeux — la politique du saumon sauvage —, les participants au processus de consultation se sont entendus sur cinq stratégies ou mesures dans le cadre de la politique.

Premièrement, définir l'habitat de chaque espèce et chaque population de saumon et, pour chacune, décrire des cibles de gestion et un plan de surveillance permettant de comprendre l'état de la ressource. Deuxièmement, pour chaque unité de conservation, évaluer la qualité des habitats et leur quantité et surveiller les tendances connexes au fil du temps. Encore une fois, pour chaque unité de conservation, la troisième chose est d'évaluer les conditions écologiques, à savoir la valeur du saumon dans l'écosystème local — par exemple, les nutriments marins générés lorsque le saumon revient de la mer — et l'importance des processus écologiques locaux sur le plan de la productivité du saumon du Pacifique, comme la disponibilité d'eau fraîche ou la condition des estuaires locaux pour les jeunes saumons. Quatrièmement, élaborer un processus ouvert et transparent pour inclure les groupes communautaires locaux dans les processus décisionnels qui toucheront leur collectivité. Et, enfin, mener des évaluations périodiques des progrès et prendre des mesures en conséquence lorsque nous constatons qu'un changement est nécessaire.

En fait, il y a une sixième stratégie, que vous pourrez voir dans la politique, mais elle se rattache à la mise en oeuvre annuelle de décisions en matière de gestion des pêches, car la politique se veut un instrument à long terme, mais les pêches doivent être gérées selon un échéancier annuel.

Cet exemple ne semble pas se rapporter directement à votre tâche qui consiste à élaborer un plan de conservation national d'une bien plus grande portée, mais j'avancerais que les étapes en cause s'apparentent à votre tâche et seraient particulièrement utiles à l'échelon régional de l'organisation pour bien des espèces.

Maintenant, Mark, ce qui suit ne constitue pas du tout une critique; il s'agit plutôt d'un énoncé des faits que j'aimerais mettre en relief pour un type de saumon particulier dont nous avons parlé hier. Mon commentaire tient tout simplement au fait que, compte tenu de la préoccupation actuelle découlant des modifications de la Loi sur les pêches et des dispositions touchant l'habitat, je juge que je dois insister sur le fait que la diversité du saumon du Pacifique dont nous jouissons au Canada est un reflet direct de la diversité des habitats qui sont disponibles et du lien direct entre le saumon et ces habitats. Nous ne pouvons pas avoir des saumons du Pacifique en santé et productifs sans protéger la diversité de leur habitat et les écosystèmes fonctionnels desquels ils dépendent. Les saumons du Pacifique sont réellement un reflet direct de leur habitat et de la lignée qui a généré ce que nous voyons aujourd'hui. La politique sur le saumon protégera ces deux choses, au fil du temps et des différents changements climatiques.

À mon avis, ce qui différera dans votre tâche à l'échelon national — comparativement à la politique du saumon sauvage régional — c'est la façon d'intégrer ce que j'appelle simplement les enjeux du « portrait d'ensemble » qui se superposent sur l'état actuel de nos espèces et des habitats — par exemple, la gestion et la conservation de l'eau douce au Canada. Je mentionne aussi les réactions et les répercussions liées au changement climatique en Colombie-Britannique qui présentent un intérêt particulier, comme les interactions du dendroctone du pin ponderosa, et il y a aussi les répercussions marines dans le détroit de Georgia.

● (0905)

Je crois aussi qu'il faut attirer l'attention sur l'entretien et la protection des trois océans canadiens et de leur biodiversité, notamment sur la très récente publication de la Société royale du Canada au sujet de l'état de la biodiversité marine. Elle figure sur le site Web de la SRC.

Enfin, en ce qui concerne le respect des obligations internationales à l'égard desquelles le Canada s'est déjà engagé, je crois que la structure du programme devra être de nature très hiérarchique. Il est alors possible que ces enjeux plus gros soient pris en compte dans le cadre de processus consultatifs particuliers pour vous aider à déterminer quelles sont ces pressions et quelle est l'intervention adéquate dans le cadre du plan national.

J'ai très hâte de participer à des discussions plus en profondeur sur cette tâche très utile. Je suis certain que vous recevrez beaucoup de conseils et d'avis, mais j'espère que vous tirerez profit de l'expertise exhaustive au Canada et des nombreux efforts et publications passés, que vous ferez fond sur les connaissances et la volonté de vous aider des collectivités locales; bien sûr, lorsque je parle de « collectivités », j'entends aussi les Premières nations du Canada, avec leurs connaissances locales et traditionnelles.

Merci beaucoup de votre attention.

**Le président:** Merci.

Enfin, nous entendons le représentant de Truite illimitée Canada.

Vous avez 10 minutes.

**M. Jeff Surtees (président-directeur général, Truite illimitée Canada):** Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier le comité au nom de notre organisation pour nous avoir donné la possibilité de témoigner aujourd'hui et de déposer un mémoire. Je m'appelle Jeff Surtees. Je suis le président-directeur général de Truite illimitée Canada.

Notre organisation est vouée à la conservation de l'habitat naturel. Elle a été créée il y a 40 ans, en 1972, et a la mission de conserver, de

protéger et de restaurer les écosystèmes canadiens en eau douce. Elle a été constituée par des pêcheurs à la ligne — des gens qui aiment aller à la pêche — et elle est maintenant soutenue par des pêcheurs à la ligne et des gens non adeptes de ce sport aux quatre coins du pays. Elle est régie par un conseil d'administration bénévole et a des sections bénévoles dans les Maritimes, au Québec — eh bien, il y en a une au Québec, mais il y en aura beaucoup d'autres bientôt — en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Nous travaillons avec les collectivités et nous travaillons avec des bénévoles locaux. Nous sommes fiers d'être une organisation pragmatique. Nous sommes complètement impartiaux et n'avons aucune allégeance politique. L'essentiel de notre financement provient de particuliers et de sociétés au Canada, et seulement une petite quantité, de sources gouvernementales à l'heure actuelle. Nous avons toujours travaillé en collaboration avec l'industrie et les gouvernements de toute allégeance. Nos membres croient que nous méritons d'avoir voix au chapitre parce que notre organisation est axée sur les solutions. Nous aimons aller au-delà des discussions.

Notre travail sur le plan de l'habitat comprend la restauration, la surveillance et l'évaluation des cours d'eau, toujours fondées sur des données scientifiques fiables. Aux yeux de nos membres, un cours d'eau froide ou une rivière possède une beauté presque infinie, c'est un endroit où la vie commence. Notre travail comprend aussi la sensibilisation des écoliers par l'entremise du programme du Chemin du poisson jaune. Dans le cadre de ce programme, des milliers de participants sortent, avec leur classe ou leur groupe communautaire, et peignent un petit poisson jaune sur un conduit pluvial dans leur collectivité pour rappeler aux gens que, dans le monde physique, tout est lié. Les conduits pluviaux sont directement liés aux rivières, et verser quelque chose dans le drain signifie qu'on le verse directement dans l'habitat d'un animal.

On nous a fourni cinq questions pour orienter notre mémoire d'aujourd'hui, et mes remarques seront axées seulement sur les troisième et quatrième questions, qui étaient de savoir quels principes devraient orienter un plan de conservation national et quelles devraient être les priorités en matière de conservation d'un plan de conservation national. Ensuite, je vais faire un petit commentaire sur la cinquième question, qui est de savoir quelles devraient être les priorités en matière de mise en oeuvre du plan de conservation national.

La première question — à savoir la troisième — est de savoir quels principes devraient régir un plan de conservation national. Nous avons quatre principes directeurs à proposer. Ils sont en parfaite harmonie avec les commentaires que vous ont adressés les autres témoins aujourd'hui.

Le premier principe directeur que nous proposons est de fonder le plan de conservation national sur des données scientifiques fiables. La conservation et la restauration exigent une compréhension en profondeur des conditions et des processus biophysiques qui créent les habitats propices à la vie des populations animales et végétales. Un plan de conservation doit être appuyé sur les meilleures données scientifiques disponibles pour assurer le maintien et la restauration des fonctions biophysiques. Lorsque nous disons « fondé sur des données scientifiques fiables » — et nous entendons beaucoup cette phrase dans différents contextes aujourd'hui —, nous entendons l'orientation du plan en fonction d'information mesurable et mesurée, qui définit les liens entre la structure physique et le véritable fonctionnement d'un bassin ou d'un paysage hydrographique; et, troisièmement — point très important — il tient compte de l'effet cumulatif de toutes les activités dans le bassin ou le paysage hydrographique.



Le deuxième principe directeur proposé tient à l'échelle. La planification de la conservation doit être faite selon une échelle géographique pertinente sur le plan écologique et selon un échéancier pertinent sur le plan écologique. Nous avançons que l'échelle géographique adéquate pour les composantes individuelles du plan de conservation national doivent correspondre, à tout le moins, à l'échelle de l'écosystème dans son ensemble ou du bassin hydrographique en question. Le bon échéancier doit être très long. La décision doit être fondée sur une réflexion qui s'étend sur des dizaines d'années, sinon des centaines, et se prolonge dans l'avenir plutôt que sur les expériences du jour.

Selon le troisième principe directeur proposé, le plan de conservation national devrait refléter l'effort visant à sensibiliser tous les Canadiens au sujet de l'écologie. Il faut tout simplement élever la barre des connaissances communes. Une plus grande éducation écologique devrait, selon nous, mener à un degré d'intérêt plus profond, ce qui devrait, selon nous, mener à une participation positive dans les mesures communautaires. Les gens qui sont intéressés et les gens qui en savent un peu plus seront plus intéressés et en feront plus de façon positive.

● (0910)

Le quatrième et dernier principe directeur que nous proposons est le financement et l'attribution de ressources adéquats pour la mise en oeuvre d'un plan de conservation national. Il doit absolument jouir d'un soutien à long terme de tous les ordres de gouvernement. Si le plan suppose du travail effectué par des groupes, comme ceux que nous représentons ici, des mécanismes doivent être en place pour aider les organisations du secteur sans but lucratif à demeurer viables. Un grand nombre de très bonnes organisations consacrent beaucoup de temps et d'efforts simplement au fait de survivre.

Je vais passer à la quatrième question, celle qui touche les priorités en matière de conservation qui devraient être intégrées au plan de conservation national. Nous croyons que, si nous réussissons au chapitre des principes directeurs, les priorités en matière de conservation devraient en découler directement. Je vais seulement parler des priorités en matière de conservation qui s'inscrivent dans le mandat de l'organisation Truite Illimitée Canada, qui s'attache aux petits cours d'eau douce et aux petites rivières. Bien d'autres priorités que soulèveront probablement d'autres organisations seront aussi valides.

Le premier principe directeur que nous avons proposé est la fondation du plan sur des données scientifiques fiables. Les données scientifiques que nous avons rassemblées démontrent que le travail peut être divisé par priorité, ce qui le rend plus efficace. Voici comment nous procédons pour établir les priorités. Au sommet des priorités, il y a le travail à faire auprès des petits cours d'eau et des petites rivières afin d'améliorer la qualité de l'eau. Tout d'abord, il faut penser à la qualité. La deuxième priorité est le travail qui maintient ou améliore la qualité de l'eau dans un système. Les troisième et quatrième priorités correspondraient au travail qui améliore l'habitat physique et qui assure une gestion directe des populations de poissons en empoissonnant un bassin hydrographique ou en retirant des poissons et, dans les deux cas, il conviendrait de se concentrer sur l'entretien et la restauration des espèces indigènes avant les espèces non indigènes. Encore une fois, pour être conformes aux principes directeurs, les priorités en matière de conservation seraient mises en oeuvre à tout le moins à l'échelle d'un bassin hydrographique de façon à pouvoir durer indéfiniment.

Je vais passer à la cinquième question. J'ai un bref commentaire. Quelles devraient être les priorités en matière de mise en oeuvre d'un plan de conservation national? Cette question était très difficile pour

nous. Les membres de notre conseil d'administration ont beaucoup débattu, et j'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques de nos membres à ce sujet. Il est difficile pour nous de répondre à cette question, monsieur le président, car on nous a demandé de respecter le programme — la question directement soumise au comité, et je vais le faire — mais tout est lié.

Le travail effectué dans le cadre du projet de loi C-38, les changements apportés, touche directement le travail du comité. C'est un fait. Lorsqu'on nous demande de formuler des recommandations relatives à des plans de mise en oeuvre, nous nous demandons: « Comment pouvons-nous faire cela? » Nous devons savoir quelles seront les dispositions réglementaires prises dans la foulée des modifications des dispositions du projet de loi. La mise en oeuvre se situe là. Cela se rattache au plan de conservation national. Comme je le dis, nous allons coopérer dans le cadre de n'importe quel système que mettent en place nos représentants élus. Nous allons travailler dans ce cadre et nous allons offrir nos services pour aider. Notre organisation croit que, si une activité, industrielle ou autre, perturbe, bouleverse ou détruit un habitat de poisson, une évaluation environnementale devrait être déclenchée. Cela est en train de changer, d'après nous. Nous ne pouvons pas être en faveur.

Un plan de conservation national digne de ce nom doit être gros, formidable, refléter une grande vision, quelque chose qui peut faire la fierté de tout le pays et que tous les ordres de gouvernement appuient — les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et fédéral. Tout le gouvernement doit agir en harmonie avec cette théorie; sinon, on aura accompli peu de choses.

Je suis reconnaissant du travail du comité et j'ai hâte de participer davantage. Voilà nos remarques.

● (0915)

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous commencerons par une première série de questions des membres du comité, que je vais vous présenter. Madame Fry, du Parti libéral, bienvenue. MM. Pilon et Choquette, qui sont membres du parti de l'opposition officielle, le NPD. MM. Toet et Lunney, du Parti conservateur.

Pendant le premier tour, quatre personnes poseront des questions. Nous commencerons par M. Toet. Vous avez sept minutes.

**M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC):** Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins qui sont avec nous ce matin. Je crois que vous avez bien décrit dans vos exposés l'importance de ce que nous faisons ici et l'importance de mettre en oeuvre au Canada un plan de conservation national pour aujourd'hui et demain et pour assurer la croissance de notre pays.

Un des éléments que je souhaitais aborder est la sensibilisation — la sensibilisation de nos jeunes et de nos résidents urbains. Je crois que cela a été mentionné dans presque tous les exposés et suis d'avis que c'est très important. Je crois que nous sommes tous un petit peu concernés. Le Canada est très urbanisé. Bon nombre de résidents du Canada ne sont pas aussi sensibilisés à la conservation qu'ils pourraient l'être, et je suis vraiment reconnaissant du fait que vous travaillez auprès d'enfants au sujet de bouches d'égout et d'éléments semblables, monsieur Surtees.

Je voulais poser quelques questions concernant la sensibilisation. Madame O'Loughlin, vous avez parlé du soutien en vue d'établir un lien entre les enfants et les jeunes et la nature en travaillant en partenariat avec d'autres intervenants. Pouvez-vous approfondir un peu cette idée? Avez-vous observé des moyens efficaces ou avez-vous des idées ou des commentaires de votre organisation sur des moyens efficaces pour rendre cela possible?

**Mme Chloe O'Loughlin:** Oui, en effet, merci.

C'est un fait bien connu que nos enfants ne vont pas dans la nature. Ils sont devant l'écran de leur ordinateur, et, si cette situation persiste, les Canadiens seront bien différents. Par conséquent, l'an dernier, nous avons collaboré avec Parcs Canada, B.C. Parks, Mountain Equipment Co-op et la Child and Nature Alliance pour mener un programme dans le cadre duquel nous avons emmené 40 jeunes de milieux divers — membres de Premières nations, nouveaux immigrants — à un camp de pleine nature près de Vancouver, où nous avons passé trois jours avec eux. Nous les avons emmenés dans la nature et leur avons enseigné des compétences en leadership.

Tous ces jeunes sont revenus dans leur collectivité et ont tenu un événement qu'ils avaient eux-mêmes planifié. Après avoir présenté leur plan et leur budget, les jeunes ont reçu un petit montant d'argent de nos partenaires en vue de tenir un événement dans leur propre collectivité. Nous leur avons appris les relations avec les médias et la façon de faire de la publicité, et ces jeunes ont organisé différents types d'événements merveilleux — une course dans la nature où les participants arrêtaient à chaque mille et recevaient une carte à jouer, puis le participant qui avait la meilleure main de poker à la fin de la course recevait un prix; un autre événement consistait en une excursion de kayak avec 10 autres personnes.

C'était un très bon programme qui pourrait être mené partout au Canada, et Parcs Canada serait en mesure de fournir le leadership du gouvernement fédéral et de conclure ces partenariats.

**M. Lawrence Toet:** Merci.

Monsieur Riddell, vous avez mentionné dans votre exposé la nécessité de mobiliser les groupes locaux. J'ai également cette conviction. Cependant, vous m'avez intrigué; dans votre exposé, vous avez également dit qu'une approche hiérarchique descendante était nécessaire. Je sais que vous avez mené de merveilleux projets dans votre région à cet égard.

Pouvez-vous expliquer comment ces deux éléments peuvent fonctionner ensemble en cohésion, car, je comprends ce que vous dites, mais ces deux énoncés semblent presque en contradiction. De quelle façon est-ce que ces deux éléments peuvent travailler ensemble pour le bénéfice de chacun?

● (0920)

**M. Brian Riddell:** Bien sûr, merci.

Je crois que le commentaire de Jeff selon lequel tout est lié est probablement le point de départ. Je considère qu'il s'agit d'un continuum ascendant et non de deux orientations différentes. Il est nécessaire d'avoir une uniformité à l'échelle nationale en ce qui a trait aux principes que nous incluons tous. Je crois que ce que nous avons est un leadership descendant — une définition des principes que nous pouvons tous accepter et qui sont liés à l'ensemble des ressources naturelles et des paysages du Canada. Par la même occasion, cependant, il y a une importante mine de connaissances sur lesquelles nous pouvons nous appuyer de façon ascendante, en commençant par les groupes de gestion locaux. Les groupes peuvent

tirer profit les uns des autres et ils peuvent se soutenir mutuellement. Je ne vois pas de conflit dans cette situation.

Il est très improbable que des groupes locaux adoptent certains des principes généraux dont je parle qui seraient en contradiction les uns les autres. Je crois seulement qu'ils créent un réseau de soutien très solide qui renforcerait réellement un plan de conservation national.

L'autre élément que nous n'avons pas abordé beaucoup hier, c'est que les gens dans ces collectivités y sont à long terme. Le meilleur exemple est probablement les Premières nations. Ces personnes ont choisi de vivre là où elles sont et y seront pour longtemps. Elles constituent un moyen précieux de surveiller le changement de climat, de fournir à un réseau des commentaires fondés sur des connaissances directes et locales sur ce qu'il advient de nos ressources et de la beauté naturelle, et ainsi de suite.

**M. Lawrence Toet:** Nous en avons entendu beaucoup parler hier — l'initiative de la collectivité locale. Vous ne voulez pas éliminer cette initiative; vous dites seulement qu'il doit y avoir des principes pour l'orienter afin qu'elle soit fondée non pas sur une approche descendante lourde, mais plutôt sur une approche descendante directrice et axée sur des principes, permettant ainsi à ces initiatives communautaires d'aller de l'avant.

**M. Brian Riddell:** Oui, l'approche ne doit absolument pas être lourde. Il faut stimuler l'initiative à l'échelle locale. En la stimulant et en y attribuant des ressources dans une certaine mesure, comme Jeff l'a dit, on obtient d'excellents résultats et un excellent soutien. Les collectivités sauront que l'on tient compte de leurs intérêts, que nous travaillons ensemble, qu'il n'y a pas de division et que nous pouvons élaborer des objectifs communs.

**M. Lawrence Toet:** Monsieur Surtees, vous avez parlé un peu de sensibilisation. J'aimerais approfondir le sujet. Vous avez parlé du plan que vous avez pour sensibiliser les jeunes. C'est un gros défi.

Je viens d'une région urbaine. J'ai été chanceux d'avoir des parents qui passaient beaucoup de temps avec moi et qui m'ont emmené dans la nature sauvage du Manitoba. C'était une merveilleuse expérience, et je continue de faire de même avec mes enfants. Cependant, bon nombre d'enfants habitant en milieu urbain n'ont pas cette chance.

De quelle façon pouvons-nous continuer de les interpeller? Y a-t-il certains principes sur lesquels nous devrions nous appuyer tandis que nous allons de l'avant, peu importe de quelle association il s'agit? Je sais que les pêcheurs ont de très bons programmes. Je présume que les pêcheurs de truite en ont également. Je sais que, au Manitoba, certains groupes de pêche et associations de pêcheurs à la ligne ont de très bons programmes dans le cadre desquels on emmène des jeunes pêcher à la rivière Rouge, laquelle passe au centre de Winnipeg. Il n'est pas nécessaire de parcourir des centaines de milles; on peut aussi leur faire comprendre la façon dont la nature fonctionne à partir de la structure de la jungle de béton, si je peux m'exprimer ainsi.

Pouvez-vous nous présenter des idées sur la façon de sensibiliser davantage ces jeunes et, surtout, de faire participer ceux qui, dans une certaine mesure, n'ont pas de famille qui les soutient ni de connaissance de la conservation? Comment pouvons-nous les joindre?

**M. Jeff Surtees:** C'est un gros défi, et vous avez entièrement raison quand vous dites que les enfants habitant à la ville ne sont pas beaucoup exposés aux choses sauvages. C'était certainement mon cas. J'ai grandi dans une petite ville, mais je n'ai pas vraiment fait beaucoup d'activités de plein air.

Les éducateurs professionnels me disent que le degré de participation n'a pas besoin d'être si élevé; cela peut être n'importe quoi. Je sais que c'est une responsabilité provinciale, mais il doit y avoir quelque chose dans le programme qui ferait que les jeunes effectueraient des activités de plein air. Ils doivent savoir d'où leurs aliments proviennent. Les aliments ne viennent pas de l'épicerie du coin. Ils proviennent d'animaux, pour la plupart, et de plantes. Les enfants doivent comprendre d'où les aliments viennent.

Participer à des activités de plein air, que ce soit par l'entremise du système de parcs national, au moyen de la randonnée, de la photographie, de l'observation d'oiseaux, de la chasse ou de la pêche — tout cela —, est important. Cela peut commencer à un très jeune âge. Je crois que cela ne fonctionne que si les enfants ont déjà un niveau de connaissances de base, puis, par l'entremise des groupes communautaires, ils se verront vraiment offrir des occasions. On ne peut le leur imposer. Il faut simplement qu'ils y soient exposés.

Quelqu'un — je crois que c'était Robert Bateman — a élaboré un plan pour que le programme oblige tous les jeunes à apprendre le nom de 10 plantes et de 10 animaux. C'est une bonne idée. Selon moi, la plupart des enfants ne pourraient nommer 10 plantes sauvages.

• (0925)

**Le président:** Vous n'avez plus de temps.

**M. Jeff Surtees:** Merci.

**Le président:** Monsieur Choquette, vous avez sept minutes.

[Français]

**M. François Choquette:** Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins présents aujourd'hui.

Dans le cadre du plan de conservation national, il y a beaucoup de choses en cours. On parle beaucoup ici de protection de l'habitat et de l'eau, des eaux souterraines et des eaux de surface.

Monsieur Riddell, on a eu la chance de parler ensemble hier de la protection de l'eau et de l'habitat. J'ai remarqué qu'en Colombie-Britannique, il y a le même problème qu'au Québec concernant une industrie. On ne peut pas mettre en place un plan de conservation national sans avoir des données scientifiques et une bonne réglementation.

L'industrie du gaz de schiste, de même que l'industrie du méthane de houille qui est en cours ici, en Colombie-Britannique, utilise énormément d'eau. Cela préoccupe beaucoup les citoyens de ma région, Drummondville, entre autres. Ici aussi, j'ai entendu dire que cela préoccupait les gens.

Quelle réglementation devrait-il y avoir dans un plan de conservation national pour que l'eau ne soit pas contaminée ou ne disparaisse? L'eau qui est utilisée présentement par l'industrie du gaz de schiste s'en va dans le sol, de telle sorte qu'on perd cette eau, ce qui joue sur le niveau d'eau.

Ceux qui connaissent un peu cette question pourraient-ils dire quelques mots là-dessus?

[Traduction]

**M. Jeff Surtees:** Je parlerai très brièvement et ne commenterai que la production de gaz de schiste.

Les recherches que nous avons effectuées en tant qu'organisation laissent entendre que le problème principal lié à la production de gaz de schiste a trait à l'infrastructure requise pour ce faire. C'est un aussi

gros problème que l'utilisation d'eau, et, quand je dis infrastructure, je parle des routes, des tuyaux et de ce genre de choses.

Les règlements qui devraient être mis en oeuvre constituent un sujet très important. Nous devons protéger les zones qui ne peuvent être remplacées — des zones comme le réseau de la rivière Skeena en Colombie-Britannique.

Je vais laisser la parole à M. Riddell.

**M. Brian Riddell:** Je suis d'accord; c'est une question importante. Pour être honnête, il manque de réglementation actuellement. La préoccupation est très grande. La production de gaz de schiste est considérable dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et des efforts ont été déployés pour que cette production s'étende à des bassins versants majeurs du saumon.

Il faut beaucoup d'eau. Selon le type de matériel qui est soumis au procédé de fracturation, l'eau qui revient peut être inutilisable et sa qualité, grandement détériorée; par conséquent, il y a une très forte opposition dans certains des habitats très sauvages. Jeff a parlé de la rivière Skeena, laquelle se trouve dans le centre-nord de la Colombie-Britannique, où il y a des zones à l'état sauvage, et c'est là que Shell Gas voulait oeuvrer. Je suis certain que vous savez qu'il y a eu une très forte opposition, en partie parce qu'il n'y a pas de cadre réglementaire actuellement.

Je crois que vous parlez d'un problème que bon nombre de gens, selon moi même à l'échelle internationale, examinent — on entend des avis partagés. Dans certaines régions, on semble l'accepter. On ne trouve pas de contaminants lourds. D'autres zones ont été fermées, car le volume de contaminants dans l'eau douce est inacceptable. Il se peut que les règlements aient besoin d'être adaptés selon le site.

• (0930)

**Mme Chloe O'Loughlin:** Je peux vous donner un exemple concret ayant trait au nord-est de la Colombie-Britannique. L'exploitation pétrolière et gazière est majeure dans cette région, et il s'agit d'un segment important de l'économie de la Colombie-Britannique. Nous croyons qu'il devrait y avoir un équilibre entre la conservation et le développement industriel, et, à l'heure actuelle, ce secteur est très préoccupant.

Le caribou boréal le plus menacé au Canada s'y trouve, et les Premières nations signataires du traité n° 8 sont très préoccupées, au sujet non seulement de la contamination, mais également du niveau de l'eau souterraine, et elles se demandent s'il y aura suffisamment d'eau à l'avenir.

Je crois que c'est une question de réglementation et d'autoréglementation de la part de l'industrie. Bon nombre d'entreprises œuvrent dans cette région et, comme l'a dit mon collègue, elles construisent toutes des routes, des pipelines et des voies. Elles pourraient travailler ensemble beaucoup plus efficacement pour construire une route et un pipeline commun, et cela pourrait se faire si le gouvernement du Canada assumait un véritable leadership et s'il y avait des encouragements des meilleurs éléments de l'industrie, qui pourraient prendre l'initiative et servir de modèle.

Le nord-est de la Colombie-Britannique serait un bon endroit pour travailler en ce sens, puis servir d'exemple au reste du Canada.

[Français]

**M. François Choquette:** Madame Zevit, je voudrais compléter ma question par rapport à ce domaine.

Dans les mesures de réglementation du plan de conservation national, il y a un changement aux évaluations environnementales. Maintenant, au lieu d'être des déclencheurs, ce seront des listes. Le gaz de schiste devrait-il figurer également dans les listes?

[Traduction]

**Mlle Pamela Zevit:** J'affirmerais que, d'un point de vue législatif général et relativement à la politique, toute activité d'extraction ou d'exploitation de ressources doit faire partie d'un plan complet dans le cadre duquel on tient compte des effets cumulatifs, ce qui comprend l'exploration minière, pétrolière et gazière. En Colombie-Britannique, nous avons évidemment bon nombre de problèmes importants à cet égard. La province s'est penchée sur le fait d'assurer un certain niveau de responsabilisation par rapport aux produits chimiques utilisés dans l'exploration du gaz de schiste et à l'établissement de rapports.

De façon plus générale, il n'y a vraiment pas une bonne harmonisation entre les lois nationales et provinciales relativement, entre autres, aux effets cumulatifs afin que nous puissions déterminer les secteurs prioritaires qui doivent être protégés aux fins de conservation, secteurs que nous n'exploiterons pas en raison de leur importance et du rôle qu'ils pourraient jouer aujourd'hui et à l'avenir, relativement à la conservation, que ce soit pour des espèces ou des milieux écologiques rares.

La réponse courte est oui. Nous devons inclure le gaz de schiste et l'extraction d'autres types de ressources dans un processus de planification complet pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de répercussions importantes à l'avenir.

**Le président:** Très bien. Il n'y a plus de temps.

M. Lunney aura la parole pendant sept minutes.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Nous avons passé une fabuleuse journée hier à visiter sur l'île de Vancouver des sites de restauration de cours d'eau et divers projets. Les saumons sont emblématiques en Colombie-Britannique, et, sur l'île de Vancouver, il y a eu beaucoup d'habitats détruits en raison de l'interaction des humains avec leur environnement. Nous avons vu de très bons exemples de restauration hier.

Vos organisations, la Fondation du saumon du Pacifique et Truite illimitée, ont collaboré grandement avec des groupes locaux, des sociétés d'amélioration de l'habitat, divers organismes, comme la B. C. Conservation Foundation — dont les représentants étaient avec nous hier — et des gardiens des cours d'eau, des organisations comme celles-là. Je crois que M. Riddell a mentionné que la Fondation du saumon du Pacifique avait travaillé avec quelque 350 organisations.

Hier, nous avons vu la rivière Millstone dans une zone urbaine de Nanaimo et le bon travail qui a été fait. Il y a un chenal de fraie de deux kilomètres dans un parc qui est maintenant soutenu par une collectivité entière, et des enfants contribuent à ce que le saumon remonte le courant, liant le bassin versant, ce qui donne des résultats très prometteurs.

Je voulais simplement mentionner, pour le compte rendu, un autre endroit que nous avons visité hier, le ruisseau Nile, soit un des projets que nous avons vus. La restauration du ruisseau Nile dure depuis un certain nombre d'années et a été décrite par bon nombre de personnes comme un modèle de restauration de cours d'eau.

Je me demande si vous pouvez prendre quelques instants, monsieur Riddell, pour dire pourquoi bon nombre de gens considèrent que ce projet est un modèle de restauration de lit de cours d'eau.

• (0935)

**M. Brian Riddell:** Eh bien, je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit de réellement unique au sujet du ruisseau Nile. Je crois que vous en entendez parler comme un modèle en raison de la mesure dans laquelle les organisations communautaires ont soutenu le projet.

Vous avez entendu les responsables donner des exemples de financement important. Ils disaient que, pour chaque dollar qu'une fondation comme la nôtre pourrait fournir, ils pourraient en obtenir 20 fois plus. Je crois que le chiffre réel est plus 8 ou 10 fois, pour être honnête, mais le fait est qu'ils sont très bien organisés. Ils mobilisent des gens très professionnels. Ils renforcent vraiment leur capacité en trouvant des gens dans leur collectivité ayant de l'expérience et pouvant contribuer à la gestion de leur société.

Ils s'attachent à cette tâche depuis probablement 20 ans. Ils ont reçu des prix nationaux parce qu'ils ont réussi à ramener le saumon rose et le saumon coho. Comme vous l'avez toutefois entendu dire, cela était grandement fonction de l'interaction avec les bonnes personnes et avec des ministères provinciaux et, surtout, fédéraux.

Essentiellement, ils ont très bien fait d'adopter une approche professionnelle à cet égard. C'est une société locale, mais les responsables ont obtenu le soutien adéquat. Ils bénéficient d'un merveilleux soutien communautaire. La société est un modèle de ce qu'une organisation communautaire peut accomplir. Je crois que la récupération biologique est vraiment une réflexion de l'engagement de toute la collectivité de protéger l'aval, de restaurer l'estuaire, de protéger le débit d'eau et de continuer de leur verser les fonds dont ils ont besoin chaque année.

**M. James Lunney:** Je devrais reconnaître le travail de Mel Sheng, expert des habitats du MPO, qui a participé à ces projets pendant de nombreuses années; il est sur le terrain et collabore avec les bénévoles. Il a pu nous accompagner hier.

Je veux également souligner le fait que, selon moi, ils ont commencé à ensemercer le cours d'eau de saumons roses, qui avaient presque disparu du ruisseau Nile. Le retour du saumon rose a en fait contribué à celui du saumon coho, car je ne crois pas qu'ils aient ensemercé le cours d'eau de saumons coho. Certains des saumons coho ont en fait suivi les saumons roses pour revenir dans ces chenaux de fraie. Est-ce exact?

**M. Brian Riddell:** Pas exactement. Ils ont commencé par les saumons roses, c'est vrai. Ils ont réussi à faire revenir un bon nombre de saumons roses. Les saumons roses peuvent se multiplier très rapidement, car ils ont un cycle de vie fixe de deux ans.

Essentiellement, ils ont commencé par restaurer l'écosystème, et il s'agit certainement d'un modèle à cet égard. Ils ont protégé l'habitat, fourni l'eau et restauré l'écosystème en ajoutant beaucoup de nutriments dans le réseau de la rivière. Certains saumons coho sont revenus naturellement, tandis que d'autres — vous avez vu la petite éclosion — ont été ajoutés. Vous avez parlé du biologiste en restauration et de la construction d'un faux-chenal de un kilomètre.

Le taux de reproduction des saumons coho dans cette rivière est anormalement élevé. La réussite tient au maintien de l'habitat, à la restauration de l'écosystème, à l'expansion de l'habitat et à la protection du débit d'eau — tous des éléments qui, si on y pense, font partie d'une progression naturelle. La réussite consiste à avoir contré les pressions autour de ce cours d'eau. Ils ont protégé l'eau, travaillé avec la collectivité et les groupes agricoles et ont tout mis en place.

**M. James Lunney:** Merci beaucoup.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

**Le président:** Vous avez deux minutes.

**M. James Lunney:** Merveilleux. Merci.

Je souhaite poser ma question à Mme O'Loughlin.

[*Note de la rédaction: difficultés techniques*]

D'accord, merci.

Il est question des parcs et des réseaux de parcs. Nous avons déployé beaucoup d'efforts ces dernières années en vue d'accroître leur superficie. La réserve du parc national du Canada Kluane a été élargie, tout comme celles du parc national Gwaii Haanas — bien sûr, comme vous l'avez mentionné — de la Great Bear Rainsforest, du Bras Est du Grand Lac des Esclaves et de la rivière Rampart.

Nous avons considérablement élargi la superficie au sol de nos parcs nationaux. À l'heure actuelle, environ 10 p. 100 du pays qui occupe le deuxième rang mondial sur le plan de la superficie constituent des régions protégées ou conservées d'une façon ou d'une autre.

Vous avez parlé de la vallée de la Similkameen et des difficultés liées à la création d'un nouveau parc national. Vous avez formulé des commentaires au sujet d'Osoyoos, des entreprises, de l'école, etc., mais quand j'y suis allé récemment, j'ai vu un panneau disant: « Pas de parc national. »

Comme vous avez passé un certain temps là-bas, pouvez-vous nous expliquer ce qu'il faut faire pour aider les gens à comprendre les avantages liés à la création d'un parc national et nous dire d'où vient l'opposition à l'échelle locale?

• (0940)

**Mme Chloe O'Loughlin:** Bonne question.

Je pense que les gens qui s'opposent à la création du parc et qui affichent de tels panneaux... Cela n'est pas du tout représentatif du soutien public. Ces panneaux auraient pu être installés par une seule personne, par 10 personnes ou par 1 000 personnes. On a mené dans la région trois sondages d'opinion qui montrent un soutien considérable de la population: plus de deux personnes sur trois appuient le projet. Selon les sondages, entre 63 et 80 p. 100 de la population de la région souhaitent que l'on crée un parc national. Le district régional a officiellement présenté une demande d'accès aux résultats de l'étude financée par le gouvernement fédéral qui a coûté plusieurs millions de dollars et qui s'est étendue sur huit ans. Le district, les chambres de commerce, les associations touristiques, les grands établissements vinicoles et les organisations de producteurs d'aliments biologiques souhaitent consulter les résultats de l'étude afin de pouvoir prendre des décisions à propos du parc, et je crois savoir qu'un rapport a été rendu public aujourd'hui même.

La création du parc national touche 11 grands éleveurs. Trois d'entre eux veulent vendre leur ranch à Parcs Canada à cette fin, tandis que les autres voudraient être autorisés à conserver la propriété de leur terre et leur droit d'élever du bétail aussi longtemps

qu'ils le souhaitent. Parcs Canada les aiderait et collaborerait avec eux.

Donc, maintenant que les gens sont informés des enjeux, l'opposition provient d'un très petit groupe de personnes; mais les entreprises, les associations touristiques et les habitants de la région sont très intéressés par cette initiative.

**Le président:** Votre temps est écoulé.

Madame Fry, vous avez sept minutes.

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous.

J'ai seulement deux ou trois questions.

Le Canada a signé un accord international exigeant la conservation de 17 p. 100 du territoire et de 10 p. 100 de l'océan. Qu'en est-il de cet objectif? Quel est l'état des progrès que nous avons réalisés jusqu'ici et que nous reste-t-il à faire?

Voilà ma première question.

Nous avons déjà eu une stratégie concernant les océans, mais on y a progressivement mis fin il y a un certain temps. Croyez-vous que cette stratégie devrait être remise en oeuvre? Quels sont les éléments de cette stratégie auxquels nous devrions avoir recours afin d'assurer la conservation de 10 p. 100 de nos océans conformément à l'accord?

James a dit que, à titre d'habitant de la Colombie-Britannique, il sait que le saumon a une valeur emblématique là-bas. C'est plus qu'un poisson. D'ailleurs, le saumon est un bon indicateur de la vitalité de l'habitat. Donc, la grande question à laquelle je voudrais que Brian réponde est la suivante: est-il d'avis que les fluctuations de la population de saumon sont naturelles ou qu'elles témoignent de la vitalité de l'habitat? Voilà ma deuxième question.

Et voici ma troisième question: selon vous, quel serait l'impact du projet de pipeline d'Enbridge qui passerait par la Colombie-Britannique? Quelle incidence aura-t-il sur notre écosystème et en quoi nuira-t-il au plan de conservation national de la Colombie-Britannique? Quelles seront les conséquences entraînées par la circulation des pétroliers sur le poisson et l'habitat océanique?

Madame O'Loughlin, je pense que la première question — celle qui concerne la protection de 17 p. 100 du territoire et de 10 p. 100 de l'océan — s'adresse à vous.

**Mme Chloe O'Loughlin:** Formidable. [*Note de la rédaction: difficultés techniques*]

Nous avons une fantastique occasion de protéger une énorme partie de notre territoire. De nombreux pays du monde — les États-Unis, par exemple — n'ont plus de territoire à protéger.

Le Canada une grande responsabilité envers la planète; il doit dépasser ces cibles. Je pense que c'est moins de 1 p. 100 du territoire marin et moins de 10 p. 100 des terres qui sont protégées. [*Note de la rédaction: difficultés techniques*]

Donc, la planification marine, processus qui consiste à réunir des représentants de l'industrie, de localités de la région et de groupes environnementaux afin de déterminer par où devrait passer la circulation, à quels endroits on devrait protéger le poisson et où on devrait mener des activités... Les aires de protection marine sont délimitées en zones. Elles ne sont pas complètement protégées. Il faut en protéger une partie.

Il y a quatre régions le long de la côte dont l'habitat marin doit être protégé, et cela implique de faire de la planification marine. Le gouvernement pourrait certainement exercer le leadership nécessaire pour que cela se réalise et pour déterminer les endroits à exploiter et à protéger, et ce processus est en grande partie axé sur la collaboration.

• (0945)

**L'hon. Hedy Fry:** À l'heure actuelle, quel pourcentage du territoire est protégé?

**Mme Chloe O'Loughlin:** Je crois qu'il s'agit de moins de 10 p. 100.

**L'hon. Hedy Fry:** D'accord.

Et qu'en est-il de la stratégie concernant les océans?

**Mme Chloe O'Loughlin:** Cette stratégie est très importante pour les trois océans. Il est crucial pour le Canada — qui possède le plus grand littoral au monde — que les leaders reconnaissent son importance afin de protéger nos ressources océaniques.

Les changements climatiques ont d'énormes répercussions sur nos océans. Comme on dit, si le bleu n'est pas en santé, il n'y a pas de vert. Si nos océans ne sont pas en santé, cela entraîne des conséquences majeures sur les terres. Les océans produisent 50 p. 100 de l'oxygène que nous respirons.

Donc, il est tout simplement essentiel de se doter d'une stratégie concernant les océans, laquelle serait une composante importante d'un plan national de conservation.

**L'hon. Hedy Fry:** Merci.

Brian, pouvez-vous répondre à ma question concernant la relation entre le saumon et son habitat?

**M. Brian Riddell:** Oui. Trois questions tendancieuses en sept minutes.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Hedy Fry:** Vous êtes capable d'y répondre, Brian. Allez-y.

**Une voix:** Et moi, je devrai répondre à celle concernant le pipeline?

**M. Brian Riddell:** C'est cela, oui.

Est-ce que les populations de saumon du Pacifique fluctuent naturellement? Tout à fait. Est-ce que cela explique toutes les fluctuations? Pas du tout. Il faut tenir compte de l'effet de certaines activités sur l'environnement de la région. Il peut y avoir des effets de la surpêche qui perdurent et que nous essayons encore de corriger. Plusieurs facteurs peuvent entraîner les effets cumulatifs dont Jeff a parlé dans son exposé.

Je dis aux gens qu'il est très difficile de présenter un résumé concis de la situation du saumon du Pacifique, car la Colombie-Britannique compte 4 000 ruisseaux abritant du saumon qui sont soumis à une grande diversité de pressions. Mais il est indubitable que le point déterminant pour la remontée du saumon en Colombie-Britannique est maintenant ce qui se passe dans l'océan. Il est particulièrement intéressant de constater que, grâce aux nouvelles méthodes scientifiques que nous appliquons, la fluctuation du taux de survie du saumon repose en grande partie sur les premiers mois qu'il passe en mer, c'est-à-dire dans les eaux côtières du Canada. Et, près de nous, l'endroit particulièrement préoccupant est le détroit de Georgia.

Les causes naturelles jouent donc certainement un rôle important dans les tendances à long terme, mais il n'en demeure pas moins que nous devons réduire certaines pressions exercées à l'échelle locale

qui peuvent être liées au développement, à l'urbanisation, à l'extraction de l'eau, etc.

Vous avez posé une question à propos du pipeline. Je vais faire un bref commentaire à ce sujet, car la Fondation du saumon du Pacifique est certes préoccupée par ce projet.

À mon sens, en matière d'évaluation du risque, il s'agit d'un exemple parfait, car si on construit ce système et que tout fonctionne bien, il est possible que l'environnement finisse par retrouver sa vitalité et que les gens se disent: « Au fond, nous pouvons avoir les deux. » Le problème, c'est que le risque est fonction de... Quel est le risque d'incident? Quelle est la probabilité qu'une telle chose se produise? Quels en seront les effets, le cas échéant? Et ces effets pourraient être dévastateurs.

Donc, c'est l'exemple parfait de projets qui comportent des risques, et c'est véritablement ce qui préoccupe la population. Le pipeline va franchir 778 ruisseaux, rivières et fleuves de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il va franchir trois bassins hydrographiques de premier plan qui abritent de très importantes populations de saumon. Les habitants des localités de la région éprouvent une inquiétude très sincère.

Récemment, j'ai argumenté avec une personne qui nous demandait: « Pourquoi ne pourrait-on pas avoir de pipeline? Vous exploitez bien la forêt. » Eh bien, ce n'est pas la même chose. Et, pour l'amour du ciel, cela ne veut pas dire que nous ne réglementons pas l'exploitation forestière, n'est-ce pas?

Donc, cela pourrait fonctionner, mais on doit reconnaître que les pipelines sont sujets à des fuites. On ne va certainement pas vous dire qu'il n'y a jamais de fuites. Nous espérons seulement que, si le projet va de l'avant, il sera mis en oeuvre de la meilleure façon possible et de manière à réduire au minimum les risques pour les écosystèmes d'eau douce. Nous devons intervenir très rapidement, car les pipelines vont fuir; ce n'est qu'une question de temps.

Les pétroliers sont un autre point important. Personnellement, je pense que la circulation de pétroliers... Il est vrai qu'à l'échelle mondiale, il y a eu très peu d'incidents liés à ces navires. Mais, je m'excuse: des incidents très graves se sont produits sur la côte Ouest. Nous avons perdu un traversier simplement parce que quelqu'un s'est endormi et a percuté un rocher. De tels incidents surviennent quand il y a beaucoup de circulation. Que pouvons-nous faire pour atténuer les risques?

**Le président:** Malheureusement, votre temps est écoulé.

Deux autres députés vont poser des questions. Ils auront cinq minutes chacun.

[Français]

Monsieur Pilon, vous disposez de cinq minutes.

• (0950)

**M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais commencer par une question qui s'adresse à Mme Zevit, à M. Riddell et à M. Surtees.

Vous avez dit tous les trois que la science était importante. Qu'est-ce que vous aimeriez voir inclus dans le plan de conservation national, pour que vous soyez certains que chaque projet est vraiment appuyé par des scientifiques?

[Traduction]

**Mlle Pamela Zevit:** Merci.

Pour résumer certains commentaires que j'ai faits précédemment, nous devons nous assurer de comprendre que les écosystèmes ne sont pas statiques et de nous doter d'un plan de conservation à long terme — et ce, en protégeant des terres qui représentent une priorité à l'heure actuelle ou qui le deviendront peut-être en raison des changements climatiques, par exemple. Nous devons être très proactifs en ce qui concerne cette partie du processus. À tous les échelons — local, régional, provincial, fédéral —, on doit prendre des engagements fermes et harmonisés relativement à la délimitation d'aires protégées et à leur conservation ainsi qu'à la détermination des priorités à cet égard, qu'il soit question des espèces en péril ou du type de développement qui pourrait être mis en place sur le territoire.

S'il y a des pressions importantes, nous devons les cerner maintenant. On doit arriver à un consensus concernant notre façon de les gérer en « envisageant le tout comme un écopaysage », ce qui — comme je l'ai dit —, est l'un des points les plus prioritaires.

Je pense que chacun d'entre nous a dit dans son exposé qu'il faut se doter d'une vision d'ensemble afin d'adopter une approche fondée sur des bases scientifiques solides. Nous devons fermement faire valoir cet aspect dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan de conservation national.

**M. Brian Riddell:** Par « bases scientifiques solides », j'entends par exemple des fondements quantitatifs que nous pouvons appliquer de façon répétée à l'échelle de tout l'écopaysage pour définir les écosystèmes et en assurer un suivi afin de pouvoir surveiller l'évolution de leur état. Le suivi nous permet de tirer des leçons et de nous adapter à la situation. Sans suivi, nous ne serons pas en mesure de savoir exactement ce qui se passe et de nous adapter aux changements.

L'autre mesure consiste tout simplement à appliquer les principes écologiques issus de diverses régions du monde pour définir les parcs — c'est-à-dire leur étendue et leur complexité — ainsi que les systèmes écologiques.

**M. Jeff Surtees:** Pour y arriver — et je ne sais pas s'il s'agit d'une condition préalable à la réussite du plan, mais cela n'en fait peut-être pas partie —, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada doivent avoir les fonds nécessaires pour faire leur travail. Ils doivent compter dans leur effectif des scientifiques qui recueilleront les données. Ils doivent disposer de systèmes qui leur permettront de tirer parti de ces données. Ils doivent avoir les fonds nécessaires pour veiller à ce que la réglementation soit respectée. Il ne sert à rien de prévoir des pénalités dans la loi si personne n'est là pour faire de la surveillance et intenter des poursuites.

Cela dit, je suis d'accord avec tout ce que les autres intervenants ont dit.

**Mme Chloe O'Loughlin:** Je suis d'accord avec tout le monde. Je veux seulement insister aussi sur l'importance d'effectuer de la planification marine fondée sur des données scientifiques. Quand on le regarde, l'océan a l'air d'un espace vide, mais sous la surface, il y a divers écosystèmes. Sur la terre ferme, il y a des déserts, des montagnes et des forêts alpines. Or, l'océan abrite également divers écosystèmes.

Le paysage sous-marin de nos eaux côtières varie énormément. Il est impératif de mener les études scientifiques qui s'imposent afin de protéger les divers écosystèmes canadiens. Tout comme nous protégeons le désert et les prairies du Sud de l'Okanagan, nous devons protéger certains écosystèmes sous-marins, et c'est la science qui le dit.

[Français]

**M. François Pilon:** Merci.

Monsieur Riddell, vous avez dit, dans votre présentation...

• (0955)

[Traduction]

**Le président:** Vous avez 10 secondes.

Merci.

[Français]

**M. François Pilon:** Il ne me reste que quelques secondes?

Dans ce cas, je vous remercie.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Monsieur Lunney, vous êtes le dernier intervenant pour ce groupe de témoins. Vous avez cinq minutes.

**M. James Lunney:** Merci.

Pour revenir sur la Fondation du Saumon du Pacifique, je veux souligner le travail accompli par cet organisme depuis 25 ans grâce à des groupes locaux de bénévoles. C'est réjouissant.

Vous avez parlé de la politique canadienne relative à la conservation du saumon sauvage du Pacifique. Si je ne m'abuse, vous avez dit qu'il a fallu six ans pour l'élaborer, qu'elle a été adoptée en 2005 et qu'elle a nécessité énormément de consultations et de planification.

Vous avez déclaré qu'à votre avis certains aspects de ce modèle pourraient être utilisés à l'égard d'autres écosystèmes, d'autres espèces, d'autres écopaysages, si je puis dire.

Quelles composantes de ce processus de planification recommanderiez-vous qu'on adopte dans le cadre d'un plan de conservation national, lesquelles pourraient être adaptées aux fins de l'élaboration d'un plan qui s'appliquerait à d'autres écopaysages?

**M. Brian Riddell:** C'est une excellente question, James, car nous en avons débattu pendant 10 ans au sein du ministère et nous avons fait appel à des experts en la matière. Nous avons produit trois versions provisoires de la politique.

Je pense que le mécanisme consistait à demander aux gens de formuler ce qu'ils essayaient de réaliser et de soumettre le résultat aux commentateurs et à la critique. Les documents ont été distribués à grande échelle. Nous avons reçu des centaines et des centaines de commentaires qui ont ensuite été examinés, puis nous avons rédigé une version améliorée de la politique à la lumière des commentaires de la population et des lacunes cernées.

Il y a eu trois publications officielles, y compris la version finale, qui a été adoptée en 2005. Il s'agissait vraiment d'un processus interactif. Nous n'avons pas imposé la politique. Nous en avons débattu autant avec des scientifiques qu'avec d'autres membres de la population et d'autres ONG.

Je pense qu'au bout du compte, la réussite de cette initiative tient au processus de consultation officiel qui a été mené auprès d'environ 80 représentants d'organisations de la Colombie-Britannique issus de divers milieux. On les a réunis au moins deux fois par année afin de discuter ouvertement de l'orientation prise et des changements apportés. Nous les avons écoutés et nous leur avons soumis notre réponse afin qu'ils nous livrent de nouveau leurs observations. Ainsi, le résultat final a vraiment fait l'objet d'un consensus.

**M. James Lunney:** Merci.

Il a beaucoup été question de la science, des interventions fondées sur des données scientifiques, etc. Mais la question est complexe; les écosystèmes marins ne sont pas comme les écosystèmes terrestres, qui sont bien plus faciles à étudier, à mesurer et à quantifier, puisqu'on peut y accéder à pied.

Dans les océans, il y a bien des choses que nous ne comprenons pas tout à fait, étant donné qu'il s'agit de systèmes très complexes et très vastes. Nous n'avons pas une parfaite compréhension de ce système et de ce qui se passe dans l'océan, sans parler des répercussions possibles des changements climatiques sur les écosystèmes.

Monsieur Riddell, vous êtes un scientifique qui a étudié durant de nombreuses années les questions liées aux pêches. Pourriez-vous parler des complexités relatives à la compréhension des écosystèmes océaniques?

**M. Brian Riddell:** Vous avez bien raison de dire que nous ne les comprenons pas tout à fait, mais nous disposons d'assez d'information pour commencer à délimiter les zones côtières à protéger et nous savons ce que nous devons mesurer afin d'assurer un suivi relativement aux changements climatiques. Nous pouvons prendre des mesures pour protéger les aires océaniques canadiennes.

J'aimerais vous renvoyer au rapport de la Société royale du Canada — il est disponible sur son site Web —, qui est le fruit de deux ans de travaux menés par un groupe d'experts des plus compétents. Vous pouvez examiner ce document.

Personnellement, je n'ai aucune inquiétude. Nous avons assez de renseignements pour élaborer une politique concernant nos océans.

La principale chose qu'il importe de savoir, c'est que les travaux en milieux océaniques ne sont pas bon marché. Il faut de l'équipement spécialisé; il faut des bateaux. Nous avons un manque flagrant de bateaux sur la côte Ouest, mais nous sommes bien plus solides en ce qui concerne l'aspect océanographique.

Mais il existe de nouveaux outils qui nous permettent d'assurer un suivi en temps réel. Entre autres, on nous a proposé d'avoir recours à ce que nous appelons des « données scientifiques recueillies par la communauté » pour étudier les océans. Nombre d'anciens pêcheurs souhaitent aller en mer à bord de bateaux que nous pouvons adapter de façon à ce qu'ils recueillent des renseignements et à ce qu'ils assurent un suivi de la situation. Il y a énormément de possibilités en ce qui concerne l'élaboration d'une telle politique en matière de milieux océaniques.

**M. James Lunney:** Ai-je le temps de poser une autre question?

**Le président:** Non. Malheureusement, notre temps est presque écoulé, alors je veux remercier les témoins.

**M. James Lunney:** J'en ai une bonne, monsieur le président.

**Le président:** Je suis sûr que oui, monsieur Lunney, mais le temps est écoulé.

Je souhaite remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Vous avez été très utiles.

Nous allons faire une pause de 15 minutes, puis nous reprendrons les délibérations à 10 h 15. La séance est suspendue.

• (1000) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1015)

**Le président:** Je tiens à remercier les témoins de leur présence ici aujourd'hui dans le cadre de notre étude visant à présenter des recommandations concernant l'élaboration d'un plan de conservation national.

Vous avez tous reçu les six questions abordées par le comité, et j'aimerais que vos commentaires portent surtout là-dessus.

Par souci de commodité, nous avons pris des dispositions afin que les délibérations soient traduites. Au cours de la dernière séance, il est arrivé que le volume soit trop fort et qu'il y ait une réaction acoustique. Donc, quand vous prenez la parole, assurez-vous de tenir votre écouteur loin du micro et de régler le volume à un faible niveau afin d'éviter cela.

Nous vous demandons conseil, alors veuillez livrer vos observations de façon apolitique et non partisane. Vous comparez à titre d'experts, et nous avons hâte d'entendre vos commentaires. Vous aurez jusqu'à 10 minutes pour présenter votre exposé. La B.C. Wildlife Federation va lancer le bal.

Merci.

**M. Alan Martin (directeur, Initiatives stratégiques, BC Wildlife Federation):** Merci beaucoup, Mark. Je suis ravi de comparaître devant le comité permanent, et nous nous concentrerons sur les six questions énoncées. Je crois que vous avez notre présentation sous les yeux. Je vais vous l'expliquer, et mon collègue, Neil, m'aidera à répondre aux questions quand le moment viendra.

La B.C. Wildlife Federation est l'un des plus vieux organismes de conservation de la Colombie-Britannique. Elle a pour objectif de jouer un rôle de premier plan dans la conservation et l'utilisation avisée du poisson, de la faune et de l'habitat de la Colombie-Britannique. Nos quelque 40 000 membres, répartis dans 110 clubs disséminés un peu partout dans la province, font de la conservation et de la durabilité une priorité absolue. Nos membres consacrent bénévolement plus de 30 000 heures par année à des activités d'intendance, dont un grand nombre sont précisément axées sur la conservation de l'habitat.

Le graphique circulaire montre que la plupart de ces activités sont menées par une petite proportion de nos membres, alors il y aurait certainement place à l'amélioration pour ce qui est de la contribution de nos membres et de la population au chapitre de la conservation.

Les buts de la B.C. Wildlife Federation sont énoncés dans le document. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je vous les lise. Nous devons nous attaquer aux six questions, mais je pense que nous voulons devenir un chef de file reconnu et fiable en matière de conservation des ressources halieutiques et fauniques de la province. Donc, à cette fin, nous mettons en oeuvre un certain nombre de stratégies. Je pense qu'une des stratégies cruciales — qui, à mon avis, présente une certaine importance aux fins du plan de conservation national — consiste à aller de l'avant au moyen de partenariats stratégiques établis avec diverses organisations dotées de la même vision à long terme à l'égard de la conservation du poisson, de la faune et de leurs habitats ainsi que des écosystèmes.

La mise en oeuvre de nos priorités stratégiques accroît assurément les investissements réalisés en vue d'assurer la gestion du poisson, de la faune et des habitats de la province. Je pense que le financement est toujours un aspect problématique pour ce qui est de maintenir la durabilité des ressources. Certes, nos membres sont d'abord et avant tout intéressés par la conservation, mais nous accordons une importance particulière à l'accroissement des possibilités relatives à la chasse, à la pêche et aux autres activités de plein air.



Au nombre des programmes d'intendance que nous mettons en oeuvre, il y a notre programme de sensibilisation aux zones humides de la Colombie-Britannique. Il y a un objectif assez précis. Il vise à assurer de l'eau propre, un habitat fonctionnel et des populations halieutiques et fauniques en santé. Il est axé sur la formation et la sensibilisation en matière d'intendance et comprend l'exécution de projets dans diverses collectivités de la province. Chaque année, grâce à lui, de 100 à 150 personnes reçoivent une formation relative à la conservation des milieux humides et mettent en oeuvre quatre ou cinq projets, mais l'effet le plus important, c'est qu'ils peuvent continuer à mener ces activités d'intendance de façon continue dans toutes les collectivités et tous les territoires de la province, et surtout dans les milieux humides, habitats très fragiles aux perturbations.

En ce qui concerne la stratégie nationale de conservation, on nous demande d'abord quel devrait être son objectif. Je pense que cet objectif doit être simple. À notre avis, ce devrait être de protéger, de maintenir et de restaurer le capital naturel du Canada en protégeant, en améliorant et en restaurant la durabilité et la résilience des systèmes naturels.

L'accent est mis sur la protection, l'amélioration et la restauration de la durabilité et de la résilience, et je pense que tout le monde sera d'accord pour dire qu'il faut veiller à ce que les paysages et les écosystèmes demeurent fonctionnels — c'est-à-dire naturels, durables et résilients.

Je pense que l'objectif de la stratégie nationale de conservation devrait être simple. Selon moi, le Canada devrait être reconnu comme un leader mondial en matière de conservation, compte tenu de son énorme capital naturel qui s'étend du nord au sud et d'est en ouest — et la Colombie-Britannique est particulièrement choyée à cet égard, vu sa grande diversité d'espèces, d'écosystèmes et d'habitats. Voilà ce que nous visons. Voilà l'objectif que nous proposons pour ce plan.

À mon sens, le principe directeur de la stratégie nationale de conservation, c'est le capital naturel. On peut dire que ce terme englobe les habitats, les écosystèmes... Il s'agit d'une définition large, mais la meilleure façon de conserver le capital naturel est plus efficace quand elle vise à protéger et à améliorer les habitats naturels existants.

• (1020)

Il faut mettre en oeuvre des initiatives efficaces de conservation et les évaluer à l'échelle des bassins hydrographiques et des paysages ou de leurs équivalents marins. Les bassins hydrographiques et les paysages ont une capacité déterminée au-delà de laquelle le capital naturel est perdu. Comme on dit dans le domaine médical, « mieux vaut prévenir que guérir », et, bien souvent, la prévention coûte beaucoup moins cher.

À mon avis, nous devons instaurer des approches de gestion adaptatives fondées sur les connaissances scientifiques et l'expérience, et ce, à divers niveaux. Ces approches devraient être axées sur la collaboration. Je pense que le commandement et le contrôle se justifient dans certains cas, mais qu'il serait bien plus efficace, à l'échelle du territoire, de miser sur la collaboration des collectivités et des Premières nations plutôt que sur une stratégie nationale verticale. Selon moi, elle doit être inclusive et axée sur la collaboration des collectivités et des Premières nations.

Concernant les priorités en matière de conservation, je pense que l'objectif à long terme devrait être de préserver le capital naturel. Il y a assurément des espèces et des habitats à risque qui exigent une intervention. À coup sûr, je suis d'avis que nous devons nous départir de notre approche fondée sur les espèces au profit d'une approche

fondée sur les collectivités et les écosystèmes afin de préserver les espèces et les habitats. À notre avis, l'objectif ultime du plan de conservation national devrait être d'assurer la durabilité et la résilience des paysages naturels et des écosystèmes dans les environnements tant aquatiques que terrestres.

Quelles sont nos priorités au chapitre de la mise en oeuvre? La Colombie-Britannique dispose d'un cadre de conservation solide pour les espèces et les habitats. Cependant, elle n'a pas un effectif nécessaire pour l'exécuter. Nous devons accroître la surveillance et la production de rapports à l'échelle des paysages aquatiques et marins. Je pense que notre avenir dépend de la prochaine génération et qu'il est crucial d'augmenter les occasions de sensibilisation dans les écoles. Plus les gens sont déconnectés de la nature, moins cette question est importante et pertinente pour eux. L'information et la sensibilisation jouent un rôle crucial.

Enfin, il importe de favoriser la collaboration entre les collectivités, les Premières nations et les divers ordres de gouvernement pour mettre à exécution des solutions de conservation. Brian Riddell, de la Fondation du Saumon du Pacifique, vous a amenés faire une visite. Grâce à la collaboration de divers groupes issus de la collectivité et du secteur privé, le Living Rivers Trust Fund a réussi à tripler un investissement initial de 20 millions de dollars visant à améliorer la durabilité des bassins hydrographiques et des ressources halieutiques. Voilà un modèle à suivre en matière de mise en oeuvre sur le terrain, et il en existe de nombreux autres.

Nos priorités concernant la mise en oeuvre sont d'augmenter le financement et les incitatifs fiscaux en ce qui a trait à la conservation des habitats essentiels et l'achat de terrains. La réglementation ne peut pas tout régler. Je ne dis pas qu'elle n'est pas une approche valable, mais, quand il est question d'habitats essentiels — et surtout de ceux qui se trouvent sur des terrains privés —, l'achat de ces terrains à des fins de conservation ou le recours à des incitatifs fiscaux liés à leur utilisation contribue à préserver le capital naturel et offre d'autres possibilités de conservation. C'est un outil très puissant. Il est utilisé en Colombie-Britannique, et je pense qu'il peut se révéler très efficace à l'échelle nationale.

En toute collaboration, nous devons évaluer et réglementer l'aménagement des paysages et des bassins hydrologiques pour protéger les écosystèmes sains. Il est énoncé dans le code qu'il y a des limites au développement. Il faut examiner cette question en fonction des paysages. Ils ne sont pas tous pareils. Certains sont plus fragiles que d'autres. Pour protéger le capital naturel, il arrive, tôt ou tard, qu'on doive interdire certains types de développement.

Le processus de consultation est très simple. À mon avis, vous devez tenir un processus de consultation national concernant le plan et ses composantes. En outre, vous devez tenir des consultations régionales en ce qui a trait à son exécution, car il y a divers gouvernements, diverses collectivités, diverses Premières nations et divers écosystèmes. Donc, les priorités doivent être assez différentes d'une province à une autre.

• (1025)

Pour ce qui est des mesures, je pense qu'il faut d'abord en prendre à l'échelle des paysages et mener des consultations auprès des collectivités et des Premières nations afin d'élaborer des plans. Il faut mobiliser un soutien financier, technique et communautaire, car il s'agit des paysages où vivent les gens, et c'est là que vous trouverez du soutien et de l'aide qui vous permettront de réaliser les objectifs généraux de votre plan.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous, Mark.

**Le président:** Merci de votre présence.

Nous allons maintenant entendre le témoignage d'Ecojustice.

Vous avez 10 minutes.

**M. Devon Page (directeur général, Ecojustice Canada):** Merci de me recevoir.

Je m'appelle Devon Page. Je suis le directeur d'Ecojustice. La mission d'Ecojustice est de protéger et de restaurer l'environnement par des moyens juridiques. Notre organisme est unique, car nous faisons appel à des avocats et à des scientifiques pour monter nos dossiers. Notre principale activité consiste à offrir des services juridiques gratuits de façon indépendante.

Nous choisissons nos causes en fonction de l'enjeu et de leur capacité de créer un précédent qui contribuera à la protection future de l'environnement. Nous avons beaucoup d'expérience au chapitre des litiges liés à la conservation et à la protection des espèces et des habitats, et il s'agit d'un des principaux rôles d'Ecojustice. Donc, naturellement, les observations que je vais livrer aujourd'hui au sujet de la forme que doit prendre le plan de conservation national seront axées sur l'aspect juridique.

Selon ce qu'a pu constater Ecojustice, les espèces et les aires de nidification non protégées par la loi ne sont pas adéquatement observées. Peu importe ce qu'il adviendra du plan de conservation national, l'abrogation ou l'affaiblissement des lois environnementales fédérales est incompatible avec la conservation et avec l'objectif à long terme de protéger les espèces et les systèmes naturels sur lesquels s'appuient notre économie, notre culture et notre santé.

Il faut notamment qu'une des composantes cruciales du plan de conservation national consiste à protéger les espèces et les habitats en péril au moyen de lois fédérales fortes. Pour comprendre la nécessité de cette mesure, pensons par exemple à la Colombie-Britannique, où vous tenez des réunions. Nous nous trouvons actuellement en pleine crise internationale en matière d'extinction des espèces; et, au Canada, la Colombie-Britannique est la province qui compte le plus d'espèces, mais également celle où l'on trouve le plus d'espèces en péril et qui affiche le taux de diminution le plus rapide. Selon le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, au moins 1 918 espèces ou populations distinctes d'animaux sont maintenant en péril dans cette province, et des parties importantes de certains écosystèmes ont déjà été détruites.

La perte et la dégradation des habitats représentent la principale menace à l'égard des espèces et des écosystèmes du Canada. Pour 84 p 100 des espèces en péril du pays, leur situation précaire s'explique d'abord et avant tout par la perte d'habitat. Pour protéger les espèces et les écosystèmes du Canada, il faut disposer d'un cadre juridique national solide en matière de protection des espèces — et, fait plus important, elles doivent mener leurs processus vitaux — et il faut pour les habitats que les espèces en péril survivent et se rétablissent. Cela est vrai pour les habitats qui se trouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs.

Ce que l'on craint, ce n'est pas seulement de perdre quelques espèces çà et là. En effet, la perte des plantes et des animaux indigènes du Canada représente une menace directe pour notre économie et notre santé. Les espèces constituent les piliers fondamentaux des systèmes naturels qui nous procurent de l'air pur, de l'eau propre, des aliments et des matières premières et qui assurent la séquestration du carbone et la pollinisation. La santé à long terme de ces systèmes naturels repose sur le maintien de la diversité des espèces qu'ils abritent.

Si l'on affaiblit les lois environnementales nationales et la protection qu'elles offrent aux habitats des poissons, des oiseaux migrateurs et des autres espèces, cela aggravera la crise que traverse le Canada au chapitre de l'extinction des espèces, car, ainsi, on fera fi de la cause première de cette crise. En outre, cela menacera directement notre vitalité économique à long terme.

Encore une fois, je veux répéter qu'à notre avis, la protection des espèces menacées du Canada par le truchement d'une législation fédérale rigoureuse doit être une composante fondamentale du plan de conservation national.

À l'heure actuelle, le gouvernement propose de modifier la législation fédérale relative à la protection de l'environnement. Les changements apportés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale fournissent un exemple des répercussions que peut avoir une telle initiative sur un plan de conservation national. Il y a deux ans, en Colombie-Britannique, les gouvernements fédéral et provincial ont chacun mené une évaluation environnementale du projet initial de mine d'or et de cuivre de Prosperity à Fish Lake au moyen de leurs instruments habilitants respectifs. Le comité d'évaluation de la Colombie-Britannique a approuvé le projet, alors que celui du gouvernement fédéral a conclu qu'il aurait des répercussions importantes sur l'environnement et sur les Premières nations. En juillet 2010, le ministre de l'Environnement de l'époque a déclaré que l'évaluation environnementale qu'on avait menée était une des plus accablantes qu'il ait jamais lues. En conséquence, le gouvernement fédéral a rejeté le projet, ce qui a permis d'éviter la transformation de Fish Lake — connu pour son abondance de poisson — en un bassin de résidus. La perte de ce lac, par exemple, irait à l'encontre d'un plan de conservation national.

C'est dans les zones riveraines que les écosystèmes sont les plus riches. Les modifications qu'on veut actuellement apporter à la Loi sur les pêches vont compromettre ces zones. Par ailleurs, nous croyons savoir qu'on envisage d'affaiblir la Loi sur les espèces en péril. L'actuel projet de loi sur la mise en oeuvre du budget comprend un changement qui autorisera la délivrance de permis liés à la Loi sur les espèces en péril qui ne seront pas assujettis à une date d'expiration, ce qui conférera à leur détenteur le droit absolu de détruire des habitats essentiels. Cette situation entraînera des conséquences directes sur la survie et le rétablissement des espèces.

À notre avis, compte tenu de la diminution des espèces au Canada, l'affaiblissement des principales lois fédérales en matière de protection de l'environnement mettra en péril l'exécution d'un plan de conservation national.

● (1030)

Selon nous, plutôt que d'affaiblir la législation, il est impératif de disposer d'un cadre législatif fédéral rigoureux visant à protéger toutes les espèces et leurs habitats pour réaliser tout objectif significatif en matière de conservation au Canada, et cet aspect doit donc être une composante importante du plan de conservation national.

La création de parcs additionnels est importante, mais cela ne saurait remplacer la préservation de l'intégrité écologique des lieux situés hors des parcs. Il est crucial de protéger les habitats et les écosystèmes entre les parcs, car ils ne s'étendent pas sur un territoire assez grand —, ou, souvent, n'ont pas été créés au bon endroit — pour satisfaire adéquatement aux besoins liés à la protection des habitats. Selon certaines études qui ont été publiées — je le mentionne dans mon document —, la plupart des parcs du Canada ne couvrent pas les habitats actuels ou futurs des espèces.

Pour protéger les habitats situés à l'extérieur des parcs, il faut au moins deux choses: des lois environnementales qui permettent une protection des habitats solide, prudente et fondée sur des données scientifiques; et un financement créatif des initiatives de conservation, y compris l'octroi de fonds compensatoires et la prise de mesures incitatives visant à assurer l'intendance des terres privées.

Par ailleurs, il importe de noter que, indépendamment de ce que deviendra le plan de conservation national, il doit être conçu de façon tant à protéger les espèces, les écosystèmes et les habitats dans l'immédiat que de permettre leur adaptation aux changements climatiques. Je suis certain que d'autres personnes ont plus d'expertise que moi à ce chapitre, mais nous constatons déjà en Colombie-Britannique que certaines espèces migrent de plus en plus vers le nord afin de fuir le réchauffement climatique.

Nous croyons savoir, à la lumière d'activités menées par le gouvernement fédéral, qu'on accordera peut-être plus d'importance aux espèces endémiques qu'aux espèces périphériques du Canada, soit celles qui se trouvent aux confins de leur territoire ici. Il s'agit habituellement d'espèces septentrionales qui vivent surtout aux États-Unis.

À notre avis, les espèces périphériques jouent un rôle crucial dans un plan de conservation national, car elles composent la majeure partie de nos écosystèmes septentrionaux. La conservation de ces espèces aux États-Unis ne comblera pas notre besoin d'avoir des écosystèmes fonctionnels dans la plupart des régions densément peuplées du Canada. Selon les données scientifiques les plus fiables, il faut assurer la conservation de ces populations, surtout à la lumière des changements climatiques.

À l'heure actuelle, le lien entre la Loi sur les espèces en péril et le plan de conservation national n'est pas clair. Nous recommandons l'utilisation d'une version rigoureuse de cette loi comme outil crucial pour gérer les habitats des espèces entre les parcs afin de réaliser les objectifs du plan. Il vise à protéger les habitats qui se trouvent déjà sous les seuils de tolérance prévus dans la Loi sur les espèces en péril. Nous recommandons au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre immédiatement la réglementation relative aux accords d'intendance et au versement d'une compensation aux propriétaires des terres touchées par les activités en question. La Loi prévoyait l'adoption de cette réglementation dès sa création, mais cela n'a pas encore été fait.

Enfin, nous espérons et croyons que le comité et le gouvernement fédéral souhaitent se doter d'un plan de conservation qui protégera bel et bien les espèces et les systèmes naturels du Canada et non pas simplement se livrer à un exercice de relations publiques visant à pallier le vide laissé par le démantèlement des lois environnementales du pays.

Nous avons trois recommandations à soumettre au comité: le plan de conservation national devrait avoir pour rôle fondamental et pour principe directeur d'assurer la protection des espèces canadiennes et de leurs habitats pour le bien de tous les Canadiens actuels et futurs; il devrait avoir pour objectif le maintien et le renforcement de lois fédérales vigoureuses afin d'assurer cette protection; et, surtout, le maintien et le renforcement de la Loi sur les espèces en péril du Canada devraient être l'une des priorités énoncées dans le plan.

Voici ce que j'avais à dire. Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer.

• (1035)

**Le président:** Merci.

Encore une fois, je tiens à rappeler aux témoins qui nous font bénéficier de leur expertise aujourd'hui de se concentrer sur les six points relatifs à l'élaboration d'un plan de conservation national.

Nous allons maintenant entendre la déclaration de la Guide Outfitters Association of British Columbia.

**M. Scott Ellis (directeur général, Guide Outfitters Association of British Columbia):** Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de témoigner et de présenter au comité des commentaires sur le plan de conservation national.

Pour commencer, je vais vous parler brièvement de la Guide Outfitters Association, de façon à ce que vous puissiez comprendre notre point de vue et nos origines. La province de la Colombie-Britannique est unique. En effet, elle est divisée en territoires de pourvoirie. Les guides et les pourvoyeurs ont le droit exclusif d'accompagner les non-résidents qui chassent le gros gibier. La division de la province en secteurs de pourvoirie renforce le sentiment d'appartenance, ce qui fait en sorte que les guides et pourvoyeurs s'intéressent aux événements et à la dynamique sur leur territoire. Il s'agit du début d'un processus d'intendance de la faune, et ils ont donc adopté une approche holistique en matière de gestion des écosystèmes sauvages et de ce qui se passe dans leur secteur.

Il faut absolument souligner, tandis que nous allons de l'avant, que l'origine des guides et des pourvoyeurs remonte à la fin des années 1800. Nous faisons la promotion des attraits naturels extraordinaires de la Colombie-Britannique. Je crois que nous réfléchissons tous à ce que cela représente, ici, en Colombie-Britannique, ou partout au Canada. C'est évident que nous demandons un environnement vierge et durable et une utilisation intelligente de l'ensemble des ressources du Canada.

Notre vision consiste à défendre une industrie de la pourvoirie en santé, c'est évident, mais il faut absolument miser sur des perspectives saines et à long terme en ce qui a trait à la gestion de la faune et des écosystèmes et à la gestion générale du territoire.

GOABC est une organisation sans but lucratif créée en 1966. Nous représentons 80 p. 100 des guides et pourvoyeurs de la Colombie-Britannique. Le modèle que nous avons établi a été adopté par le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Vous voyez, c'est une preuve qu'il n'est pas nécessaire de créer tous les modèles pour aller de l'avant. Il y a déjà des processus utilisés dans d'autres administrations que nous pouvons examiner.

En tant qu'utilisateurs-consommateurs, les chasseurs ont une histoire dont ils sont fiers. On n'a qu'à constater les fonds recueillis grâce à différentes mesures, des suppléments sur les permis jusqu'aux plaques d'identité. Notre communauté de pêcheurs, de trappeurs et de chasseurs a recueilli plus de 140 millions de dollars pour des projets d'amélioration des plans d'eau et de la faune dans la province de la Colombie-Britannique, par le truchement de la Habitat Conservation Trust Foundation.

Lorsque je parle aux gens qui ne comprennent pas le rôle que jouent les chasseurs au chapitre de la conservation, je leur dis que la chasse est une bonne chose, parce que cela signifie qu'il y a un surplus, et que nous en sommes les gardiens. Nous adoptons un point de vue à très long terme sur la façon de le faire de façon sage et durable.

Si vous effectuez des recherches pour trouver le premier chasseur-écologiste, vous tomberez sur des gens comme le premier ministre Sir Wilfrid Laurier ou le président Theodore Roosevelt, qui avaient compris l'importance de la faune et d'une utilisation durable des ressources. Ce sont les fondateurs des parcs nationaux du Canada et des États-Unis. Ils avaient une vision. Par conséquent, je suggère que l'on se tourne vers des modèles déjà en place, comme le modèle de protection de la faune d'Amérique du Nord. Il est élaboré grâce aux efforts des chasseurs et des pêcheurs qui ont utilisé la loi et la science pour gérer la faune et en assurer la durabilité. Beaucoup d'espèces sur notre territoire, en Colombie-Britannique, surtout, se portent mieux en raison de l'adoption de ce modèle d'utilisation durable à long terme.

En tant qu'utilisateurs-consommateurs, nous avons un rôle à jouer. Nous devons informer les gens dans notre secteur qu'ils doivent penser à la faune et non seulement à la chasse et leur montrer comment utiliser à bon escient les ressources naturelles. Il faut en partie reconnaître qu'il faut toujours chercher l'équilibre entre les pressions sociales, politiques et économiques exercées sur la faune, et je crois que c'est quelque chose que nous pouvons faire.

Nous nous efforçons d'organiser des symposiums et de dresser des inventaires de la faune et de trouver de nouveaux modèles pour réaliser des tests d'ADN de meilleure qualité et plus rapidement, afin que nous puissions avoir de bonnes estimations des populations et que nous puissions connaître les tendances, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse, ainsi que le recrutement des ours et des veaux. Ce sont tous des éléments extrêmement importants pour qui veut savoir ce qui se passe.

Quelqu'un a dit tantôt qu'il était plus facile de savoir ce qui se passe sur le territoire que dans les océans. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

En ce qui a trait précisément à vos six questions, quel devrait être l'objectif du plan de conservation national? Nous voulons des priorités à long terme pour le siècle qui vient, la prestation d'une orientation générale sur la conservation à l'intention des provinces et des territoires et des objectifs tangibles pour les stratégies de demain.

• (1040)

Les objectifs du plan national de conservation... Il faut sensibiliser les Canadiens à l'importance d'une utilisation durable des ressources. Nous avons l'occasion d'intégrer ce genre de choses dans les programmes scolaires, plutôt que de limiter la sensibilisation aux rares excursions. Il faudrait intégrer ces enseignements dans les programmes scolaires et parler de l'utilisation durable des ressources, parler de l'engagement à l'égard des ressources et de la gestion des écosystèmes. Il faut adopter une approche holistique, je crois que vous en avez déjà entendu parler, pas seulement des plans ponctuels — une espèce ou un élément de l'écosystème — mais un plan global unique pour l'écopaysage, et créer des synergies entre les intervenants de tous les ordres de gouvernement et des municipalités et des Premières nations.

Quant aux principes directeurs, encore une fois, c'est une utilisation sage et durable, fondée sur la science et la loi, qui permettra de créer un surplus de ressources renouvelables. Il faut aussi collaborer avec les Premières nations et les collectivités locales.

En ce qui a trait aux priorités relatives à la mise en oeuvre, mentionnons une approche holistique, des évaluations régulières des écopaysages et des plans d'eau, des types d'incitatifs fiscaux pour les projets de conservation et de remise en valeur — quelque chose de

semblable à ce que nous ferions avec la HCTF — et des fonds consacrés à l'établissement des stocks halieutiques et fauniques.

Quel processus de consultation le ministre devrait-il organiser au moment d'élaborer un plan de conservation national? Il doit obtenir les connaissances locales des gens qui vivent et qui travaillent sur le territoire. Les connaissances locales sont des connaissances d'expert. Il y a aussi beaucoup de savoir traditionnel que peuvent fournir les Premières nations. Il y a divers intervenants ici. Vous pouvez tirer profit de leur expertise.

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Pour terminer, nous allons passer au Fonds mondial pour la nature, Canada; vous avez dix minutes.

**Mme Linda Nowlan (directrice, Conservation du Pacifique, Fonds mondial pour la nature (Canada)):** Merci, monsieur le président.

Le WWF Canada apprécie l'invitation que lui a lancée le comité.

Notre mission est d'arrêter la dégradation de l'environnement sur la planète et de tracer la voie pour que les humains du futur vivent en harmonie avec la nature.

En tant qu'une des plus anciennes et des plus importantes organisations de conservation du Canada, qui a des bureaux aux quatre coins du pays, nous sommes déterminés à faire ce que nous pouvons pour faire du plan un exemple à suivre à l'échelle internationale.

Aujourd'hui, tandis que je vous parle, le WWF distribue son huitième *Rapport Planète vivante* dans les grandes capitales et les centres d'affaires du monde entier. En fait, il est actuellement distribué de l'espace en ce moment même. Il s'agit d'une nouvelle de dernière heure qui ne figure pas dans mon mémoire. Il s'agit de notre propre publication sur l'état de la planète, un indice comptable global qui permet de faire un suivi de l'état de la biodiversité et de l'empreinte humaine sur la planète.

Le rapport dit clairement que nous prenons plus de la planète que ce qu'elle est capable de donner. Selon nos constatations, la planète a perdu environ 30 p. 100 de sa biodiversité depuis 1970, tandis que la pression que nous exerçons sur la planète, notre empreinte, a plus que doublé. Si les pays étaient des entreprises, le Canada serait parmi celles qui gèrent le moins bien son capital. Nous venons au huitième rang concernant la taille de notre empreinte par habitant de la planète. Si tous les citoyens de la Terre consommaient au même rythme que les Canadiens, il faudrait 3,5 planètes Terre pour répondre à tous les besoins. Il est crucial de se doter du plan dont nous parlons aujourd'hui.

Durant la courte période qui nous est allouée, je vais décrire les trois principales priorités du WWF relativement au plan de conservation national. Je poursuivrai en formulant des recommandations plus précises sur les priorités en matière de conservation et de mise en oeuvre.

Nos trois principales recommandations sont les suivantes: premièrement, viser haut. Nos objectifs en matière de conservation devraient dépasser nos objectifs en matière de développement. Deuxièmement, célébrer la fierté des Canadiens à l'égard de la nature grâce à un programme novateur de mobilisation du grand public. Troisièmement, demander au secteur public d'en faire autant que les gouvernements en matière de conservation.

Avant de fournir des détails sur ces priorités, j'aimerais expliquer rapidement pourquoi nous sommes ici et souligner que nous avons l'occasion de créer quelque chose de durable et d'important.

Vous ne serez probablement pas surpris d'apprendre que notre richesse, et surtout notre richesse naturelle, fait l'envie de tous. Dans le monde entier, les gens n'en reviennent pas de ce dont les Canadiens disposent et du fait qu'ils peuvent en profiter, dans la nature et dans les centres urbains.

De l'autre côté du pont, Vancouver s'est engagé à devenir la ville la plus écologique de la planète d'ici 2020, et elle a pris des mesures importantes pour récolter les avantages environnementaux et économiques de son plan d'action pour devenir la ville la plus écologique. Le plan de conservation national du Canada devrait viser aussi haut.

Ici, en Colombie-Britannique, nous avons de magnifiques merveilles naturelles comme la Forêt pluviale et la zone marine Great Bear sur la côte Nord, où l'une des dernières forêts pluviales en milieu tempéré intacte du monde rencontre certaines des dernières et plus imposantes rivières sauvages et des plus productives mers d'eau froide de la planète. C'est un secteur présentant une extrême abondance de ressources que j'ai eu l'occasion de visiter l'automne dernier. J'ai été estomaqué. J'avais de la difficulté à marcher dans l'eau tellement il y avait de saumons. Où serait la Colombie-Britannique sans le saumon?

Le fleuve Fraser, que l'on voit en regardant par la fenêtre, est le plus important fleuve producteur de saumons de la planète. Plus de deux milliards de jeunes saumons passent des semaines ou des mois dans l'estuaire avant de commencer leur migration vers l'océan.

De quelle façon notre plan de conservation national peut-il protéger cette incroyable richesse naturelle? Cette question me ramène à nos trois principales priorités.

Premièrement, il faut viser haut. Nous recommandons au gouvernement fédéral de prévoir plus de 500 projets de développement représentant plus de 500 milliards en nouveaux investissements au cours des 10 prochaines années et d'assortir tout cela d'un plan de conservation encore plus ambitieux. Il faut féliciter le gouvernement pour les immenses progrès que nous avons faits concernant les zones terrestres protégées. Nous devons faire des percées semblables pour protéger nos environnements marins et d'eau douce.

Nous ajoutons notre voix à celle d'autres témoins qui ont souligné que le Canada doit respecter ses engagements juridiques internationaux, plus particulièrement les engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, comme le Royaume-Uni l'a fait avec sa stratégie pour la biodiversité.

Deuxièmement, le plan doit célébrer la fierté des Canadiens à l'égard de la nature grâce à un programme novateur de mobilisation publique — la version moderne de l'engouement généré par les célébrations du centenaire en 1967.

Le WWF insiste particulièrement sur la mobilisation et la participation publiques, et c'est avec plaisir que nous partagerions notre expérience. Une heure pour la Terre, le plus important événement de mobilisation publique au Canada, est organisée par le WWF. Dix millions de Canadiens y participent, tout comme plus de 100 millions de personnes à l'échelle internationale.

•(1045)

C'est une activité symbolique, pour afficher un engagement à l'égard d'une réaction aux changements climatiques. Durant cette

heure pour la Terre, nous demandons à tous de fermer les lumières, de tout déconnecter, pendant une heure au mois de mars.

Nous nous appuyons maintenant sur la reconnaissance publique découlant de l'initiative Une heure pour la Terre en vue de réaliser des objectifs de conservation plus ambitieux. Les membres du comité ont souligné l'importance de joindre les gens qui vivent dans les villes dans le cadre du PCN. Le réseau du WWF poursuivra le travail positif entrepris grâce à l'initiative Une heure pour la Terre grâce au défi nouvellement lancé aux villes en marge de l'initiative. Il s'agit d'une nouvelle initiative qui souligne et récompense les administrations municipales qui acceptent de faire d'importants efforts à long terme pour combattre les changements climatiques — un élément essentiel de tout plan de conservation national.

Troisièmement, nous invitons le gouvernement à demander au secteur privé d'être un partenaire à part entière dans le cadre du plan. Un exemple que nous sommes fiers de souligner est lié à un de nos partenaires d'affaires. D'ici la fin de 2013, Loblaw, le plus important acheteur de fruits de mer du Canada, a pris un engagement sans précédent à l'échelle mondiale d'acheter 100 p. 100 des poissons sauvages ou d'élevage vendus dans ses magasins du Canada de sources durables. Nous collaborons avec Loblaw dans le cadre de cette initiative ainsi qu'avec d'autres scientifiques, conseillers scientifiques, organismes gouvernementaux et fournisseurs de fruits de mer.

Voilà nos trois principales priorités pour le plan. Nous avons préparé un mémoire écrit qui porte sur le but, les objectifs et les principes directeurs du PCN; je vous en donnerai une copie.

J'utiliserai le temps qui me reste pour parler des priorités de conservation et de mise en oeuvre du plan.

Le WWF recommande que le plan englobe des mesures énergiques liées à l'eau, au climat et aux gens, y compris des mesures pour protéger la zone marine Great Bear, la contrepartie marine de la forêt pluviale Great Bear. Cette région génère des recettes de 104,3 millions de dollars et crée 2 200 emplois à long terme.

Nous recommandons le rétablissement de l'écosystème des Grands Bancs, y compris la productivité de la morue.

Nous recommandons de maintenir les débits naturels dans d'importants fleuves et rivières sauvages choisis dans chaque bassin du Canada. Le gouvernement fédéral a la responsabilité constitutionnelle de protéger les poissons et leur habitat, et cela inclut les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les terres humides dont ils dépendent. La Loi sur les pêches établit une norme nationale vitale en matière de protection de l'habitat des poissons. Les modifications proposées à cette loi, qui dilueraient cette norme nationale, nous préoccupent et préoccupent aussi bon nombre d'autres intervenants. Ces modifications ne sont pas compatibles avec un plan de conservation national.

Nous recommandons aussi d'établir des priorités relatives à la dernière étendue de glace dans le Grand Nord du Canada et à une stratégie énergétique canadienne.

Nos priorités liées à la mise en oeuvre sont de terminer les réseaux des zones protégées au Canada, terrestres et maritimes. Nous recommandons d'établir des programmes de rétablissement pour chaque espèce figurant dans la Loi sur les espèces en péril le plus rapidement possible. Cela inclut tous les poissons d'eau douce et marins qui, contrairement aux espèces terrestres, n'ont pas reçu la protection juridique dont ils ont besoin.

Il faut protéger l'habitat essentiel des espèces en péril. Comme mon collègue vient tout juste de l'expliquer en détail, si nous voulons des populations de saumon en santé, il faut protéger l'habitat des saumons. La Loi sur les espèces en péril est l'outil que nous utilisons pour veiller à ce que les espèces animales du pays se portent bien. Nous vous demandons de renforcer cette loi dans le cadre du plan de conservation national.

Une autre priorité en matière de mise en oeuvre est de protéger le débit naturel des fleuves et rivières, et la Loi sur les pêches fédérales est l'outil permettant de conserver, de protéger et de restaurer les fleuves et rivières du Canada.

Notre dernière priorité en matière de mise en oeuvre est d'appuyer des systèmes d'accréditation des marchés reconnus à l'échelle internationale comme le Marine Stewardship Council pour la pêche, qui aide à protéger le capital naturel tout en conservant les parts de marché du Canada à l'échelle internationale.

Pour terminer, j'aimerais vous parler du programme Don à la Terre du WWF. Un Don à la Terre est une célébration publique par le WWF d'un geste de conservation qui est à la fois une preuve de leadership environnemental et une contribution importante à l'échelle internationale à la protection du monde vivant.

Nous avons remis le prix Don à la Terre du WWF à Parcs Canada en 2011 — félicitations Parcs Canada — et, en 2007, nous avons remis le prix Don à la Terre aux architectes de l'entente sur la forêt pluviale Great Bear. Nous étions heureux de célébrer cet événement en compagnie de dirigeants des gouvernements fédéraux et provinciaux, des Premières nations et d'autres intervenants.

Nous espérons nous présenter à nouveau ici dans cinq ans avec un nouveau prix Don à la Terre du WWF pour votre contribution découlant du plan. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec le gouvernement et l'industrie pour mettre en branle un ambitieux plan de conservation national.

• (1050)

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous communiquer nos points de vue.

**Le président:** Merci beaucoup. Je vais présenter les membres du comité qui sont présents aujourd'hui. Ce n'est qu'une fraction du comité qui se réunit habituellement deux fois par semaine pendant deux heures.

Il y a Hedy Fry, du Parti libéral et M. Pilon et M. Choquette, du parti de l'opposition officielle, le NPD.

À ma droite, M. Lunney, de la région de Nanaimo, M. Toet, du Manitoba et moi-même, Mark Warawa.

La première série de questions durera sept minutes.

Nous allons commencer avec M. Lunney.

**M. James Lunney:** Merci, monsieur le président.

Bienvenue aux témoins de la séance d'aujourd'hui. J'apprécie les exposés que vous avez préparés et le temps précieux que vous prenez pour nous faire connaître vos points de vue et étayer nos travaux.

Je vais commencer avec la BC Wildlife Federation. Vous comptez 40 000 membres. Vous êtes établi en Colombie-Britannique depuis longtemps. Vous avez mobilisé beaucoup de personnes. Vos membres sont tous intéressés par l'environnement, mais vous comptez aussi dans vos rangs des groupes de chasseurs, de pêcheurs et d'autres personnes, si j'ai bien compris.

• (1055)

**M. Neil Fletcher (coordonnateur de l'éducation, Zones humides, BC Wildlife Federation):** C'est exact.

**M. James Lunney:** Vous consacrez bénévolement plus de 300 000 heures par année à des activités d'intendance. Nous avons constaté certains de ces travaux hier. Des partenariats de gens qui s'intéressent à l'environnement participent à des activités de restauration de l'habitat local et à toutes ces discussions — des heures et des heures de discussion. Parfois, pour réaliser des projets, il faut faire beaucoup de travail et beaucoup planifier, mais, en fait, rien ne se produira si les gens sur le terrain ne participent pas. Je voulais simplement souligner le travail des organisations qui s'intéressent justement à la question et qui poussent des gens sur le terrain à s'efforcer d'améliorer l'environnement.

Vous avez soulevé certains points très intéressants dans le cadre de votre exposé.

Vous parlez du programme de formation. Je crois que vous en avez parlé dans votre exposé. Vous avez dit avoir formé de 100 à 150 personnes, qui réalisent environ 40 projets. Vous leur offrez un programme de formation afin qu'ils comprennent comment travailler. Il y a environ 40 projets qui ciblent les terres humides. Pouvez-vous nous expliquer brièvement en quoi consiste cette activité?

**M. Neil Fletcher:** Bien sûr.

Je suis le coordonnateur du programme de sensibilisation aux terres humides. Nous offrons des ateliers de conservation de terres humides et nous exploitons aussi un institut sur les terres humides, qui consiste en un atelier intensif de sept jours qui nous permet de former des membres de la collectivité de tous les horizons. Cela inclut des gens qui réalisent déjà des travaux d'intendance liés aux bassins hydrographiques, des membres des Premières nations et simplement des bénévoles dévoués qui veulent apprendre de nouvelles choses sur l'intendance des terres humides. Nous leur offrons les ressources et les formateurs dont ils ont besoin pour mettre sur pied de meilleurs projets.

**M. James Lunney:** Les rassemblez-vous dans un lieu central à Vancouver, ici, ou est-ce que vous vous déplacez dans la province, pour aller là où sont les gens?

**M. Neil Fletcher:** Nous nous déplaçons dans la province.

**M. James Lunney:** Combien de programmes comme celui-ci, le programme de sept jours, réalisez-vous?

**M. Neil Fletcher:** Nous réalisons environ de cinq à six ateliers par année, et nous attirons environ de 20 à 30 participants par atelier.

**M. James Lunney:** C'est digne de mention.

Des témoins nous soulignent l'importance de la conservation. Ils nous disent qu'il faut relier les corridors utilisés par la faune et restaurer les habitats. Il en a beaucoup été question hier ainsi que de l'importance que cela revêt. Un de nos objectifs est de rapprocher les gens de la nature. De plus en plus, en raison de l'urbanisation, il y a des populations urbaines déconnectées et des jeunes qui grandissent loin des milieux naturels. Ils sont connectés d'autres façons, grâce à l'électronique et aux médias sociaux et je ne sais quoi d'autre, mais pour ce qui est d'un rapprochement avec la nature et la participation à des activités à l'extérieur, retourner une roche pour voir ce qu'il y a en dessous ou tout simplement communier avec la nature... ça nous préoccupe. Ce n'est pas seulement les jeunes, c'est aussi le cas de beaucoup de nouveaux Canadiens. Nous accueillons un quart de million de personnes du monde entier qui n'ont pas nécessairement connu le genre d'interaction que bon nombre de Canadiens ont avec la nature, dans les parcs, entre autres.

Je vais commencer par vous, mais peut-être que la Guide Outfitters Association ou d'autres intervenants qui travaillent directement avec les gens sur le terrain et qui s'intéressent à l'environnement auront quelque chose à ajouter. Avez-vous des idées sur la façon de faire participer les nouveaux Canadiens et les jeunes à ces types d'activités?

**M. Neil Fletcher:** Je peux parler de notre expérience. Nous organisons le camp d'été Wild Kidz, à deux endroits dans la province. Ce sont des camps gratuits que nous organisons grâce à l'aide financière de divers bailleurs de fonds. Environ de 20 à 25 enfants participent. Beaucoup d'entre eux ont passé peu de temps en nature, certain n'ont jamais connu ça. Il s'agit d'une escapade de cinq jours pour eux, en fait, et ils acquièrent une expérience concrète de la pêche, de la marche en forêt et d'activités dans la nature.

**M. James Lunney:** Organisez-vous ces camps à un endroit précis, ou à divers endroits dans la province?

**M. Neil Fletcher:** On en organise partout dans la province.

**M. James Lunney:** Parfait.

**M. Alan Martin:** J'aimerais ajouter quelque chose. Un supplément imposé sur les permis de chasse et des frais liés à l'embauche de guides et aux activités de trappage sont versés au Habitat Conservation Trust Foundation. Cet organisme appuie un programme, le Project WILD, qui est offert dans les écoles primaires et secondaires et qui vise à rapprocher les élèves de divers arrondissements scolaires de la nature. Dans le cadre du projet, on accorde des subventions aux écoles pour faire sortir les gens et les faire participer à des projets d'interprétation ou d'amélioration.

Je crois que le financement de ces types de programmes scolaires, particulièrement en Colombie-Britannique, mais probablement ailleurs au Canada, nuit, premièrement, au rapprochement de tous les élèves avec la nature et aux activités d'information et de sensibilisation permettant de véhiculer l'importance de l'environnement naturel et, deuxièmement, à ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes pour réduire leur impact sur l'environnement.

• (1100)

**M. James Lunney:** Pouvez-vous nous dire quand ce programme a été créé et nous donner un ordre de grandeur?

**M. Alan Martin:** Le programme a commencé il y a au moins sept ans. Chose certaine, il a été renforcé au cours de la dernière année, mais je vais obtenir des renseignements plus détaillés à ce sujet.

**M. James Lunney:** D'accord. Merci.

Dans votre exposé, vous avez parlé du processus de consultation. J'ai trouvé très intéressante la façon dont vous avez résumé le tout: un processus national pour le plan, des consultations régionales pour sa mise en œuvre et, au moment de l'application, mobiliser les collectivités et les Premières nations dans le cadre de consultations axées sur l'action.

Nous avons donc besoin d'un processus national de consultation, ce que nous faisons actuellement, mais, en ce qui a trait à la mise en œuvre, il faut procéder à des consultations locales, parce que les écosystèmes du Canada sont très diversifiés et très différents. Puis, en ce qui concerne la mise en œuvre, si nous ne mobilisons pas la population, nous aurons de sérieux défis à relever. Je me demandais si vous vouliez en dire davantage à ce sujet, parce que vous l'avez résumé de façon très succincte.

J'aimerais aussi souligner que, dans le budget de 2007, 225 millions de dollars ont été affectés à des partenariats avec des

organisations comme les vôtres, Nature Trust et Canards Illimités. Lorsque vous parlez de ce qu'il faut faire à l'avenir, est-ce le genre de plan qui serait utile?

**M. Alan Martin:** Je crois que cela dépend des enjeux abordés et du niveau où on se trouve. Je crois que nous avons besoin, comme M. Page et d'autres l'ont dit, d'un plan national qui définit clairement les résultats que nous voulons obtenir en mettant en œuvre le plan. Cependant, il y a une diversité d'intérêts et d'habitats à l'échelle de la province, alors il ne faut pas se perdre en tentant de déterminer quelles sont les différences et les priorités régionales. Si on n'adopte pas un point de vue suffisamment général, on va s'arrêter à des détails qui, en fait, sont des enjeux supposant une mise en œuvre régionale.

À ce sujet, je crois que, si on s'en tient au niveau de l'écopaysage et qu'on interagit avec les collectivités, les Premières nations et les organisations intéressées du secteur, on sera beaucoup plus efficace. Par conséquent...

**Le président:** Le temps est écoulé, malheureusement.

Le prochain intervenant est M. Choquette; vous avez sept minutes.

[Français]

**M. François Choquette:** Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Devon Page.

Dans le cadre du plan de conservation national, on se pose beaucoup de questions. Par exemple, la question 5 cherche à déterminer quelles devraient être les priorités du PCN en matière de mise en œuvre. On voit que cela prendrait, comme vous l'avez mentionné, des lois nationales fortes. Or présentement, le projet de loi portant exécution du budget affaiblit malheureusement certaines lois environnementales, notamment les dispositions de la Loi sur les pêches touchant la protection de l'habitat ainsi que les évaluations environnementales.

J'aimerais savoir quelles seraient vos recommandations pour avoir des lois fortes, pour les inclure dans le plan de conservation national.

[Traduction]

**M. Devon Page:** Jusqu'à il y a environ sept ou huit ans, le gouvernement fédéral a procédé à l'examen des lois sur la protection environnementale et a conclu que le régime fédéral actuel de protection de l'environnement était trop permissif. À l'époque, on a aussi procédé à un examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur les pêches, dont l'objectif était de renforcer de façon importante ces deux textes législatifs.

Par exemple, pour ce qui est de la Loi sur les pêches, deux projets de loi précédents auraient pu faire l'objet d'un décret définitif, mais on les a perdus de vue au moment de la prorogation, ou c'était peut-être avant. D'une façon ou d'une autre, beaucoup de travail avait été effectué pour déterminer ce à quoi ces lois devaient ressembler pour qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs et qu'elles permettent d'assurer une protection durable de l'environnement. Si le comité aimerait obtenir des renseignements détaillés à ce sujet, puisque nous avions participé à toutes ces audiences de comité, nous serions heureux de lui fournir le processus.

Les deux seuls autres commentaires que j'aimerais formuler sont que, en ce qui a trait aux lois de protection de l'environnement, le Canada en est encore à ses balbutiements. Par exemple, en 1973, les États-Unis ont promulgué la Endangered Species Act, nous avons adopté la nôtre en 2002. La mise au point des lois reflète aussi le fait que nous ne comprenons pas encore très bien le lien entre l'homme et l'environnement. Tout ce que j'aimerais recommander au comité, c'est qu'il regarde ailleurs afin de voir des exemples de lois musclées pour protéger l'environnement.

Il y a notamment l'Europe, qui est à des années-lumière de nous, et même les États-Unis, qui se sont dotés de différentes mesures. On constate actuellement un engagement à l'égard de la durabilité dans les administrations plus progressistes qui fait intervenir toutes les composantes du système juridique. Les manifestations sont tellement plus axées sur la science et tellement plus consciencieuses en ce qui a trait à leur application sur le terrain.

• (1105)

[Français]

**M. François Choquette:** J'aimerais poser une autre question sur l'implication des entreprises privées dans le plan de conservation national. On a beaucoup parlé de l'éducation et de la sensibilisation. Je demeure convaincu que ces aspects sont très importants, comme l'ont mentionné les conservateurs. De mon côté, c'est le financement et l'importance accordée aux sciences qui posent problème. Malheureusement, il y a eu des coupes budgétaires à Parcs Canada, ce qui a entraîné une diminution de l'accessibilité aux parcs. Il y a également eu des compressions dans les sciences, alors qu'on devrait investir dans ce domaine.

Le secteur privé devrait-il être davantage contraint à participer sur le plan financier? Hier, par exemple, on a visité un site qui avait été dévasté par une compagnie forestière. C'est la population qui l'a restauré. Ne devrait-on pas plutôt s'assurer que les entreprises restaurent les sites après les avoir utilisés?

[Traduction]

**M. Devon Page:** La réponse est oui.

Une des limites des lois canadiennes sur la protection environnementale est qu'elles ne tiennent pas compte des coûts ou des préjudices liés aux activités. Par conséquent, pour les entreprises privées sur le terrain, l'eau et l'air sont gratuits, et la terre l'est quasiment. Bien sûr, il y a des régimes de redevances, mais il est évident qu'aucun régime actuel de redevances ne tient compte des risques pour l'environnement et du coût pour la société qu'entraîne la dégradation causée par l'exploitation. Encore ici, des modèles assez simples sont élaborés et appliqués aux États-Unis et dans d'autres administrations. Ces modèles intègrent les coûts pour la société liés à l'exploitation et exigent que les entreprises privées paient. C'est après coup que nous aimerions voir l'adoption d'une approche plus proactive pour établir des lois plus progressistes appliquées sur le terrain. Par exemple, dans une autre administration, le gouvernement a appliqué le « principe du pollueur payeur » pour s'assurer que ceux qui profitent des activités néfastes pour l'environnement en paient les conséquences.

[Français]

**M. François Choquette:** Merci beaucoup, monsieur Page.

Je vais maintenant poser une question à Mme Nowlan.

Vous avez dit qu'il était important de viser haut pour ce qui est de nos objectifs de conservation et de nos cibles. L'entente d'Aichi prévoit les cibles suivantes: 10 p. 100 pour les zones hydrauliques et 17 p. 100 pour les zones terrestres.

Est-ce que ce serait suffisant d'atteindre ces objectifs d'ici à 2020, ou devrait-on viser encore plus haut pour s'assurer d'atteindre le minimum?

**Mme Linda Nowlan:** Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Selon moi, il faut définitivement viser encore plus haut. Il s'agit de normes minimales que nous sommes légalement obligés d'accepter. Le Canada est une nation riche. Nous pouvons et devrions faire mieux. Notre richesse n'est pas seulement financière et humaine, elle tient aussi à notre patrimoine naturel.

Le gouvernement en place au Royaume-Uni est assez semblable au gouvernement canadien actuel. Il vient de publier sa stratégie sur la biodiversité. Le Royaume-Uni s'est engagé à protéger 26 p. 100 de ses zones marines. C'est bien plus que 10 p. 100. Selon moi, si le Royaume-Uni peut le faire, nous pouvons le faire aussi, compte tenu du fait que nous avons les plus longues côtes de la planète.

La cible que nous établissons devrait définitivement être supérieure au minimum exigé par la loi. Le Canada peut et doit faire mieux.

• (1110)

[Français]

**M. François Choquette:** Je vous remercie beaucoup. Des gens nous disent que ce n'est pas réaliste d'atteindre même ces cibles de 10 p. 100 et de 17 p. 100, mais votre réponse vient confirmer qu'il est effectivement possible d'atteindre ces cibles si on investit temps, argent et ressources. Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Choquette.

Nous allons passer à M. Toet.

**M. Lawrence Toet:** Merci, monsieur le président.

Deux ou trois témoins ont parlé du besoin d'adopter une approche qui reconnaît la contribution du paysage fonctionnel dans le plan de conservation.

J'imagine qu'il y a des divergences d'opinion et des questions quant à savoir s'il faut se servir de la carotte ou du bâton. Je crois que M. Martin a abordé la question des incitatifs durant son exposé.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus? De quelle façon peut-on mettre en place un programme d'incitatifs qui pourrait reconnaître le travail fait sur le paysage fonctionnel pour améliorer le programme de conservation à l'échelle du Canada?

**M. Alan Martin:** Je crois que les incitatifs peuvent être utiles à différents égards. Premièrement, il y a les incitatifs fiscaux et d'autres mesures d'incitation financière qui visent à protéger le fonctionnement des habitats. On peut les offrir sous forme d'allègement fiscal ou de subventions ou par le truchement d'autres mécanismes.

Il y a aussi des incitatifs qui prennent la forme d'activités comme la sensibilisation, le contrôle et, dans une certaine mesure, l'application de la loi, en ce qui a trait aux rapports sur le fonctionnement des écopaysages et des écosystèmes. Je crois que, pour bien faire, il faudra trouver le juste équilibre entre les différents outils — qu'il s'agisse de réglementation ou d'incitatifs, d'information ou de sensibilisation — à l'appui des résultats cernés dans le plan de conservation national.



**M. Lawrence Toet:** Monsieur Page, croyez-vous, vous aussi, qu'un processus fondé sur des incitatifs pourrait être très efficace, plutôt que de regarder ces situations du point de vue très négatif des personnes sur le paysage fonctionnel? Et croyez-vous que nous pourrions mettre en place dans le cadre de l'établissement du présent plan de conservation national des systèmes qui en tiendraient compte et qui offriraient des incitatifs aux gens, plutôt qu'exiger d'eux qu'ils règlent les problèmes après coup?

**M. Devon Page:** Oui, je suis d'accord avec tout ce qu'Alan a dit.

J'ajouterais seulement que le gouvernement a analysé tout cela lorsqu'il a conçu la Loi sur les espèces en péril et qu'il a compris que la meilleure façon de gérer le territoire ne passe pas par des interdictions, des exigences et du contrôle.

Le Parlement a réalisé plusieurs études concernant les incitatifs et la façon de favoriser une gestion adéquate du territoire. Mentionnons, par exemple, l'étude de Peter Pearse qui a été déposée devant le Parlement. À Ecojustice, notre expertise est le droit, mais, lorsque nous avons examiné l'application de la loi au Canada, l'une des choses que nous avons constatées était que, malheureusement, peu d'ordres de gouvernement avaient procédé aux investissements nécessaires pour comprendre le lien entre le milieu du droit et les propriétaires fonciers ou pour essayer de tisser des liens de coopération appropriés. Il faut penser à mettre en place des mesures incitatives pour tisser ce lien.

**M. Lawrence Toet:** Nous avons donc l'occasion, grâce au présent plan, de tenter d'améliorer cette proposition.

**M. Devon Page:** Absolument.

**M. Lawrence Toet:** Beaucoup de témoins nous ont aussi dit que nous devrions appuyer les mesures de conservation efficaces actuelles et miser sur elles. Il y a des réussites, de belles histoires sur le terrain. Nous en avons entendu beaucoup hier durant notre excursion sur l'île. Nous avons vu de grandes réussites sur le terrain. Des témoins ici aimeraient-ils nous parler de certains des programmes efficaces dont ils ont eu connaissance et décrire les éléments de ces programmes qui sont essentiels à leur réussite? Je ne veux pas trop de détails — nous n'avons pas le temps pour ça — mais simplement un bref aperçu.

Monsieur Ellis, vous pourriez peut-être nous en parler en premier, nous parler d'un programme que vous connaissez qui est efficace et nous dire pourquoi, selon vous, il l'est.

• (1115)

**M. Scott Ellis:** Premièrement, je crois que les gens doivent réellement s'intéresser à ce qu'ils font. C'est ce dont il s'agit lorsque nous parlons d'un processus national, d'une mise en œuvre régionale et ensuite du travail concret sur le terrain. Il faut trouver une façon de mobiliser les gens et de déterminer comment appliquer le modèle.

La BC Wildlife Federation, je crois, en compte plusieurs. Nous avons parlé du projet WILD. Nous avons aussi parlé de la Habitat Conservation Trust Foundation et de son travail. Pour ce qui est de la Guide Outfitters Association de la Colombie-Britannique, nous nous efforçons de communiquer avec les gens dans le cadre d'ateliers sur la faune et nous avons utilisé différentes façons de le faire, mais pas nécessairement ce type d'approche précis.

**M. Lawrence Toet:** Madame Nowlan, y a-t-il une initiative dont vous aimeriez nous parler? Et pourriez-vous aussi nous dire ce qui en était et en quoi nous pourrions utiliser cela comme plate-forme pour aller de l'avant avec le présent plan?

**Mme Linda Nowlan:** Oui, je pourrais probablement vous en nommer plusieurs, mais je vais essayer de me limiter.

La WWF a mené une campagne sur les espaces en péril, et nous avons travaillé en collaboration avec tous les ordres de gouvernement pour augmenter le nombre de zones protégées au Canada. Je crois que les facteurs qui ont fait de cette campagne pluriannuelle un succès étaient l'établissement d'objectifs très ambitieux, comme je l'ai déjà mentionné, la coopération et le fait qu'on a réussi à inspirer le grand public. Ce sont les trois éléments fondamentaux de programmes que, selon moi, vous pouvez intégrer.

Comme je l'ai déjà mentionné, je crois aussi que le gouvernement fédéral peut en faire beaucoup pour appuyer les efforts de conservation du secteur privé, par exemple appuyer des organisations comme le Forest Stewardship Council dans le domaine de la certification des forêts, et le Marine Stewardship Council, qui fait la même chose dans son domaine. Ce sont de très bons exemples d'utilisation du pouvoir des marchés. Les consommateurs en apprennent davantage au sujet des produits qu'ils achètent. Ils font des choix, ce qui incite les entreprises à adopter des pratiques plus durables. Ce serait donc un autre ensemble de programmes qu'il faut mentionner.

Ici même, en Colombie-Britannique, nous procédons au grand nettoyage des rivages canadiens chaque année en coopération avec l'Aquarium de Vancouver. L'initiative est parrainée par Loblaw. C'est un autre programme très efficace.

Je terminerai en disant que, en 1967, durant les célébrations du centenaire, le gouvernement a vraiment tenté d'inspirer les gens et de les pousser à passer à l'action. C'était le centenaire. Tout le monde était très heureux, et 5,5 millions d'enfants canadiens ont participé au programme des Médailles du centenaire du Canada, dans le cadre duquel on remettait une médaille aux jeunes qui s'efforçaient d'améliorer leur condition physique. Je suggérerais donc quelque chose comme ça, un concours et une remise des médailles, quelque chose d'amusant et d'inspirant qui est bon pour le moral et qui cible les jeunes. Il pourrait s'agir d'un élément marquant — quoique mineur — de votre plan de conservation national.

**Le président:** Merci beaucoup. Le temps est écoulé.

Madame Fry, vous avez sept minutes.

**L'hon. Hedy Fry:** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai entendu des témoins dire, même au cours des deux dernières séances, que peu importe la teneur du plan de conservation que nous envisageons, il doit s'agir d'un plan global. Un témoin a dit tantôt qu'il faut définir des zones marines et terrestres à protéger. Ecojustice Canada nous a dit que ce n'est pas suffisant. En fait, il faut mettre son pied à terre et resserrer les lois fédérales, c'est-à-dire la LCPE et la Loi sur les espèces en péril. Des témoins ont aussi souligné l'importance de pouvoir compter sur de nombreux groupes locaux qui réalisent des activités de protection et de remise en état et qu'il faut trouver une façon d'appuyer ces groupes tout en demandant au secteur privé de s'occuper de conservation.

Il a aussi été dit qu'il fallait envisager une stratégie globale et intégrée, mais qu'on ne peut pas élaborer une stratégie universelle applicable à toutes les régions. Ecojustice a souligné le fait que, si on ne veut pas pénaliser les intervenants des industries néfastes pour l'environnement, il faut s'assurer que les entreprises paient, de façon à ce que, d'une façon ou d'une autre, on puisse atténuer les conséquences négatives de l'exploitation. Il me semble que vous avez aussi dit cela d'une certaine façon. Comment pourrait-on procéder? C'est ma première question, et je la pose à Ecojustice.

La deuxième question que je vous pose est la suivante: de quelle façon peut-on renforcer plutôt qu'affaiblir — ce que je crois que nous faisons actuellement — les lois fédérales et de quelle façon peut-on harmoniser les lois nationales et provinciales? Le sont-elles ou non?

Voilà les questions que je voulais poser à Ecojustice.

Et je demanderais aux autres de quelle façon, selon eux, nous pouvons favoriser les activités de conservation du secteur privé.

• (1120)

**M. Devon Page:** Combien de temps me reste-t-il?

**L'hon. Hedy Fry:** Pas beaucoup, alors vous devez faire ce que les avocats font très bien — être rapide et bref.

**M. Devon Page:** D'accord. Je vais commencer par la deuxième question, concernant le renforcement des lois nationales et leur harmonisation. Il faut faire une distinction en ce qui a trait à l'harmonisation des lois. Il y a une différence entre s'assurer que les retards bureaucratiques ne nuisent pas aux objectifs d'une loi et s'assurer que la loi elle-même est adéquate...

**L'hon. Hedy Fry:** Vous voulez dire la mettre en œuvre et l'appliquer?

**M. Devon Page:** Oui. Selon nous, les lois actuelles, qui ne sont certes pas optimales, sont considérées comme inefficaces sur le plan juridique alors que, en fait, le problème vient de la bureaucratie et de l'incapacité de les appliquer efficacement. Cela les affaiblit, ce n'est pas parce qu'elles sont intrinsèquement inefficaces.

On oublie que, en fait, ces lois sont parfaitement adéquates et qu'elles ont permis de protéger l'environnement efficacement pendant de nombreuses années. Je parle ici de la Loi sur les pêches et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Si on les appliquait telles quelles, elles pourraient être efficaces.

Nous avons comparé devant la Cour suprême du Canada il y a deux ans, et les juges ont dit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale contenait tous les outils nécessaires pour veiller à une réalisation harmonisée et globale des évaluations environnementales au Canada. C'est pourquoi j'aimerais dire qu'il faut conserver les lois actuelles du Canada.

Je trouve que l'environnement se porte mieux quand les gouvernements se battent pour l'inscrire dans leur sphère de compétence et lorsqu'ils se battent pour s'occuper d'environnement, c'est la tragédie des biens communs. Lorsqu'ils tentent d'éviter leur responsabilité et fuient les obligations de prendre soin de l'environnement, l'environnement en pâtit. C'est ce qui se passe actuellement. On constate que le gouvernement fédéral tente de ne pas assumer sa responsabilité d'intendant de l'environnement en affirmant que les lois sont de la bureaucratie inutile. En fait, cependant, il n'en est rien, et ce n'est pas ce que les tribunaux ont dit, et ce n'est certainement pas ce que les lois disent.

Quant au renforcement des lois, la première chose qu'il faut faire, c'est poursuivre là où on était il y a 10 ans, c'est-à-dire en renforçant les lois actuelles, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur les pêches. Nous sommes en voie de mieux intégrer les principes de durabilité. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les moderniser — c'est nécessaire, ces lois ont été mises en place — en 1977, par exemple, dans le cas de la Loi sur les pêches — parce que les gens comprennent qu'il y a un lien entre notre bien-être et le bien-être des poissons et leur habitat. Les changements actuels mettent en danger ce bien-être.

Mon premier commentaire est donc qu'il faut conserver les lois actuelles et les renforcer pour y intégrer les principes modernes du

développement durable, ce qui m'amène à mon deuxième commentaire, soit le coût associé à l'exploitation de l'environnement.

Au Canada, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des nations progressistes du monde entier, les entreprises n'assument pas la facture liée aux répercussions de leurs activités. Les sables bitumineux en sont l'exemple classique. Les entreprises ne paient pas pour utiliser quatre barils d'eau pour chaque baril de pétrole produit. Pourquoi? Dans d'autres administrations, il y aurait au moins des frais. On peut bien parler des redevances, mais la structure des redevances ne génère pas les fonds nécessaires pour pouvoir rétablir le territoire après l'activité d'exploitation.

Et pour ce qui est du coût lié à l'exploitation de l'environnement, il faut tout simplement commencer à faire payer les exploitants, un point c'est tout. Il faut payer maintenant ou payer plus tard. Alan a dit que le principe sous-jacent du développement durable et des lois connexes est qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Mieux vaut un peu de prévention maintenant si ça nous évite d'avoir à réparer les pots cassés plus tard. Eh bien nous n'appliquons ce principe nulle part dans le secteur industriel canadien.

**L'hon. Hedy Fry:** Puis-je vous poser une question? Y a-t-il un pays modèle vers lequel on pourrait se tourner? La Norvège, par exemple? Quels sont les pays exemplaires?

**M. Devon Page:** Il y a des pays exemplaires dans presque toutes les parties du monde. Il n'y a pas un pays qui ressorte du lot parce qu'il s'est doté de toutes les lois sur l'environnement dont il a besoin.

Il est évident que les pays scandinaves ont une longueur d'avance sur le Canada. En fait, je dirais que la plupart des pays du Commonwealth affichent un retard, et que le Canada ferme la marche. Il y a une explication. On a une impression d'abondance et on ne se rend pas compte immédiatement des risques associés au développement industriel. Les gens croient que c'est loin d'eux, ils n'y pensent pas.

Les pays scandinaves et les pays de l'Union européenne ont beaucoup investi pour se doter d'une législation progressiste, et je ne peux qu'espérer que, un jour, les législateurs canadiens jugeront que c'est aussi ce qu'il faut faire au pays. Même les États-Unis ont une longueur d'avance sur nous en ce qui a trait aux lois pour protéger l'eau, l'air et le territoire.

• (1125)

**Le président:** Vous avez 15 secondes.

**L'hon. Hedy Fry:** Y a-t-il quelqu'un qui, en 15 secondes, veut me parler des activités de conservation au sein du secteur privé?

**M. Alan Martin:** Je crois qu'il y a un bon modèle au lac Shuswap, en tant qu'un exercice de planification. Tous les secteurs y ont participé, et tous les intervenants en sont venus à la conclusion que ce qui avait une valeur pour eux, que ce soit des actifs résidentiels, agricoles ou autres, était lié à la valeur et à la durabilité de cet important écosystème. Grâce à une approche axée sur la collaboration, ils ont cartographié le lac, fourni des renseignements et sensibilisé les gens. Et lorsque les comportements n'ont pas changé, ils ont appliqué la réglementation, comme la Loi sur les pêches, pour faire changer les comportements. Mais c'est un effort collectif, pas un effort individuel.

**L'hon. Hedy Fry:** Merci. Le président n'a pas l'air très content. Poursuivez.

**Le président:** Jamais.

Passons à M. Pilon.

[Français]

Vous disposez de cinq minutes.

**M. François Pilon:** Monsieur le président, ma première question s'adresse à Mme Nowlan.

Dans votre exposé, vous disiez que la ville de Vancouver voulait être la ville la plus verte d'ici à 2020. Pensez-vous que le plan de conservation national pourrait obliger ou à tout le moins inciter les autres villes du Canada à faire la même chose? Comment le plan pourrait-il faire cela?

**Mme Linda Nowlan:** Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Oui, je crois qu'il faut que le plan de conservation national cible les centres urbains. Comme des membres du comité l'ont dit et comme je l'ai lu dans les témoignages, il serait opportun de mettre les villes du Canada au défi de devenir les villes les plus écologiques d'ici 2020 et de les aider à y arriver. Le fait de leur verser une partie de la taxe sur l'essence les aiderait certainement à financer leurs activités. Leur assiette fiscale n'a rien à voir avec celle du gouvernement fédéral.

Mais pourquoi ne s'arrange-t-on pas pour que le plan de conservation national établisse l'objectif de faire du Canada le pays le plus écologique au monde d'ici 2020? Merci d'avoir préparé le terrain pour cette remarque.

[Français]

**M. François Pilon:** Ma prochaine question s'adresse à M. Martin.

Vous avez parlé des zones humides. On sait que beaucoup d'entre elles sont détruites par le développement urbain. Pensez-vous que le plan de conservation national devrait viser spécifiquement les zones humides, ou qu'il devrait rester général?

[Traduction]

**M. Alan Martin:** Je crois que le plan de conservation national doit être global et qu'il faut exprimer le résultat escompté ou définir la question centrale en pourcentage des activités qu'il faut réaliser dans ces écopaysages et ces milieux humides pour veiller au bon fonctionnement de l'écosystème. Je crois que les terres humides sont une priorité, mais selon le coin de pays, ce n'est pas la seule priorité.

[Français]

**M. François Pilon:** Ma question, un peu dans le même sens, s'adresse à M. Ellis et porte sur les pourvoyeurs.

Pensez-vous que le plan de conservation national devrait vraiment viser les pourvoyeurs ou demeurer général? Pensez-vous que ce serait suffisant pour garder les stocks pour les pourvoiries?

[Traduction]

**M. Scott Ellis:** Oui, merci.

Encore une fois, selon nous, il nous faut un plan holistique et complet qui ne cible pas les terres humides ou des espèces précises. Il faut adopter un point de vue général sur le territoire et se dire voilà la meilleure chose à faire, voilà la meilleure façon de gérer ce secteur et toutes les espèces. C'est une approche qui tient compte de l'ensemble de l'écosystème.

[Français]

**M. François Pilon:** Monsieur Page, on a mentionné que les compagnies n'étaient pas redevables lorsqu'elles détruisaient des choses. Devrait-on aller jusqu'à imposer une amende, ou devrait-on

seulement les obliger à remettre les choses en place comme elles l'étaient auparavant?

[Traduction]

**M. Devon Page:** La question sous-entend qu'ils ont fait quelque chose et que l'environnement en a pâti. Ils doivent restaurer le territoire, dans la mesure du possible, mais une chose est sûre — et mon but n'est pas de cibler les sables bitumineux — on n'a pas encore prouvé qu'il est possible de restaurer les tourbières centenaires afin qu'elles puissent continuer à rendre les mêmes services à l'écosystème qu'avant.

S'ils ont contrevenu à la loi et que nous cherchons des solutions pour compenser la société comme il se doit, il doit y avoir à la fois des amendes, afin qu'on punisse leur comportement, et une obligation de prendre toutes les mesures de restauration possibles.

• (1130)

[Français]

**M. François Pilon:** Monsieur Martin, vous avez dit qu'il valait mieux prévenir que guérir. Pouvez-vous en parler un peu plus? Dans quel sens vaut-il mieux prévenir que guérir plus tard?

[Traduction]

**M. Alan Martin:** Je crois que l'enjeu principal touchant la prévention est que la plupart des évaluations sont réalisées au cas par cas et non d'une façon globale qui tient compte de l'écopaysage. Par conséquent, nos ressources, notre capital naturel, disparaissent en raison des coupures incessantes.

Nous n'adoptons pas un point de vue général, comme M. Ellis l'a souligné.

**Le président:** D'accord.

Passons à M. Lunney; vous avez cinq minutes.

**M. James Lunney:** Merci, monsieur le président.

Encore une fois, merci aux témoins de leur participation et de leurs commentaires.

Monsieur Ellis, si j'ai bien compris, votre regroupement de guides et de pourvoyeurs a amassé quelque 140 millions de dollars qui ont été consacrés à des activités de conservation. L'aviez-vous mentionné dans votre déclaration?

**M. Scott Ellis:** C'est la Habitat Conservation Trust Foundation. Elle impose des suppléments aux pêcheurs, aux trappeurs et aux chasseurs. Ceux-ci versent un supplément à la HCTF, laquelle est composée d'intervenants qui ont un intérêt direct dans la question, et celle-ci reçoit ensuite des demandes et distribue les fonds à des projets d'amélioration de la conservation dans la province.

**M. James Lunney:** D'accord. C'est un modèle utile que l'on pourrait peut-être utiliser ailleurs. Si vous connaissez d'autres mécanismes... Je sais que nous avons parlé du saumon du Pacifique et du fait qu'une partie des fonds reviennent sur la côte Ouest.

De tels programmes peuvent aider à recueillir plus de fonds pour promouvoir des activités de restauration de l'habitat et d'autres types d'initiatives. Alors si vous avez d'autres idées comme celle-ci, n'hésitez pas à nous en parler.

**M. Scott Ellis:** Nous pourrions probablement vous présenter quelque chose, mais nous appuierions tout type de modèle de consommateur-payeur dans le cadre duquel on consacre les recettes à la durabilité et à l'exploitation soutenue de la ressource en question.

Dans la province, il n'est pas rare que les fonds générés aillent rejoindre les revenus généraux. Nous préférierions que les fonds retournent d'où ils viennent et servent de façon ciblée. Que ce soit l'estampe du saumon, un supplément pour un permis ou je ne sais quoi d'autre, on pourrait dépenser ces ressources intelligemment. Je crois que les gens qui exploitent la ressource accepteront de faire leur part, que ce soit financièrement, grâce à des contributions en nature, ou en faisant du bénévolat dans le cadre de projets, entre autres.

Nous pouvons vous envoyer des renseignements à ce sujet.

**M. James Lunney:** Merci. J'ai parlé tantôt des 225 millions de dollars prévus dans le budget d'il y a quelques années ou plus longtemps encore qui devaient être consacrés à l'acquisition de terres sauvages fragiles pour des organisations comme Canards Illimités et le Nature Trust.

Est-ce qu'un témoin peut nous parler de l'utilité d'un tel programme et de sa portée et nous fournir des exemples d'endroits en Colombie-Britannique qui en ont bénéficié?

**M. Alan Martin:** Il y a beaucoup d'exemple d'achats de propriétés. Comme Scott l'a dit, les fonds découlant des suppléments qui sont versés à la Habitat Conservation Trust Foundation sont répartis dans un certain nombre de comptes différents. Il y a un compte d'amélioration des habitats des poissons et de la faune, un pour les activités d'intendance, et un troisième pour la sensibilisation du grand public.

Il y a aussi une enveloppe de financement pour l'acquisition de terres. La Habitat Conservation Trust Foundation est un organisme de financement, qui travaille cependant en collaboration avec le Nature Trust, le Land Conservancy et le Land Trust. Ces organismes collaboraient lorsque l'occasion se présentait pour acheter ces terres et conclure des accords de gestion connexes. Je crois que l'acquisition la plus récente en Colombie-Britannique, la plus importante en fait, est la propriété de Darkwoods sur le lac Kootenay.

Ces programmes sont efficaces. Il s'agit de façons efficaces de favoriser l'acquisition de propriétés de différentes tailles, et ils sont ensevelis sous les demandes.

**M. James Lunney:** Merci.

**Mme Linda Nowlan:** Puis-je formuler un commentaire à ce sujet?

• (1135)

**M. James Lunney:** Oui.

**Mme Linda Nowlan:** J'ai participé à un sous-programme de ce programme de subventions dans le cadre duquel le gouvernement fédéral a versé une importante subvention dont Conservation de la nature Canada devait assurer la gestion et tenter de la partager avec de petites fiducies foncières partout au pays. Je siégeais à un petit comité qui était chargé d'examiner les demandes des petits groupes pour déterminer si certains étaient admissibles à une partie des fonds à l'aide des mêmes procédures très détaillées et très crédibles que celles utilisées par Conservation de la nature Canada.

C'était très intéressant parce que certaines choses nous ont sauté aux yeux. Pour avoir accès aux fonds fédéraux, les petits groupes devaient trouver des fonds de contrepartie, comme Conservation de la nature Canada l'avait fait. C'est une chose de demander à Conservation de la nature Canada de recueillir, disons, 10 millions de dollars pour Darkwoods — et les prix sont un peu hors de contrôle en Colombie-Britannique —, mais il est très difficile pour une petite fiducie foncière du Manitoba, par exemple, ou de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse de recueillir un financement de contrepartie de 50 p. 100 .

Par conséquent, je vous suggère, si vous envisagez d'élargir ou de reprendre ce programme, de faire en sorte que le pourcentage de fonds de contrepartie ne soit pas le même pour les petites organisations foncières et de tenir compte des différences des prix des terrains partout au pays.

**Le président:** Le temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Choquette, vous disposez de cinq minutes.

**M. François Choquette:** Monsieur le président, je vais poser une brève question à M. Devon Page.

D'abord, j'apprécie le temps que vous nous consacrez. Avez-vous le temps de nous envoyer les recommandations dont vous parliez tout à l'heure concernant les lois environnementales? Vous pouvez les envoyer à la greffière et nous nous ferons un plaisir de les ajouter à nos rapports. Je ne peux pas vous y obliger, mais si vous voulez nous les faire parvenir, nous en serons heureux, parce que c'est une grande préoccupation que nous avons.

Vous avez parlé des espèces périphériques. Pouvez-vous expliquer un peu plus ce que vous voulez dire par là? Je n'en suis pas sûr, mais je pense que c'est M. Ellis qui a parlé d'une approche holistique plutôt que d'une approche par espèces. Pouvez-vous développer votre pensée là-dessus et nous dire ce que vous en pensez? M. Ellis pourrait ensuite faire des commentaires.

[Traduction]

**M. Devon Page:** Ce qui semble ressortir à l'échelon provincial et de notre travail de surveillance des activités du gouvernement fédéral dans le dossier des espèces en péril, c'est la difficulté de délimiter la population des espèces en péril du Canada en fonction des investissements consentis. Nous avons donc constaté que l'intention, c'est de créer un filtre qui exclurait de la protection des espèces qui sont périphériques par rapport à des population importantes à l'échelle mondiale, mais qui vivent ailleurs.

La moitié des espèces en voie de disparition du Canada ont une population plus importante au Sud. Nous sommes à la limite septentrionale du territoire de nombreuses populations, ce qui fait que des espèces considérées comme étant importantes à l'échelle mondiale mais qui vivent ailleurs, c'est-à-dire dont la majeure partie de la population vit ailleurs, ne seraient pas protégées en priorité si la politique en question est appliquée.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que, selon les chercheurs à qui nous demandons de nous guider lorsque nous élaborons nos programmes juridiques, la distinction entre la population qui vit ici et celle qui vit ailleurs n'a aucun fondement scientifique. Je vous conseillerais donc peut-être simplement d'être prudents, parce que j'ai l'impression qu'on propose une politique en disant qu'elle permettra de réaliser des économies alors qu'elle n'a pas de fondement scientifique. C'est plus ou moins la seule chose que je dirais. Si vous voulez des exemples plus précis, je peux vous dire que presque toutes les espèces du Canada sont périphériques.

[Français]

**M. François Choquette:** Monsieur Page, pouvez-vous dire un mot sur l'approche par espèces plutôt que l'approche écosystémique et holistique? M. Ellis pourra ensuite continuer sur le même sujet.

[Traduction]

**M. Devon Page:** La position d'Ecojustice, c'est que les deux sont nécessaires. Une approche écosystémique permet au mieux la protection d'espèces en particulier dans l'habitat nécessaire, mais le modèle que nous avons mis au point au Canada vise à réduire le plus possible la taille de l'habitat accessible aux différentes espèces. Comme nous le faisons en cumulant les habitats au même endroit, en essayant de choisir un endroit où le plus d'espèces possibles peuvent vivre et en protégeant cet endroit au lieu de protéger leur habitat, il faut, d'après les études les plus récentes, adopter l'approche par espèces pour déterminer les besoins de chacune et aussi voir à la santé de l'écosystème pour s'assurer qu'il répond aux besoins des différentes espèces.

**M. Scott Ellis:** Je dirais probablement la même chose. Je pense que les deux sont nécessaires.

En Colombie-Britannique, nous utilisons un cadre de conservation. Nous établissons les priorités par rapport aux différentes espèces en péril. Je pense que l'une des espèces qui occupent un rang très élevé, c'est la chèvre de montagne. C'est que la majeure partie de la population de chèvres de montagne vit en Colombie-Britannique. Je pense que c'est quelque chose de très important.

Ensuite, nous faisons un pas en arrière et nous nous demandons comment examiner l'ensemble des facteurs, plutôt que d'envisager seulement la chèvre de montagne en tant qu'espèce. Nous nous penchons sur l'effet du passage des hélicoptères et de l'exploration pétrolière et gazière. Nous étudions l'habitat de la chèvre de montagne et ses besoins. Nous regardons quels sont ses prédateurs et ce qui se passe dans son milieu de vie.

Je pense que c'est une approche équilibrée. Ce que nous avons vu parfois, c'est une approche très précise qui porte sur les espèces en particulier, et qui ne permet pas vraiment d'envisager la situation dans son ensemble et toutes les répercussions.

• (1140)

**Le président:** Le temps est écoulé. Monsieur Toet, les cinq dernières minutes sont à vous.

**M. Lawrence Toet:** J'aimerais parler un peu des zones humides. Peut-être MM. Fletcher ou Martin pourraient-ils répondre?

Dans le cadre de l'adoption du plan de conservation national — et je vais prendre l'exemple du Manitoba, où certaines de nos zones humides ont subi une importante dégradation ou sont perdues. Nous sommes également aux prises avec un très grave problème d'inondation, comme les Canadiens ont pu le voir dans les actualités au cours des dernières années. L'an dernier, surtout, nous avons eu de graves problèmes d'inondation.

Je crois qu'il y a un lien entre les deux choses et que l'adoption du plan nous offre l'occasion d'accroître la protection contre les inondations catastrophiques en restaurant certaines zones humides.

Je me demandais si vous pouviez nous dire quelque chose là-dessus et parler du travail de sensibilisation que vous faites — je pense que vous avez mentionné le fait que vous avez formé 150 étudiants jusqu'à maintenant —, ainsi que des gens qui participent à vos cours. Selon vous, est-ce que c'est juste, ou est-ce aussi quelque chose que vous voyez comme étant potentiellement très utile pour nous protéger contre les inondations, ce qui fait que nous pourrions aussi régler les problèmes liés aux catastrophes naturelles.

**M. Neil Fletcher:** Assurément, je suis d'accord pour dire que la protection contre les inondations est un avantage énorme qu'offrent les zones humides, un écoservice qui est souvent sous-estimé.

Je peux vous dire par exemple qu'en Colombie-Britannique, on estime que les zones humides rendent un écoservice d'une valeur de 100 milliards de dollars par année dans l'ensemble de la province, la protection contre l'inondation comptant pour une part importante de cet écoservice. Une chose que nous avons de la difficulté à accomplir, c'est de faire en sorte que les lois et règlements prévoient de solides mécanismes de protection des zones humides. Souvent, ces zones sont sous-estimées par tous les ordres de gouvernement. Je sais que le gouvernement fédéral a une politique de perte zéro, mais elle ne s'applique qu'à certaines terres. Les gouvernements provinciaux ont beaucoup de difficulté à passer à l'étape suivante, c'est-à-dire assurer la protection. Tout soutien que nous pourrions obtenir de la part du gouvernement sera très utile.

Une préoccupation a trait à la Loi sur les pêches et à certaines des modifications qui pourraient être apportées à celle-ci concernant la protection des zones humides où il y a des poissons, qui est assurée actuellement. Les groupes de conservation sont préoccupés par le fait que cette protection pourrait être diminuée si des modifications sont apportées à la loi à cet égard.

**M. Lawrence Toet:** D'accord. Néanmoins, d'après ce que je comprends, des préoccupations viennent en grande partie de certaines inconnues. Nous avons évoqué l'exemple du Manitoba. La préservation des zones humides de l'ensemble du Canada est un aspect très important du plan à l'étude pour l'avenir. Quel degré de priorité accorderiez-vous à la restauration des zones humides des Prairies dans le cadre de l'adoption de celui-ci? Le plan englobe tellement de choses qui se répartissent sur l'ensemble du spectre de la conservation.

À votre avis, où se situerait la restauration des zones humides dans l'ensemble des priorités, non seulement celles du Manitoba, mais aussi celles du reste du Canada?

**M. Neil Fletcher:** Je ne peux pas être objectif, puisque je dirige le programme des zones humides. Je dois cependant vous dire que la planification relative aux bassins hydrographiques est un aspect vraiment important de toute chose envisagée et que les bassins hydrographiques couvrent plusieurs provinces et territoires. Le problème, c'est que nous n'envisageons pas les choses à l'échelon des bassins hydrographiques pour comprendre la place qu'occupent les zones humides dans les écosystèmes en question. J'ai entendu un exemple dans lequel la personne disait qu'une goutte d'eau traversait 13 provinces et territoires avant d'atteindre l'océan, je crois, ce qui est simplement une façon d'insister sur l'idée que la collaboration et les partenariats sont extrêmement importants. Les zones humides s'inscrivent dans ce contexte, mais elles doivent cependant faire l'objet de la même protection que les rivières, les lacs et les autres plans d'eau, ainsi que de la même protection que d'autres zones. Si les liens sont faits, cela va contribuer à l'intégration des zones humides dans l'ensemble du paysage.

• (1145)

**Le président:** Merci beaucoup.

Le temps est écoulé.

Je veux remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Vos témoignages nous ont éclairés et nous aideront à rédiger les recommandations que nous adresserons au gouvernement à l'égard de la mise au point d'un plan de conservation national.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pour le dîner et la pause-santé. Nous allons reprendre nos travaux à 13 heures tapant.

Nous suspendons nos travaux.

- (1145) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_
- (1300)

**Le président:** Bonjour à tous et bienvenue à la troisième et dernière séance de la journée consacrée aux témoignages relatifs à notre travail d'élaboration d'un plan de conservation nationale.

Je tiens à remercier chacune des personnes qui sont venues témoigner. Vous aurez dix minutes par groupe, et je vous encourage à partager votre expertise. Notre étude est axée sur les six questions qui vous ont été fournies concernant les principes directeurs, les priorités, les objectifs et le but de la création d'un plan de conservation nationale.

Nous avons fait une visite guidée sur l'Île de Vancouver hier. Ce soir, nous allons nous diriger vers Calgary, et dans une semaine et demie, nous serons à Halifax.

Votre témoignage est très important. Il va orienter le comité dans la suite de ses études.

Nous allons commencer par le Delta Farmland & Wildlife Trust. Vous avez dix minutes.

**M. David Bradbeer (coordonnateur de programme, Delta Farmland and Wildlife Trust):** Je m'appelle David Bradbeer, et je représente le Delta Farmland & Wildlife Trust. Je me présente devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour livrer un témoignage concernant le plan de conservation nationale.

L'objet de mon témoignage d'aujourd'hui est de discuter d'exemples précis d'efforts concertés en matière de conservation déployés sur la côte Sud de la Colombie-Britannique. Afin de définir le contexte dans lequel ces efforts sont déployés, je démontrerai l'importance écologique qu'a le delta du cours inférieur du Fraser, puis j'examinerai les mesures prises par le Delta Farmland & Wildlife Trust, organisme à but non lucratif local et visant la conservation d'espèces sauvages dans un paysage utilitaire. Ces exemples serviront de modèles pour de futurs efforts concertés en matière de conservation, et je recommande leur ajout officiel au plan de conservation nationale en association avec la conservation des habitats.

Le Fraser est le plus long fleuve de la Colombie-Britannique. Son cours supérieur se trouve dans les Rocheuses, et le fleuve traverse 1 360 kilomètres pour se rendre jusqu'à la côte Sud de la province où il forme un delta. Ce dernier offre une variété d'habitats pour les espèces sauvages, notamment des marais littoraux, des marécages, des basses terres où poussent des populations d'arbustes et d'arbres, des hautes terres boisées, des prairies herbeuses et des champs agricoles sous aménagement intensif. Ces habitats favorisent la venue d'oiseaux migrateurs en provenance de l'Arctique canadien, du Centre de la Colombie-Britannique, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Asie.

Voici des exemples de la diversité de ces oiseaux migrateurs: 4 espèces de huard, 5 espèces de grèbes, 5 espèces d'échassiers, 8 espèces de hiboux, 25 espèces de sauvagine, 13 espèces de rapace, 29 espèces d'oiseaux de rivage, 15 espèces de goélands, de mouettes et de sternes et plus de 70 espèces d'oiseaux chanteurs. Parmi les espèces sauvages qui dépendent du delta, plusieurs sont énumérées dans la Loi sur les espèces en péril du Canada, dont 12 dans la catégorie « espèces préoccupantes », 6 dans la catégorie « espèces menacées » et 7 dans la catégorie « espèces en voie de disparition ».

Le delta est un endroit migratoire crucial pour les espèces d'oiseaux. Il accueille la plus forte densité de rapaces et d'oiseaux

aquatiques en hibernage au Canada. Pour ces raisons, le delta du cours inférieur du Fraser est un site Ramsar et une réserve d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidentale, et il est considéré comme étant l'une des principales zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada. Sans ce delta, la majorité des oiseaux qui utilisent cette région ne pourraient terminer leur migration vers le nord et le sud.

Bon nombre de ces oiseaux migrateurs dépendent des terres agricoles du delta. Les premiers travaux d'endiguement et de drainage du delta, qui ont commencé en 1868 auraient pu avoir des répercussions sur la capacité du milieu à préserver la faune. Cependant, les terres agricoles ont permis à la région de conserver certains des éléments fonctionnels des habitats fauniques d'autrefois.

Les terres agricoles peuvent subvenir aux besoins de la faune pour les raisons suivantes: premièrement, elles sont directement attenantes à d'autres habitats d'excellente qualité comme des marais littoraux et des vasières. Deuxièmement, les sols fertiles sont utilisés pour la culture commerciale primaire intensive, et ce type de culture peut être utilisé de façon directe ou indirecte par les espèces sauvages. Par exemple, la sauvagine se nourrit des restants laissés après la récolte des cultures légumières. Troisièmement, la culture des graminées peut imiter les régions herbagères d'autrefois, fournissant ainsi un habitat à une diversité d'espèces d'oiseaux de prairie où ils pourront se nourrir, se reposer, se reproduire et nidifier. Quatrièmement, les ourlets peuvent devenir des habitats pour les arbres et les arbustes. Cinquièmement, et c'est la chose la plus importante, la gestion des terres agricoles peut augmenter la capacité du milieu de conserver la faune, et elle peut être activement intégrée à la rotation actuelle des cultures commerciales.

Les travaux menés par le Farmland & Wildlife Trust sont un exemple de gestion des terres agricoles qui accroît la capacité du milieu de conserver la faune tout en maintenant l'activité économique de la région. Depuis 1993, le Delta Farmland & Wildlife Trust travaille conjointement avec les collectivités agricoles de Delta et de Richmond afin de fournir les habitats fauniques et de gérer les ressources en sols agricoles. Notre mission est de reconnaître clairement que les habitats créés par les terres agricoles favorisent la conservation de la faune et que les agriculteurs peuvent assurer la gestion de ces terres de façon à améliorer la fertilité des sols.

La principale méthode permettant la conservation de la faune sur les fermes locales est la mise en œuvre des six programmes de gestion administrés par le DF&WT. Par l'entremise de ces programmes, les agriculteurs concluent des ententes de gestion officielles avec le DF&WT. Chaque entente contient des objectifs de gestion précis. Les agriculteurs gèrent leur ferme en accord avec l'entente. Il en résulte donc la création de nouveaux habitats fauniques ou l'amélioration de ceux qui existent déjà. Ces pratiques de gestion contribuent également à l'exploitation à long terme des sols et au rendement agricole.

Selon les modalités de l'entente, le DF&WT doit obtenir du financement afin de partager les coûts avec les agriculteurs, ce qui couvre une partie des frais liés à une gestion des terres agricoles favorisant la préservation de la faune.

•(1305)

Cela incite l'agriculteur à partager une fraction des coûts de gestion puisqu'il en tirera des avantages quant à la fertilité de ses terres. Grâce à ce modèle, l'organisme à but non lucratif assume une partie des coûts qu'un agriculteur seul ne pourrait assumer. Ce financement provient de plusieurs sources, notamment de fonds de dotation, d'organisations non gouvernementales, d'organismes privés, d'administrations municipales et du gouvernement fédéral, par exemple d'Environnement Canada.

Deux programmes de gestion offerts par le DF&WT serviront d'exemple d'effort concerté en matière de conservation de la faune. Il s'agit des programmes de mise en réserve de prairies et de plantes couvre-sol d'hiver. Ceux-ci fournissent des habitats aux animaux sauvages dans les Prairies et améliorent la fertilité des sols.

Selon le programme de mise en réserve des prairies, les agriculteurs sèment des graminées et les laissent pousser pendant un maximum de quatre ans. Ces terres deviennent rapidement des habitats d'herbe haute, imitant ainsi les écosystèmes des prairies qui existaient dans la région du delta avant 1868, année où l'on a installé les digues et asséché les terres. La densité de la végétation offre un abri aux petits mammifères qui, eux, sont de la nourriture pour les rapaces, les hiboux et les échassiers. Les oiseaux chanteurs des prairies utilisent également ces terres pour nidifier. Plus précisément, la mise en réserve vise la conservation de quatre espèces énumérées dans la Loi sur les espèces en péril du Canada.

Les agriculteurs utilisent ces méthodes dans la rotation de leurs cultures parce qu'elles brisent le cycle des ravageurs et augmentent la matière organique du sol. Il peut être difficile pour les agriculteurs de sortir une parcelle de terre du cycle de production, mais le système de partage des coûts offert par le programme de gestion les aide à assumer les coûts engendrés par les semences, l'utilisation d'équipement, la main-d'œuvre, et, dans certains cas, la location de terres. Après les quatre années, ces terres peuvent de nouveau être utilisées pour la culture commerciale. Chaque année, le programme de mise en réserve de prairies touche plus de 500 acres de terre agricole dans la région du delta.

Je vais parler brièvement du programme de plantes couvre-sol d'hiver, qui cible la conservation de la sauvagine migratoire. Les graminées céréalières et les trèfles sont plantées à la fin de l'été ou au début de l'automne, après la récolte des cultures commerciales. Ces végétations protègent les sols des fortes pluies. À l'automne, tandis que la population de sauvagine migratoire s'établit, ces terres offrent un habitat où peuvent se nourrir les canards, les oies et les cygnes. Pendant l'hiver, la sauvagine se nourrit des plantes couvre-sol.

Le printemps venu, les agriculteurs peuvent labourer ces plantes dans les sols avant de semer leur culture commerciale, améliorant ainsi l'état des sols. Chaque année, les plantes couvre-sol d'hiver sont semées sur environ 3 000 acres de terre dans la région du delta. Puisque ces plantes sont une source de nourriture, elles sont essentielles à la conservation des populations de sauvagine migratoire. Elles ont également permis d'atténuer les problèmes entre la migration de la sauvagine et les opérations agricoles. La sauvagine peut avoir d'importantes répercussions sur la viabilité de la production de foin puisqu'elle peut engendrer un surpâturage des récoltes. Les plantes couvre-sol éloignent la sauvagine des cultures de foin et de pâture qui sont d'une grande importance économique, ce qui permet de réduire les dommages occasionnés par le pâturage sur les cultures de foin.

Actuellement, les agriculteurs situés dans la région du delta sont indemnisés de ces dommages par le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole.

En conclusion, des recherches ont été menées par le DF&WT afin de confirmer l'efficacité de ces méthodes de conservation de la faune. Elles ont porté sur l'abondance de petits mammifères dans les prairies mises en réserve et sur la mesure dans laquelle les terres semées de plantes couvre-sol d'hiver subviennent aux besoins des populations de sauvagine migratoire. À ce jour, les évaluations ont confirmé que ces programmes de gestion favorisent la conservation de la faune en transformant les terres en habitats d'excellente qualité.

Il faut examiner le type de gestion du milieu assurée par le DF&WT en tenant compte des défis liés à la conservation. Actuellement, les aménagements industriels et commerciaux, les ensembles résidentiels et les corridors de transport voient le jour et empiètent sur les terres agricoles du delta. Les changements ainsi engendrés réduisent la capacité du milieu de préserver son rôle envers la faune et l'écosystème dans l'une des principales zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada. Afin d'assurer la préservation des populations d'oiseaux migrateurs et les espèces en péril, il faut conserver les habitats des terres agricoles.

Le modèle du DF&WT peut être appliqué dans d'autres régions du pays où les propriétaires de terrain sont à même d'utiliser des méthodes de conservation, mais sans avoir reçu d'incitatifs pour le faire. Combiné à la conservation des habitats, ce modèle favorise la préservation de la faune. Le financement fondé sur le partage des coûts garantit que les agriculteurs n'ont pas à assumer tous les coûts liés à ce type de gestion. Cela les incite donc à gérer leurs terres de façon à ce qu'elles conservent leur rôle à l'égard de la faune et de l'écosystème.

La principale idée que je veux vous transmettre, c'est que, quand des coûts sont associés à la gestion de l'écopaysage pour la préservation de la faune, ils ne peuvent être assumés par le seul agriculteur. La société doit être consciente de la valeur des biens et services pour la protection de l'environnement et doit déboursier afin de pouvoir en profiter.

En prenant cet exemple précis, je vais maintenant formuler des observations sur le projet de plan de conservation national. L'objectif du PCN devrait être d'entretenir la fonction écologique des écosystèmes du Canada, surtout de ceux qui sont essentiels à la conservation d'un large éventail d'espèces.

•(1310)

Le PCN devrait donc reconnaître officiellement la fonction écologique du delta du cours inférieur du Fraser ainsi que son importance primordiale en tant que lieu de migration pour les espèces sauvages. De plus, le PCN devrait avoir deux objectifs précis. D'abord, il devrait maintenir la fonction écologique du delta en empêchant qu'il y ait davantage d'aménagement sur les terres agricoles.

Ensuite, il devrait offrir du soutien aux modèles de gestion qui encouragent la participation à la gestion des habitats déjà existants des propriétaires privés, menant ainsi à un travail semblable à celui du DF&WT. Ce type de modèle intégré permet de veiller à ce que les terres privées soient liées aux habitats protégés, améliorant ainsi notre capacité de conserver la faune du Canada.

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons maintenant écouter le témoignage de la West Coast Environmental Law Association. Vous avez dix minutes.

**Mme Jessica Clogg (directrice générale et avocate principale, West Coast Environmental Law Association):** Bonjour. Je m'appelle Jessica Clogg. Je suis directrice générale et avocate principale à West Coast Environmental Law, organisme de protection de l'environnement par le droit. Depuis 1974, notre équipe d'avocats travaille auprès des collectivités, d'organismes non gouvernementaux et de tous les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements des Premières nations et le secteur privé, et trouve des solutions juridiques proactives à des problèmes environnementaux.

Nous félicitons le gouvernement fédéral de s'être engagé à mettre au point un plan de conservation national. Beaucoup de personnes qui ont témoigné avant moi ont parlé des éléments fondamentaux d'un plan de ce genre, et je suis d'accord avec une bonne partie de ce qui s'est dit. J'aimerais mentionner en particulier la formule utilisée par ma collègue de la SNAP, qui est venue témoigner à une audience antérieure et qui a résumé ces éléments de façon succincte en parlant de « protection, connexion, restauration et engagement ».

Je souhaite donc approfondir dans mon exposé d'aujourd'hui trois questions qui recoupent ces éléments et qui devraient donner forme à un plan de conservation national. La première, c'est l'impératif des changements climatiques et la conservation de la nature, la deuxième, c'est la nécessité d'une gestion durable des terres et des cours d'eau à l'extérieur des zones protégées, et la troisième, c'est le respect des droits ancestraux et découlant de traités qui sont garantis par la Constitution. Par-dessus tout, il doit y avoir un cadre législatif fédéral et provincial robuste qui serve de structure à un plan de conservation national efficace.

En ce qui concerne les changements climatiques et la conservation de la nature, les répercussions de ceux-ci sur nos terres et nos cours d'eau font réfléchir. À l'échelle mondiale, de 20 à 30 p. 100 des espèces animales vont probablement disparaître. Les fondements biologiques...

[Français]

**M. François Choquette:** Pardon, monsieur le président, mais est-il possible de baisser le son dans la salle? C'est difficile de suivre l'interprétation. Je ne sais pas s'il y a moyen de régler ce problème.

Je suis vraiment désolé.

•(1315)

**Mme Jessica Clogg:** Y a-t-il quelque chose que je peux faire?

[Traduction]

**Le président:** Je vous demanderais de reculer le micro un peu. M. Choquette essaie d'écouter l'interprète.

[Français]

**Mme Jessica Clogg:** Très bien.

[Traduction]

**M. François Choquette:** Il y a beaucoup de bruit ici.

Merci beaucoup. Désolé.

**Le président:** Veuillez poursuivre. Merci.

**Mme Jessica Clogg:** Je disais que les répercussions des changements climatiques sur nos terres et sur nos cours d'eau font vraiment réfléchir. Nous en sommes véritablement rendus au point où les fondements biologiques de notre capital naturel, de notre patrimoine naturel, qui soutient les systèmes entretenant la vie de la Terre, sont vraiment à risque. Il s'agit entre autres de menaces touchant l'eau potable, les produits agricoles, les écoservices — comme la purification de l'air et de l'eau et le traitement des

déchets — et les services qui soutiennent la vie, comme les possibilités de loisirs.

Les collectivités du Canada sont déjà aux prises avec des pénuries d'eau, des incendies de forêt et, ici, en Colombie-Britannique, avec l'épidémie du dendroctone du pin ponderosa, ce qui met en relief la nécessité de transformer la façon dont nous gérons nos terres et nos cours d'eau afin de tenir compte des changements climatiques. Il faut que ce soit une considération fondamentale dans le cadre d'un plan de conservation national.

Cela comprend l'impératif de compléter notre système d'aires protégées, et en particulier notre système de parcs nationaux représentatifs, et de les concevoir en tenant compte des meilleures données scientifiques accessibles sur les changements climatiques. Il faudrait pour le faire étendre les zones protégées en altitude et en latitude, pour essentiellement donner aux organismes vivants la place dont ils ont besoin pour se déplacer vers le nord. Cela signifie simplement qu'il faut protéger des zones plus grandes et le faire de façon plus intelligente.

Je vous recommande de lire un éditorial paru récemment dans la revue *Conservation Biology*. L'auteur de cet éditorial met l'accent sur le fait que toutes les évaluations scientifiques et les études fondées sur des données empiriques et une analyse rigoureuse indiquent que de 25 à 75 p. 100 d'une région ordinaire doivent être gérés en fonction d'un objectif principal, celui de la conservation de la nature, si nous souhaitons atteindre les buts liés à la conservation et à la protection de la biodiversité. L'ampleur des changements climatiques devrait nous inciter à adopter une position plutôt conservatrice dans ce domaine.

Il pourrait aussi y avoir un avantage économique à le faire. De très importantes quantités de gaz à effet de serre sont émises lorsque nous détruisons les écosystèmes naturels, par exemple en coupant les arbres. Les gaz à effet de serre qui ne sont pas émis lorsque les zones sont protégées contre les coupes ou d'autres formes de destruction de l'écosystème peuvent trouver une nouvelle valeur économique sur les marchés du carbone, puisque ce carbone vivant n'est pas rejeté dans l'atmosphère.

J'aimerais maintenant parler de la nécessité de gérer de façon durable les terres et les cours d'eau situés à l'extérieur des zones protégées.

Il est clair que de vastes zones interreliées et représentatives doivent être à la base d'un plan de conservation national, et pourtant, tout plan de conservation qui ne sera pas en vigueur à l'extérieur des frontières des zones protégées sera voué à l'échec.

Dans bien des régions du Canada, des habitats autrefois vastes ont été fragmentés par l'activité humaine. Il reste à quelques endroits à l'extérieur des zones protégées de petites parties de vieilles forêts, mais elles sont entourées de coupes à blanc, et le paysage est divisé par des lignes sismiques et des routes. La chose qui est peut-être la plus critique à une époque de changements climatiques et de réchauffement du climat, c'est que la fragmentation peut limiter la capacité des organismes de se déplacer en réaction à la modification du climat. Selon l'un des articles cités dans les notes qui vous ont été remises, même dans les zones qui n'ont pas du tout été fragmentées, certaines espèces ne seront pas en mesure de se déplacer avec la rapidité nécessaire pour éviter l'extinction.



Depuis 20 ans, le maintien ou l'amélioration des liens entre les écopaysages est la mesure la plus souvent recommandée par les chercheurs pour permettre l'adaptation aux changements climatiques sur le plan de la biodiversité, et il faut aussi que cette recommandation soit un principe inscrit au cœur d'un plan de conservation national.

Je dois préciser que je ne parle pas seulement des corridors fauniques. Nous devons gérer activement la matrice, la zone située à l'extérieur des zones protégées par la loi, pour maintenir le fonctionnement des écosystèmes naturels. Nous devons réfléchir à ce qui doit être laissé sur les terres pour maintenir l'habitat et les écoservices qui permettront aux différentes espèces, et, au bout du compte, à nous, les humains, d'avoir une chance de remporter le combat contre les changements climatiques. Des lois en matière de protection de l'environnement qui ont du mordant et une bonne planification de l'utilisation des terres et des cours d'eau axée sur la conservation seront des outils importants pour accroître la durabilité de la gestion des ressources naturelles.

En particulier, comme nous l'avons mentionné dans un mémoire antérieur sur l'examen septennal de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une approche spatiale et régionale plus proactive à l'égard de la gestion des effets cumulatifs pourrait permettre de combler beaucoup des lacunes existantes.

J'aimerais aussi parler du respect des droits ancestraux et découlant de traités garantis par la Constitution. Au cours des dix dernières années, j'ai eu le privilège de travailler auprès de plusieurs Premières nations dans le cadre de l'élaboration de leurs plans d'utilisation de leurs territoires et de leurs négociations intergouvernementales visant à harmoniser ces plans avec les plans et la réglementation de la Couronne.

• (1320)

Je tiens à signaler que beaucoup des mesures novatrices prises récemment en matière d'utilisation du territoire et beaucoup de gains sur le plan de la conservation en Colombie-Britannique viennent de ces négociations. Un plan de conservation national doit permettre aux gouvernements des Premières nations de participer pleinement à la détermination de l'utilisation des terres et respecter l'impératif constitutionnel du maintien et de la restauration du fondement écologique des cultures autochtones.

Enfin, je veux insister sur le fait qu'un cadre législatif fédéral et provincial robuste doit servir de structure à un plan de conservation national efficace. Pendant des décennies, les Canadiens ont compté sur le gouvernement fédéral pour protéger leur famille et la nature contre la pollution, les contaminants toxiques et d'autres problèmes environnementaux grâce à de bonnes lois de protection de l'environnement. Les Canadiens ont à cœur leur patrimoine naturel et leur capacité de participer à la prise de décisions concernant les ressources qui les touchent. Un plan de conservation national ne pourra réaliser la vision qu'il suppose et appliquer les principes et les éléments décrits par les nombreux témoins que vous avez entendus sans la structure qu'offrent des lois en matière de protection de l'environnement qui ont du mordant, lois qui seront pour la plupart profondément modifiées par le projet de loi C-38, c'est-à-dire la Loi d'exécution du budget 2012 actuellement devant le Parlement.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les changements concernant la protection de l'habitat du poisson et la nouvelle façon de faire qui limite le nombre de projets qui seront évalués dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ainsi que les effets environnementaux qui seront envisagés. Nous invitons le comité permanent à réfléchir, lorsqu'il formulera ses recomman-

datations, au rôle crucial que jouent des lois fortes en matière de protection de l'environnement dans tout plan de conservation national.

Merci.

**Le président:** Merci.

Enfin, nous allons entendre le témoignage de la Wildlife Conservation Society of Canada.

Vous avez dix minutes.

**M. Damien Joly (directeur adjoint, Nanaimo, Wildlife Conservation Society of Canada):** Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, de nous avoir invités à prendre la parole devant vous et à parler de l'élaboration d'un plan de conservation national pour le Canada.

Je m'appelle Damien Joly. Je suis épidémiologiste spécialiste de la faune à Wildlife Conservation Society Canada.

WCS Canada a été fondée en 2004, et il s'agit d'un organisme non gouvernemental canadien. Notre mission, c'est la conservation de la faune et des zones naturelles. Nous la réalisons au moyen de la science. Ce que nous faisons, c'est essentiellement de la biologie appliquée. Nos chercheurs vont sur le terrain. Nous faisons les travaux de recherche nécessaires sur le terrain pour combler les principales lacunes en matière d'information concernant le poisson, la faune et les écosystèmes au Canada. Nous utilisons ensuite cette information pour travailler auprès des collectivités autochtones, du gouvernement et des organismes de réglementation, des groupes de conservation et de l'industrie pour régler certains problèmes de conservation importants.

Au nom de WCS Canada, j'aimerais vous dire que nous sommes heureux de pouvoir vous présenter nos idées. Nous croyons que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important dans la conservation, et nous allons décrire ce que nous considérons comme étant les éléments clés de ce rôle. Nous devons cependant commencer par exprimer une inquiétude profonde concernant l'issue du présent processus, compte tenu des nombreux gestes posés par le gouvernement fédéral qui minent déjà les possibilités de succès d'un plan de conservation national.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a proposé l'abrogation ou la révision d'importantes lois fédérales liées à la conservation, en particulier la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur les pêches, en plus d'abolir des postes de chercheurs et de réduire le budget des ministères qui s'occupent des questions liées à l'environnement et à la conservation. Ces mesures réduisent le rôle du gouvernement fédéral et affaiblissent gravement la capacité d'un gouvernement ou d'une société en général de promouvoir la conservation à partir de fondements scientifiques solides.

En ce qui concerne la biodiversité au Canada, les systèmes naturels qui permettent notre survie sont à risque. L'urbanisation, l'agriculture, la production de pétrole et de gaz, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et l'infrastructure de soutien, par exemple les routes, ont laissé une empreinte humaine profonde dans une bonne partie des régions du Sud du Canada. Les études menées par le gouvernement du Canada montrent l'existence d'une détérioration à grande échelle des valeurs environnementales qui inclut des pertes de zones humides, de prairies et de forêts anciennes, la diminution du débit des cours d'eau, le déclin des populations d'espèces indigènes, les invasions de plus en plus importantes d'espèces non indigènes et l'accumulation de contaminants qui menacent la santé de la faune et des humains.

Ce sont là des symptômes clairs de ce que les fonctions écologiques des systèmes terrestres et aquatiques sont profondément affectées. Pendant ce temps, dans le Nord du Canada, les investissements dans la mise en valeur des ressources naturelles augmentent de façon constante depuis une dizaine d'années, et le gouvernement du Canada a affirmé clairement que cette tendance va se maintenir. La majeure partie des activités en question ont lieu dans des écosystèmes boréaux et arctiques qui revêtent une grande importance pour la planète. Plutôt que d'accroître en conséquence les investissements dans la surveillance des valeurs environnementales, les gouvernements ont choisi la stratégie opposée au Canada. Les budgets des systèmes de collecte d'information axés sur la biodiversité et la modification des écosystèmes ont été réduits chaque année, et les processus d'évaluation menés par le gouvernement ont été modifiés de façon à ce que la prise de décisions concernant les projets soit expédiée.

• (1325)

**Le président:** J'encouragerais le témoin à se concentrer sur l'objectif du témoignage qu'il livre aujourd'hui, c'est-à-dire fournir des conseils sur l'élaboration d'un plan de conservation national. Vos propos sont hors sujet, et je vous demanderais de faire en sorte qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la discussion.

Merci.

**M. Damien Joly:** Bien sûr. Très bien, monsieur le président.

WCS Canada propose trois objectifs fondamentaux sur lesquels devrait être axé le plan de conservation national du Canada: la conservation au-delà des zones protégées, la création et la gestion des zones protégées et la conservation des espèces. À notre avis, une stratégie nationale de conservation doit intégrer ces trois éléments, et il faut soutenir chacun d'eux grâce à des investissements dans les systèmes de connaissances scientifiques et autochtones traditionnelles.

Quand nous parlons de conservation au-delà des zones protégées, c'est que, en réalité, les parcs ne suffisent pas à protéger la biodiversité du Canada. Nous devons envisager les activités de conservation en fonction d'une matrice qui dépasse les zones protégées.

Le plan doit encourager l'adoption par les provinces et les territoires d'une approche globale qui tient compte d'un plus vaste éventail de répercussions environnementales, sociales et économiques que les processus actuels de planification de l'aménagement du territoire et d'évaluation environnementale. À cette fin, il faudrait, d'une part, remplacer le processus décisionnel fragmenté qui régit les projets d'aménagement par des processus stratégiques de planification de l'aménagement du territoire et d'évaluation environnementale qui s'appliqueront à l'échelon régional et, d'autre part, établir des normes nationales de gestion des ressources et de surveillance des paysages terrestres et marins au-delà des zones protégées. Il sera également vital de veiller au maintien des débits écologiques — les mouvements des organismes, de l'eau et des nutriments — dans le sol et dans l'eau.

En somme, il sera fondamental d'appliquer une approche proactive aux changements successifs d'affectation des terres au-delà des zones protégées si on veut favoriser à la fois la résilience et l'adaptation du patrimoine naturel du Canada pour les générations futures.

Je vais m'écartier légèrement du sujet et parler un peu de la conservation dans les parcs nationaux et les zones protégées. La création et la gestion de parcs nationaux est depuis plus d'un siècle la pierre angulaire de la stratégie de conservation du Canada. Bien que le réseau de zones terrestres protégées du Canada se soit étendu

depuis 1992, seulement 10 p. 100 environ du territoire et 1 p. 100 des systèmes marins ont été désignés, ce qui est bien en dessous des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité pour 2020, décrits dans la CDB.

Puisque les possibilités valables de créer de nouvelles zones diminuent rapidement, une des grandes priorités du plan de conservation national doit être de compléter le réseau des parcs nationaux pour combler d'importantes lacunes au chapitre de la représentation des écosystèmes d'eau douce, des écosystèmes marins et, dans une certaine mesure, des écosystèmes terrestres. Les zones classées doivent être suffisamment vastes, conçues de manière prospective — pour procurer un habitat de bonne qualité aux espèces sensibles à la superficie de l'habitat — et le plus résilientes possible face aux changements climatiques et à l'évolution des conditions au-delà des limites des parcs.

Il faudra veiller à ce que la surveillance scientifique de ces repères écologiques se fasse de manière rigoureuse et ne soit pas soumise à des facteurs économiques liés par exemple à l'augmentation des activités des visiteurs. Pour trouver des solutions à ces nombreux défis, le gouvernement du Canada constatera que la collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones peut favoriser la mise au point, pour la protection du territoire, d'approches innovatrices qui tiennent compte du contexte environnemental et social unique des systèmes naturels du Canada.

Le troisième objectif fondamental concerne la conservation des espèces. Les espèces sont les composantes les plus visibles de la biodiversité; elles témoignent de la diversité de la vie sur Terre et sont la base même de l'engagement du Canada à l'égard de la Convention sur la diversité biologique. L'état et la santé des populations de poissons, d'animaux et de végétaux servent de baromètre de la situation de nos systèmes naturels. En effet, on observe au Canada des signes avant-coureurs évidents: les listes des espèces en péril s'allongent tous les ans, et le nombre des espèces qui se sont rétablies suffisamment pour être rayées de ces listes est relativement modeste. Un nombre sans cesse croissant d'espèces canadiennes montrent des signes préoccupants de déclin dans les aires de répartition où les répercussions de la présence humaine sont les plus intenses, tandis que les zones toujours intactes constituent pour le moment un rempart essentiel pour la population et l'habitat.

Un plan de conservation national efficace doit faire de la conservation de toute les espèces, en particulier celles dont la situation est préoccupante, un axe central en fonction duquel on orientera les efforts et on évaluera l'efficacité. En outre, les données probantes solides touchant la relation entre la diversité biologique et le fonctionnement de l'écosystème nous amènent à faire une mise en garde: il ne faut pas sous-estimer la valeur de chacune des espèces. Cela veut dire que toute approche qui attribue la plus haute valeur aux espèces qui auraient pour les humains une importance économique ou même culturelle risque dangereusement de pêcher par manque de prévoyance.

En conclusion, à une époque où les systèmes de réglementation et d'information ont de plus en plus de mal à suivre l'évolution des menaces pour la conservation que représentent l'exploitation des ressources, les changements climatiques et la croissance de la population humaine, le caractère impératif d'un plan de conservation national ne pourrait être plus clair. Nous félicitons le comité de travailler à l'élaboration d'un tel plan.

WCS Canada recommande que le plan intègre les trois piliers suivants: la conservation au-delà des zones protégées, la création et la gestion de zones protégées et la conservation des espèces. Un plan sérieux et utile témoignerait de l'engagement du gouvernement du Canada à honorer ses obligations aux termes des traités et accords internationaux et à continuer d'investir dans la science et permettrait de neutraliser les modifications législatives qui minent notre capacité de conserver la biodiversité du Canada pour les générations futures.

• (1330)

J'aimerais avant de terminer vous raconter une anecdote. Mon grand-père a passé six ans à l'étranger pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a passé la dernière année en Hollande, où il désamorçait des mines terrestres et d'autres pièces d'artillerie qui n'avaient pas explosé. Son travail consistait à s'occuper de ces armes.

Une des choses qu'il a apprises au cours de cette année, comme vous pouvez l'imaginer, c'est qu'il ne faut jamais prendre une décision dont les résultats seraient irréversibles. Quand vous prenez une décision, vous voulez être sûr de pouvoir changer d'idée s'il appert que vous avez fait une erreur. Quand on travaille avec des mines terrestres, c'est une leçon importante. Et c'est une leçon qu'il m'a transmise. Ce qui m'inquiète, aujourd'hui, c'est que nous prenons des décisions sur lesquelles nous ne pourrions pas revenir. Nos petits-enfants ne vivront pas dans le monde que nous voulons leur léguer, et ce sera en raison des décisions que nous prenons aujourd'hui au sujet de l'environnement.

Merci de m'avoir donné la parole.

**Le président:** Merci beaucoup.

Maintenant, avant de passer aux questions, j'aimerais vous présenter les députés ici présents. Une douzaine de députés siègent au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. La moitié environ sont présents aujourd'hui.

La députée Hedy Fry, du Parti libéral, vient de la région de Vancouver. Le député François Pilon et le député Choquette, du NPD, parti de l'opposition officielle, viennent tous deux des environs de Montréal, au Québec. M. Lunney vient de la région de Nanaimo, et le député Toet, du Manitoba. Je représente la magnifique circonscription de Langley, en Colombie-Britannique.

Nous allons maintenant passer aux questions. Les quatre premiers intervenants auront chacun sept minutes.

Nous commençons par M. Toet. Vous avez sept minutes.

**M. Lawrence Toet:** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici.

J'aimerais parler pour commencer du Delta Farmland & Wildlife Trust. Monsieur Bradbeer, ce que vous avez raconté à propos de la région du delta m'intrigue beaucoup. J'aimerais vous poser quelques questions au sujet du programme, de la création du programme, de chacun de ces programmes et du programme de gestion.

Qui rédige ces programmes, au départ? Sont-ils élaborés conjointement par les agriculteurs et un groupe responsable de l'intendance? Sont-ils d'abord ébauchés par un organe d'intendance puis soumis à l'approbation des agriculteurs? Pourriez-vous nous expliquer les diverses étapes de ce processus?

**M. David Bradbeer:** Oui, mais pour répondre à cette question, il faut remonter à l'époque de la constitution de notre organisme. Il s'agit essentiellement d'un groupe d'agriculteurs et d'écologistes qui s'est formé lorsque du financement a été consenti dans le cadre de l'agrandissement de l'aéroport international de Vancouver. Des

indemnités pécuniaires ont été versées. Les gens ont réalisé que la conservation de la nature et la gestion des terres agricoles avaient tous deux des avantages. C'est ainsi que le programme a vu le jour.

De nos jours, lorsque des ententes de gestion sont élaborées, le Delta Farmland & Wildlife Trust est représenté par un conseil d'administration bénévole. Quatre d'entre eux sont issus du milieu agricole, et les quatre autres, du milieu de la protection de l'environnement. Nous avons conclu des ententes de gestion ayant force obligatoire qui énoncent l'ensemble des lignes directrices en matière de gestion auxquelles les agriculteurs doivent se conformer. Ces lignes directrices ont été conçues de façon à maintenir la valeur des habitats naturels tout en assurant la conservation du sol. Ces ententes sont officiellement conclues chaque année avec les agriculteurs.

Est-ce que cela répond à votre question sur les processus?

**M. Lawrence Toet:** Oui, tout à fait.

Les agriculteurs y trouvent des avantages aux chapitres des finances et de la productivité, comme vous l'avez dit. S'agit-il là des seuls avantages — pour ainsi dire — dont jouissent les agriculteurs, ou y a-t-il d'autres avantages ayant une plus longue portée?

**M. David Bradbeer:** Je dirais que de nombreux agriculteurs aiment voir la faune autour d'eux, alors cet aspect est très gratifiant.

• (1335)

**M. Lawrence Toet:** Ce que j'aimerais savoir, c'est si les agriculteurs obtiennent un rendement équivalent à leur investissement. Y a-t-il une autre raison?

**M. David Bradbeer:** Cela dépend. Dans certaines régions, je crois qu'il est possible que les avantages compensent les coûts. Je m'avancerais à dire que c'est effectivement le cas. On ne peut pas surexploiter ces sols à perpétuité. Ils s'appauvrissent trop vite, et il faut les reconstituer. On ne peut le faire qu'en ajoutant de la terre, de la matière organique et, en particulier, en laissant la végétation faire son travail. Dans de tels cas, oui, il est possible de rentabiliser son investissement au bout du compte.

Parfois, ces calculs sont à mon avis beaucoup plus difficiles à faire, surtout dans le cas du programme de plantes couvre-sol d'hiver, dont les avantages pour le sol sont beaucoup plus difficiles à obtenir que ceux, par exemple, du programme de mise en réserve de prairies. Mais c'est un processus à long terme.

Je ne peux pas vous donner des chiffres fiables sur cela, mais les avantages perçus semblent évidents aux yeux des agriculteurs, qui continuent à participer aux programmes.

**M. Lawrence Toet:** Quel pourcentage des agriculteurs collaborent au programme?

Je n'ai pas l'impression qu'ils recherchent uniquement un avantage financier.

**M. David Bradbeer:** Voulez-vous parler de l'avantage de la conservation pour la collectivité?

**M. Lawrence Toet:** Oui.

**M. David Bradbeer:** De manière générale, la collectivité dans son ensemble accepte beaucoup mieux les activités agricoles si elle constate que les agriculteurs jouent un rôle actif dans la conservation de la nature. Les autres propriétaires fonciers sont peu nombreux à pouvoir participer à ce point à la conservation de la nature.

Nous pouvons tous installer des mangeoires pour oiseaux dans notre cour, mais la conservation de certaines espèces en péril requiert des activités à grande échelle, et c'est un avantage pour les agriculteurs, puisque la collectivité reconnaît qu'ils contribuent à la conservation de la nature d'une façon qui va au-delà des activités qu'ils mènent pour assurer la viabilité de leur exploitation agricole.

**M. Lawrence Toet:** Monsieur Joly, vous avez abordé plusieurs sujets dans votre exposé. Nous avons entendu de nombreux témoins nous dire — je crois — que, s'ils peuvent nous présenter des histoires de réussite, c'est qu'il y en a. Nous pouvons toujours parler des aspects négatifs — qui sont tout à fait réels, personne ne le conteste —, mais je crois que l'une des façons de construire une société, c'est de mettre en relief les histoires de réussite. Le succès inspire le succès, pourrait-on dire. Je crois que cela s'applique très bien à la conservation.

J'aimerais que vous nous racontiez quelques histoires de réussite en soulignant leurs principales caractéristiques et en indiquant s'il est possible de les appliquer à d'autres programmes de plus grande portée.

**M. Damien Joly:** Bien sûr. Avant de répondre, laissez-moi préciser que WCS Canada compte sur des experts de divers domaines. Mon domaine d'expertise est la santé planétaire. Je participe à des projets axés sur la santé de la faune dans toutes les régions du monde. Je peux vous répondre aujourd'hui à titre de représentant de WCS Canada, mais un autre scientifique de l'organisation pourrait peut-être vous donner une meilleure réponse, car mon travail principal dépasse la question des espèces à protéger au Canada. J'ai une perspective plus mondiale.

Un bon nombre des plus grandes réussites sont liées au travail de WCS Canada, mais un exemple concret serait l'agrandissement du Parc national Nahanni, au Yukon, et le travail de John Weaver, un de nos scientifiques. Ce dernier a déterminé l'aire de répartition d'espèces essentielles dans ces milieux — pour comprendre les déplacements des mouflons, des grizzlis et des caribous de montagne, pour savoir quel environnement leur convient, de quel type d'aire ils ont besoin —, et il a tracé les nouvelles limites du Parc national Nahanni en se fondant sur des données scientifiques incontestables.

Le travail effectué par WCS au Canada et partout dans le monde est vraiment... Nous avons constaté que nous réussissons toujours mieux lorsque nous prenons du recul... Nous ne perdons jamais de vue les valeurs liées à la conservation de l'environnement, et nous tentons de faire abstraction de la controverse et d'envisager la situation sous l'angle de la science; nous misons sur l'impartialité de la science et essayons de trouver la meilleure façon de protéger l'environnement, d'atteindre notre objectif à ce chapitre, grâce à la science.

• (1340)

**Le président:** Votre temps est écoulé.

Monsieur Pilon, vous avez sept minutes.

[Français]

**M. François Pilon:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Bradbeer, votre programme est volontaire. Avez-vous des statistiques au sujet du pourcentage d'agriculteurs qui adhèrent à ce programme?

[Traduction]

**M. David Bradbeer:** Chaque année, une quarantaine d'exploitations agricoles participent à notre programme.

En général, une vingtaine d'agriculteurs participent à notre programme de mise en réserve de prairies; cela est dû aux limites de capacité du programme et aux listes d'attente pour les programmes.

**M. François Pilon:** Combien y a-t-il d'agriculteurs dans la région?

**M. David Bradbeer:** Je dirais qu'il y a au total, je crois, près de 80 exploitations agricoles de différentes tailles.

Il y a certains types d'exploitations agricoles avec lesquelles nous ne collaborons pas beaucoup, par exemple, les bleuétières, car il s'agit d'une culture vivace. Nous pouvons mener d'autres types d'activités dans ces exploitations, mais de manière générale, certains types d'exploitations ne sont pas propices à une collaboration.

[Français]

**M. François Pilon:** Le plan devrait-il obliger tous les fermiers à adhérer à votre programme ou à un programme similaire?

[Traduction]

**M. David Bradbeer:** Je m'excuse, je n'ai pas compris le dernier point. Voulez-vous savoir s'il existe des programmes qui peuvent s'appliquer à tous les agriculteurs?

Si c'est ce que vous demandez, il y a différentes façons de faire. Les exploitations agricoles ne sont pas toutes compatibles avec ce type d'activités de conservation. Il importe de souligner que les grandes exploitations maraîchères, qui occupent près de la moitié des terres agricoles du delta, se prêtent à ces programmes. Le type de travail que nous pouvons réaliser dans les exploitations maraîchères vise à reproduire l'habitat qui a toujours été présent dans le delta du Fraser, par exemple les pâturages, et c'est grâce au programme de mise en réserve de prairies que nous faisons cela. Ces exploitations agricoles sont bien équipées pour ce type d'activités.

Certaines des exploitations agricoles assurent déjà la gestion des matières organiques du sol parce qu'elles font une rotation, comme c'est le cas pour les fermes laitières. Nous collaborons un peu avec ces exploitations, mais pas autant qu'avec les fermes maraîchères. Mais, même si ces exploitations ne participent pas aux programmes, elles contribuent tout de même à la conservation de la nature.

Il y a une chose que nous devrions faire en ce qui concerne, par exemple, les producteurs de bleuets... Vous avez demandé si nous pourrions concevoir des programmes compatibles avec leurs activités. Oui, nous le pouvons. Nous pourrions planter des arbres et des arbustes indigènes à la périphérie des champs afin d'étendre l'habitat des oiseaux et des pollinisateurs, ce qui procurerait des avantages à l'exploitation servant, par exemple, de plantations brise-vent.

D'ailleurs, nous avons mené l'an dernier un projet avec un producteur de bleuets. Nous avons installé une haie.

[Français]

**M. François Pilon:** Merci.

Madame Clogg, vous avez parlé d'agrandir les zones protégées. Croyez-vous que certaines zones urbaines devraient aussi être protégées?

[Traduction]

**Mme Jessica Clogg:** Oui, bien sûr. Il faut protéger les espaces verts partout. Nous devons réfléchir de manière holistique à la façon de préserver l'intégrité de l'environnement et des écosystèmes fonctionnels.

Beaucoup de nos zones urbaines sont déjà durement touchées, mais notre organisation cherche depuis nombre d'années des façons de verdir ces zones, des des moyens pour les villes de s'adapter aux changements climatiques en protégeant la nature, notamment.

[Français]

**M. François Pilon:** Vous avez aussi parlé de couloirs qui relient les zones protégées. Pouvez-vous en parler un peu plus et nous expliquer ce que vous entendez par « couloirs »?

[Traduction]

**Mme Jessica Clogg:** Ce que j'essayais de faire comprendre, au sujet de la continuité des paysages, c'est qu'il faut de manière générale assurer le bon fonctionnement des écosystèmes dans tout le paysage. À titre d'exemple, la Colombie-Britannique mène actuellement — avec l'aide du ministère de l'Environnement — un projet pilote visant à établir des objectifs, des cibles et des jalons liés aux valeurs clés de l'écosystème, puis, à partir de là, à réunir ces renseignements de base — ces objectifs, cibles et jalons — et à les utiliser comme mécanismes grâce auxquels les décideurs pourront, au moment d'approuver des projets de développement et des activités humaines, faire des choix qui n'auront pas de répercussions négatives sur l'intégrité de l'écosystème ni sur nos écoservices.

Il est beaucoup question dans la littérature de la continuité des paysages. Au bout du compte, il s'agit de la capacité d'une espèce donnée de circuler dans le paysage et de passer d'un habitat à un autre, chose qui varie d'une espèce à une autre. Ce concept est trop souvent envisagé de façon relativement restreinte. Les gens parlent, certes, des corridors fauniques, ce qui est bien sûr important, mais nous devons envisager le paysage dans son ensemble.

On parle parfois du concept de « la porosité du paysage », soit la capacité des espèces de franchir des obstacles comme les routes et autres aménagements. Nous devons commencer à y réfléchir de manière plus holistique.

J'aimerais dire une chose, en particulier, à propos des corridors. À l'ère des changements climatiques, dans la mesure où nous parlons des corridors de déplacement, nous devons bien réfléchir aux gradients climatiques en tant qu'éléments clés de la continuité du paysage; essentiellement, c'est ce qui permet aux différentes espèces de passer d'une zone chaude à une zone plus fraîche. Nous devons en tenir compte au moment de concevoir les corridors. Il ne s'agit pas seulement de tenir compte des obstacles au déplacement et des différentes répercussions de l'activité humaine sur le paysage, il s'agit également de permettre aux espèces de migrer vers le nord. Cela va devenir de plus en plus crucial à cause des changements climatiques.

• (1345)

[Français]

**M. François Pilon:** Vous avez aussi parlé d'ententes avec les peuples autochtones. Souvent, les ententes avec les peuples autochtones les dédommagent pour les dommages causés par une compagnie ou autre. Qu'aimeriez-vous voir dans les ententes entre les gouvernements et les peuples autochtones?

**Mme Jessica Clogg:** Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu l'interprétation.

[Traduction]

**M. François Pilon:** En général, lorsque les Autochtones et le gouvernement négocient, ce dernier se contente de verser de l'argent, et c'est tout. Pourriez-vous nous expliquer un peu mieux ce que sont de bonnes négociations?

[Français]

**Mme Jessica Clogg:** Ce n'était pas comme ça, pour cet exemple en Colombie-Britannique.

[Traduction]

Laissez-moi vous donner un exemple particulier.

L'accord de réconciliation le plus récent et le plus fructueux est celui qui a été conclu avec le Conseil de la nation Haïda. Cet accord illustre nombre des principes dont j'ai parlé et qui sont importants dans le cadre d'un plan national de conservation.

En premier lieu, les Haïdas et la province ont adopté une approche fondée sur les écosystèmes pour l'élaboration de leur plan d'aménagement du territoire. Ils ont réussi à protéger plus de 50 p. 100 de la superficie de l'archipel. Mais, au-delà de la protection juridique, qui a été convenue par les deux gouvernements, on a aussi créé un réseau de réserves et de zones de conservation, d'habitats protégés, etc., qui ont fait l'objet d'une négociation entre les deux parties et qui ont fini par être officiellement créées. Il y a donc là un réseau solide de mécanismes de protection au-delà des zones protégées.

Je vous recommanderais de suivre cet exemple, car je crois qu'il représente beaucoup plus qu'un simple arrangement financier. Il tient compte des répercussions des changements climatiques. Il comprend un grand nombre de mesures de conservation et de mesures économiques innovatrices. Alors, je vous recommande de vous inspirer de cet exemple afin d'aller plus loin.

**Le président:** Merci.

Monsieur Lunney, vous avez sept minutes.

**M. James Lunney:** Merci, et encore une fois merci à nos témoins d'être venus ici aujourd'hui et de participer à cette importante discussion.

Un de nos témoins précédents a parlé de... Cela s'applique, je crois, aux remarques de M. Bradbeer. Nous avons beaucoup parlé de la connectivité, de la continuité des écosystèmes. Il a également parlé des matrices entre les zones de préservation et les zones de conservation. Je trouve que votre travail dans les exploitations agricoles de la région du delta — pour ce qui est de s'attaquer à certaines de ces préoccupations — est particulièrement intéressant. Vous avez parlé des nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, entre autres, qui passent dans la région du delta, ainsi que de la richesse de cette région.

Puisque vous faites participer les collectivités agricoles à l'amélioration de l'habitat, comme nous l'avons vu... Cela fait combien d'années que vous travaillez à ce projet? Est-ce que l'initiative semble déjà porter ses fruits en ce qui concerne une présence accrue des espèces sauvages dans ces régions où vous avez observé des changements positifs?

**M. David Bradbeer:** Oui. Nous travaillons sur ce projet depuis 1993. Cela fait près de 20 ans que nous y travaillons.

Une partie de notre travail consiste à évaluer dans quelle mesure certains de ces programmes ont eu une incidence sur l'habitat. En effet, cette région, en raison de la très grande qualité de l'habitat adjacent, un marais littoral, attire énormément d'espèces sauvages. Mais depuis la création de ces programmes, nous avons en fait vu leur présence augmenter dans les champs. Nous avons mesuré cela à l'aide de diverses méthodes.

Nous avons étudié la population de sauvagine présente sur les terres agricoles. De manière générale, les terres agricoles constituent un bon habitat pour la sauvagine. Mais nous l'avons vue commencer à fréquenter des champs où nous avons semé des plantes couvre-sol, à s'y retrouver pendant la période de migration automnale, pendant l'hiver, puis, de nouveau, pendant la migration du printemps.

Nous avons aussi recueilli quelques preuves anecdotiques des avantages qu'offrent aux oiseaux de rivage certains types de champs où se trouvent des plantes couvre-sol. Une partie de nos activités a réellement réussi à prouver l'utilité des champs de mise en réserve pour les rapaces hivernant. Nous avons donc mesuré, dans une zone donnée, la population des petits mammifères dont ces oiseaux se nourrissent, et nous l'avons comparée à la population présente dans des champs qui n'avaient pas été mis en réserve, c'est-à-dire des champs ne faisant pas l'objet d'une gestion faunique. En effet, nous avons constaté que le nombre de ces petits mammifères est plus élevé dans les champs gérés, et que le nombre correspondant de rapaces, dont ces activités visent à assurer la conservation, est également plus élevé.

J'aimerais souligner que, grâce à ce programme de mise en réserve de prairies, nous ciblons directement quatre des espèces visées par la Loi sur les espèces en péril afin d'en assurer la conservation.

• (1350)

**M. James Lunney:** C'est fantastique.

Il y a une chose que je voulais mettre en relief plus tôt, quand il a été question des groupes d'utilisateurs, qui sont en contact avec la faune, c'est que l'observation est le fondement de la science. Nous parlons beaucoup de la science, mais il me semble que nous oublions qu'à la base, il y a l'observation sur le terrain.

Concernant votre travail et l'observations qui se fait là-bas: est-ce que ce sont vos propres organisations qui assurent la plus grande partie de l'observation? Est-ce que les agriculteurs participent eux aussi au dénombrement des espèces sauvages, des choses comme ça?

L'un de nos objectifs consiste entre autres à mobiliser la collectivité. Vous faites cela depuis 20 ans. Je me demandais seulement à qui vous confiez l'observation, à cette étape. Est-ce que les agriculteurs y participent, ou est-ce que la collectivité dans son ensemble participe à l'observation? Veille-t-on à ce que la collectivité profite de l'accroissement de la population de certaines espèces et connaisse les avantages de ce type de programme?

**M. David Bradbeer:** Oui, nous essayons d'en faire davantage à ce chapitre. Nous nous appuyons beaucoup sur les données recueillies par les citoyens. Études d'oiseaux Canada a coordonné quelques projets de dénombrement des oiseaux de rivage. Les oiseaux de Noël sont également recensés. Nous n'assurons pas officiellement toutes ces activités de recensement, mais il est évident que nous profitons de toutes les données qui sont disponibles.

Les agriculteurs, en général, sont nos observateurs sur le terrain. Ils observent la faune et nous tiennent au courant de ce qui se passe dans le paysage. Mais je crois que ce que vous voulez savoir, c'est si nous faisons participer plus officiellement l'ensemble de la

collectivité à ces activités d'observation. Honnêtement, il est un peu difficile, parfois, pour notre petite organisation, d'avoir accès à des données qui sont compilées de la même manière partout. Si les données ne sont pas recueillies de la même manière, elles ne sont pas aussi utiles, et il est plus difficile de faire des comparaisons.

C'est pour cette raison que nous avons fait appel à des clubs de jeunes naturalistes de Vancouver et de la vallée du Bas-Fraser; nous leur avons proposé un projet scientifique. Ces jeunes seront nos yeux et nos oreilles, et ils vont mener des études sur la faune à l'aide de procédures de surveillance normalisées. Cela nous permet de remplir deux de nos rôles: l'évaluation des populations sauvages et la mobilisation de l'ensemble de la collectivité.

**M. James Lunney:** Dans votre exposé, vous avez dit que la principale méthode utilisée pour mobiliser les agriculteurs locaux à l'égard de la conservation passait par les six programmes de gestion que votre organisation administre. J'imagine que ces programmes sont adaptés au type d'exploitation agricole, à sa situation géographique et à d'autres facteurs. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont tout cela fonctionne?

**M. David Bradbeer:** Vous voulez dire de quelle façon les programmes sont ciblés?

**M. James Lunney:** Vous en avez mentionné deux.

**M. David Bradbeer:** J'ai parlé de deux programmes, soit le programme des plantes couvre-sol d'hiver et le programme de mise en réserve de prairies; ce sont nos deux plus importants programmes. Nous avons en outre un programme de haies, qui concerne la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes situés en périphérie des champs. Nous avons des programmes de protection de la végétation périphérique, qui combinent en quelque sorte la mise en réserve et la création de haies. Ils s'agit tout simplement d'une bande d'herbe qui borde le champ. Nous avons deux programmes exclusivement axés sur l'agronomie, à savoir le programme de chaulage des champs et le programme de nivellement au laser.

**M. James Lunney:** Excellent. On nous a donné quelques exemples de l'importance de ces végétaux indigènes dans les zones des marées intérieures, entre autres. La présence de végétaux adaptés à ces zones permet d'augmenter de manière considérable l'étendue de l'habitat des poissons, son utilisation, l'activité des insectes qui nourrissent le poisson, etc. Je reconnais l'importance de cela. En fait, je me suis un peu promené aux alentours, entre les séances, et j'en ai vu des exemples, juste un peu plus haut, le long des berges: j'ai vu deux ou trois hérons, dans l'eau, en face de la rive couverte de végétaux. Cela illustre bien les questions dont nous débattons aujourd'hui.

Madame Clogg, vous avez parlé des corridors fauniques et de la nécessité d'assurer la continuité des paysages. Les routes peuvent constituer un obstacle. Nous voyons souvent, le long des routes, des clôtures qui visent à empêcher les animaux sauvages d'aller sur la route. Personne ne veut entrer en collision avec un animal sauvage. Nous voyons des chevreuils qui se tiennent le long de la route, et nous nous demandons si nous ne devrions freiner — au péril de notre vie — ou espérer qu'ils ne tenteront pas de traverser la route.

Vous avez soulevé un autre point intéressant. Existerait-il des pratiques exemplaires que nous pourrions intégrer à la conception des routes pour nous assurer qu'elles passeront en dessous ou au-dessus de ces corridors, ou pour nous assurer qu'un passage reste possible? Est-ce que nous utilisons ces connaissances à bon escient? Peut-être que vous ne le savez pas. Quelqu'un d'autre pourrait peut-être répondre à cette question.

Vous avez soulevé un autre point intéressant au sujet des zones climatiques qui se déplacent vers le nord et du fait que les espèces vivants dans le sud vont en profiter et se déplacer elles aussi vers le nord. De quelle façon pourrions-nous en profiter? Est-ce que vous — ou peut-être quelqu'un d'autre — pourriez nous expliquer comment nous pourrions tirer avantage de cette situation?

• (1355)

**Mme Jessica Clogg:** Pour commencer, en ce qui concerne la conception des corridors fauniques et des grands corridors routiers, il existe évidemment des spécialistes des questions biologiques touchant tous ces aspects.

Prenons une espèce en particulier, par exemple l'ours brun. Quand on arrive à un ratio supérieur à 0,6 kilomètre de route par kilomètre carré, on observe des répercussions très importantes sur cette espèce. Même si, bien sûr, dans des circonstances extrêmes, on veut pouvoir aider l'espèce à traverser la route, pour ainsi dire — et il existe des pratiques exemplaires à ce chapitre —, je crois qu'en réalité le message global est que nous avons besoin de zones protégées étendues et interreliées et que nous devons gérer la matrice de manière à conserver la porosité de la région et d'assurer la conservation de ces espèces.

Les spécialistes sont nombreux. Il y a aussi de très bons documents concernant les routes.

En ce qui concerne le déplacement des espèces, encore une fois, la leçon qu'il faut en tirer, c'est que nous devons augmenter la superficie de nos zones protégées. Nous devons les étendre, c'est-à-dire que nous devons à la fois étendre la superficie de nos zones protégées existantes et compléter le système des zones protégées. Nous devons les étendre vers le nord afin de protéger la représentation écosystémique existante en permettant à ces espèces de se déplacer en fonction des conditions climatiques changeantes.

**Le président:** Merci.

C'est maintenant au tour de Mme Fry, pour sept minutes.

**L'hon. Hedy Fry:** Merci beaucoup.

Merci de vos exposés. Ils étaient très clairs.

Aujourd'hui, on nous a expliqué tout ce qu'il faut faire. La création de parcs protégés n'est pas la seule chose. Nous devons également nous doter de solides lois nationales, entre autres. Vous l'avez tous souligné, et vous avez dit qu'il faut songer à offrir des incitatifs aux agriculteurs.

Je voulais vous demander de quels incitatifs il pourrait s'agir dans le cas des propriétaires de terrains privés. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi nous ne proposons pas suffisamment d'incitatifs? De quelles façons pourrions-nous créer ces incitatifs?

C'était ma première question, et elle s'adresse aux représentants du Delta Farmland & Wildlife Trust.

J'aimerais aussi revenir sur la nécessité de resserrer plutôt que de relâcher les lois qui sont déjà en vigueur. De quelle façon pensez-vous que nous pourrions rendre plus rigoureuses notre Loi sur la protection de l'environnement et notre Loi sur la protection des espèces en péril? Cette question s'adresse à Mme Clogg.

Ensuite, monsieur Joly, vous avez soulevé une question très importante. Vous avez dit que nous ne devrions jamais faire quoi que ce soit qui serait irréversible. Dans le domaine de la médecine — ma profession —, nous disons toujours que l'important est tout d'abord de ne pas faire de tort. Il faut toujours pouvoir prouver que ce que l'on fait, même si cela semble judicieux, n'entraînera pas plus tard des dommages irréversibles.

J'aimerais vous demander tous les trois de répondre à ces questions. Vous pourriez parler des incitatifs qui, à votre avis, pourraient être utilisés dans le cas des terrains privés, etc.

**Le président:** Avant de répondre, sachez que vous pouvez recevoir des membres du comité plusieurs questions différentes, mais que vous devez toujours répondre en fonction de l'objet de notre étude.

En ce qui a trait à la question de Mme Fry, sur la façon d'améliorer la Loi sur les espèces en péril, si vous répondez en faisant des liens avec l'élaboration d'un plan national de conservation, cela sera approprié. Cependant, tout commentaire touchant précisément la Loi sur les espèces en péril dépasserait la portée de la séance d'aujourd'hui. Essayez de garder cela à l'esprit lorsque vous répondez.

**L'hon. Hedy Fry:** Monsieur le président, j'espère que mon intervention ne s'incrira pas dans les sept minutes qui m'ont été allouées, mais je tiens à dire que nous avons entendu plusieurs fois, au sujet du plan de conservation, que l'un des éléments clés d'un bon plan serait de se doter de solides lois nationales, et ce sont les deux lois qui concernent la conservation. Je crois donc que la question est pertinente.

Allez-y, monsieur Bradbeer.

**Le président:** Non, attendez une seconde.

Madame Fry, j'ai donné des directives aux témoins, et j'espère que vous les respecterez aussi. Tous les commentaires doivent concerner l'étude d'aujourd'hui. C'est une décision du président, madame Fry.

Je ne veux pas accaparer votre temps. Si vous invoquez le Règlement, nous allons arrêter le chronomètre. Est-ce cela que vous faites?

• (1400)

**L'hon. Hedy Fry:** Oui, c'est cela.

**Le président:** D'accord. Quel est votre rappel au Règlement?

**L'hon. Hedy Fry:** J'invoque le Règlement simplement parce que je n'ai posé aucune question non pertinente à l'étude. Je connais la portée de l'étude. Je crois que tous les témoins ont mentionné ces deux lois, alors je ne fais que poser une question à ce sujet. Cela fait partie de l'étude.

J'ai entendu les témoins parler du lien entre de solides lois nationales sur la conservation et les espèces en péril et la durabilité de l'environnement. Alors, je demande simplement ce qui, selon eux, renforcerait cet aspect. Cela fait partie du plan. Ce que je veux dire, c'est que je pense qu'il n'est pas judicieux de souligner que ce n'est pas pertinent, car ça l'est tout à fait. Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement.

Merci.

**Le président:** Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais...

**L'hon. Hedy Fry:** Eh bien, vous êtes intervenu et vous m'en avez demandé un.

Désolé, monsieur le président, mais j'aimerais vraiment passer aux questions, si cela ne vous dérange pas. Je crois que c'est pertinent. Nous avons tous convenu que cela fait partie de l'étude. Peut-être que nous pourrions entendre les réponses.

**Le président:** Je demanderais à Mme Fry de respecter les commentaires de la présidence.

**L'hon. Hedy Fry:** Et je demanderais au président de respecter le fait que mon intervention est pertinente.

**Le président:** Madame Fry, vous enfoncez le Règlement.

**L'hon. Hedy Fry:** Vous affirmez que je m'écarte du sujet de l'étude, monsieur le président, mais ce n'est pas le cas. Je ne fais que répéter que je ne m'éloigne pas du sujet de l'étude. Alors, si vous dites que je fais cela, je réponds simplement que ce n'est pas le cas. C'est tout. Je ne fais que répondre.

**Le président:** J'invite les membres du comité à travailler en collaboration.

Madame Clogg, pourriez-vous commenter sans oublier de rester dans le cadre de l'étude?

Merci.

**L'hon. Hedy Fry:** Monsieur le président, ma première question s'adressait à la Delta Farmland & Wildlife Trust, concernant les mesures incitatives pour...

**Le président:** Très bien.

Merci.

**M. David Bradbeer:** Pour répondre à votre question, les mesures incitatives varient, et je crois qu'il faut se pencher sur des exemples précis.

Brièvement, afin que nous nous entendions sur ce dont il est question : la mesure incitative doit au moins couvrir les coûts engagés. Dans notre cas, nous avons des coûts associés aux semences, à l'équipement, au temps, à la main-d'œuvre et à l'essence nécessaires à l'ensemencement des champs. La mesure incitative doit donc au moins compenser cela.

Si nous ne pouvons pas couvrir tous les frais engagés par l'agriculteur sur sa terre, il pourrait peut-être y avoir une autre sorte d'avantage. Dans le cas qui nous occupe, ce sont les avantages quant à la fertilité du sol qui incitent l'agriculteur à participer.

**L'hon. Hedy Fry:** Quelles mesures incitatives les gouvernements peuvent-ils établir? Pourrait-il y avoir un crédit d'impôt? Avez-vous un exemple?

**M. David Bradbeer:** Exactement. Cela pourrait être un crédit d'impôt, peut-être un partage des coûts. Si on prend l'exemple des habitats de poissons sur les terres agricoles privées qui comptent des corridors rivulaires, bon nombre d'agriculteurs sont réticents à prendre toutes les mesures de gestion nécessaires pour maintenir ces corridors, en raison des coûts que cela suppose. Ils perdent une partie de leur terre exploitable.

Cela pourrait effectivement prendre la forme d'un crédit d'impôt ou d'un partage direct des coûts par l'entremise d'organismes sans but lucratif locaux. Cela semble avoir fonctionné pour nous lorsque la réglementation rendait le travail plus difficile. Je crois que la mobilisation des organismes régionaux est la façon de mener ce type de gestion.

**L'hon. Hedy Fry:** Merci.

**Mme Jessica Clogg:** En guise de réponse, je dirai d'abord que je crois sincèrement que la protection des espèces en péril, la protection de l'environnement et des humains contre les toxines et la protection des oiseaux migrateurs, qui sont tous des objectifs fondamentaux des lois fédérales sur l'environnement, devraient tous être des objectifs fondamentaux du plan de conservation national. En ce qui concerne le renforcement de ces lois dans le cadre du plan, laissez-moi parler d'abord de la protection de l'environnement.

Que ce soit fait à l'aide d'une loi ou une autre mesure, l'établissement de limites légales pour les émissions de gaz à effet de serre qui ne prévoient aucune exemption pour les sables bitumineux est crucial. J'ai parlé brièvement, dans ma déclaration préliminaire, des énormes conséquences des changements climati-

ques sur nos terres et notre eau. Même si nous intégrons à notre plan de conservation national des mécanismes visant à utiliser des stratégies axées sur la nature en vue de s'adapter aux changements climatiques, nous ne pouvons faire fi de l'impératif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. C'est un élément fondamental de tout plan de conservation.

En ce qui concerne les espèces en péril, lorsqu'on songe à l'ensemble des activités humaines et des projets d'exploitation des ressources qui ont une incidence sur l'habitat essentiel d'espèces, il est évident que celles-ci découlent souvent d'approbations provinciales ou de tenures octroyées par une autorité provinciale. Par exemple, aujourd'hui, la Colombie-Britannique n'a aucune loi sur les espèces en péril. Il est évident qu'il y a une lacune à combler.

Pour ce qui est du renforcement de la coordination à la fois entre les provinces et le gouvernement fédéral et avec les gouvernements autochtones ainsi que de la façon dont nous prenons les décisions, je tiens à recommander encore une fois le concept d'une évaluation régionale proactive des effets cumulatifs. Au lieu d'être déclenchée par le lancement d'un projet, elle pourrait être menée de manière proactive et serait axée sur les besoins des composantes valorisées de l'écosystème pour l'ensemble d'une région. Lorsque nous aurons commencé à faire cela et à appliquer une approche d'évaluation axée sur la planification, il sera possible de renforcer toutes ces lois connexes et de les appliquer d'une façon plus efficace et efficiente.

• (1405)

**L'hon. Hedy Fry:** Merci beaucoup.

Monsieur Joly, si le temps le permet.

**Le président:** Vous avez une minute.

**M. Damien Joly:** Je reviendrai à ce que j'ai dit sur la science, au sujet de l'importance d'investir dans la science et de fonder les décisions liées à la conservation sur des données scientifiques. Prenons un exemple tiré de mon domaine, l'épidémiologie. John Snow ne savait pas pourquoi il coupait l'approvisionnement en eau lorsqu'il a contré l'écllosion de choléra à Londres, en 1854, mais il en savait assez pour comprendre que, s'il le faisait, il mettrait un terme à l'écllosion de choléra.

Je ne dis pas que nous devrions utiliser la science pour nous empêcher d'avancer : nous devons utiliser les meilleures données scientifiques disponibles pour prendre les meilleures décisions qui favoriseront la pérennité de nos écosystèmes et la protection de la faune.

**Le président:** Vous avez dix secondes.

**L'hon. Hedy Fry:** C'est bien, merci.

**Le président:** Nous allons maintenant commencer les interventions de cinq minutes. Commençons avec M. Choquette pour cinq minutes.

[Français]

**M. François Choquette:** Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins. J'ai beaucoup de questions à poser, mais j'ai peu de temps. Cinq minutes, c'est peu de temps pour poser toutes nos questions.

J'aimerais qu'on parle un peu des changements climatiques. Vous avez tous parlé des changements climatiques et de l'importance de lutter contre ces changements, dans le PCN. Vous n'êtes pas les premiers à nous le dire. Hier, pendant la visite, tout le monde nous parlait des changements climatiques et de leurs répercussions en disant qu'un PCN ne pouvait pas en faire abstraction.



Malheureusement, avec le budget, on n'a plus la loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Il faudrait cependant qu'il y ait autre chose pour s'assurer que les changements climatiques seront pris en compte. On perd aussi la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement, qui avait fait une très belle étude pour expliquer pourquoi les changements climatiques coûteront plus cher si on s'y attaque plus tard plutôt qu'immédiatement.

Monsieur Joly et madame Clogg, j'aimerais que vous fassiez des recommandations courtes et très précises au comité sur les changements climatiques et que vous nous disiez pourquoi il faut absolument que le PCN en parle.

[Traduction]

**M. Damien Joly:** Merci pour cette question.

Je crois que nous devons aborder les changements climatiques sur deux fronts. Il y a d'abord l'atténuation, c'est-à-dire tenter de ralentir les changements climatiques grâce au contrôle du carbone. Je crois qu'il faudrait utiliser des mots forts, parce que nous ne savons vraiment pas ce que nous réserve l'avenir. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour freiner la tendance. Selon moi, il est très important que le plan de conservation national traite de l'atténuation.

L'autre élément est l'adaptation, c'est-à-dire élaborer nos stratégies de conservation — et nous en avons tous parlé — de façon à permettre aux animaux, aux plantes et aux organismes auxquels nous tenons de s'adapter à un environnement en évolution. Nous devons avoir cette adaptation latitudinale et altitudinale et porosité pour aider les espèces auxquelles nous tenons à s'adapter afin qu'elles ne s'éteignent pas en raison des changements climatiques.

Alors, je mettrais l'accent sur l'adaptation et l'atténuation.

**Mme Jessica Clogg:** Je suis tout à fait d'accord.

J'ajouterais seulement quelque chose concernant les stratégies d'adaptation axées sur la nature : même si certains changements climatiques sont maintenant considérés comme inévitables, nous avons la possibilité d'agir sur d'autres facteurs de stress environnementaux. Peu importe le type d'approbation fédérale ou provinciale dont il est question, peu importe le type de planification proactive de l'utilisation des terres ou d'évaluation des effets cumulatifs dont il est question, nous pouvons réduire d'autres facteurs de stress découlant des activités humaines et de l'exploitation des ressources. Nous devons faire attention au moment d'examiner les éléments d'un plan de conservation national.

Nous devons protéger davantage et protéger mieux

• (1410)

[Français]

**M. François Choquette:** L'autre point que je voulais mentionner touche les sciences.

On a malheureusement eu la perte de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement, mais quelle devrait être la recommandation par rapport aux sciences? Selon moi, il ne peut pas y avoir un plan de conservation national digne de ce nom sans tenir compte de ces questions, et je voudrais connaître vos recommandations à cet égard. Si on ne met pas l'accent sur les sciences pour d'abord faire les études et l'évaluation de l'état actuel de la situation pour qu'on puisse l'améliorer, cela ne fonctionne pas. Quelles sont vos recommandations en matière d'investissements relatifs aux sciences? Quelles pourraient être les sources de financement, pensez-vous? Le fédéral veut bien octroyer du financement à ce sujet, mais c'est toujours le même problème. Qui devrait offrir le financement à cet égard? L'industrie ne pourrait-elle pas contribuer davantage?

Qu'en pensez-vous? Monsieur Joly, madame Clogg et peut-être monsieur Bradbeer, je vous offre le reste de mon temps de parole pour nous dire quelles seraient vos recommandations. Le temps file très vite.

[Traduction]

**Mme Jessica Clogg:** En fait, je me demande si un de mes collègues, particulièrement mon collègue ici qui travaille directement dans le domaine de la science et de la recherche scientifique, serait mieux placé pour répondre à la question.

**M. François Choquette:** D'accord.

**M. Damien Joly:** Certainement.

Honnêtement, l'industrie et les organisations non gouvernementales ont un grand rôle à jouer dans le financement des sciences. Je veux dire, c'est essentiellement ce qu'est WCS Canada : une organisation scientifique. Notre financement est assuré par le truchement de fonds privés, de subventions et d'autres mécanismes, et non pas seulement des fonds publics. Par contre, l'avantage d'investir des fonds publics dans les sciences est fondamental. Les fonds publics peuvent servir à étudier des questions à long terme qui vont au-delà des frontières et qui ne se limitent pas seulement à des intérêts industriels ou économiques particuliers.

Je crois toujours que, vous savez, le gouvernement travaille pour nos petits-enfants et que nous menons nos activités scientifiques pour nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. Je n'en ai pas encore, mais cela viendra. L'idée est que le financement public et les investissements publics dans les sciences — par le truchement de fonds pour la restauration consentis par l'intermédiaire du CRSNG et pour la relance de la communauté scientifique au sein du gouvernement fédéral — sont essentiels. Ces investissements, avec le financement des universités, est primordial si nous voulons agir à long terme.

**Le président:** Merci.

Monsieur Toet, vous avez cinq minutes.

**M. Lawrence Toet:** Merci encore, monsieur le président.

J'ai aussi des enfants, et j'espère un jour avoir aussi des petits-enfants. Mes questions touchent l'éducation. Vous avez parlé un peu de continuité durant votre témoignage. Or, la continuité de la communication avec les jeunes Canadiens et les Canadiens en région urbaine au sujet de la nécessité de la conservation est quelque chose qui a été très peu abordé, je crois, durant la séance, et je crois qu'il s'agit d'un élément essentiel et important pour aller de l'avant.

En fait, monsieur Joly, votre déclaration m'a intrigué un peu. Vous pourriez peut-être préciser davantage votre affirmation — concernant les parcs nationaux — selon laquelle il n'est pas nécessaire d'enrichir l'expérience offerte aux visiteurs. Je crois savoir où vous voulez en venir, mais j'aimerais que vous nous éclairiez à ce sujet... parce que je crois que c'est principalement l'éducation et l'expérience qui nous aident à prendre des mesures de conservation partout au pays.

Je veux seulement vous donner l'occasion de préciser votre déclaration.

**M. Damien Joly:** Bien sûr, je comprends. Merci.

Nous sommes tous des protecteurs de l'environnement, car, à un certain moment durant notre enfance, nous avons été en contact avec la nature. Nous avons vécu une expérience qui nous a marqués et nous avons ensuite commencé à dire que l'environnement ou la faune ou les poissons ou la flore nous tenaient à cœur.

Sans cette expérience, il n'y a pas de protecteurs de l'environnement. Sans protecteurs de l'environnement, il n'y a pas de conservation.

Je crois qu'il est très important d'atteindre les enfants, les personnes qui n'ont jamais fait l'expérience de la nature et les personnes de mon âge et les plus vieux, de les rencontrer et de leur présenter les principes de la conservation. Selon moi, les parcs ont un grand rôle à jouer pour que les personnes puissent être en contact avec la nature et devenir des protecteurs de l'environnement.

Ce que je voulais dire, c'est que nous ne devrions pas laisser l'utilisation par les visiteurs et l'économie associée à cette utilisation influencer sur les objectifs des parcs. Il doit y avoir un équilibre. Soyons réaliste. S'il n'y a aucune admission et que le public n'accorde aucune importance aux parcs, leur financement deviendra impossible. Nous allons perdre plus que les 638 employés des parcs qui ont perdu leur emploi dans le cadre du dernier budget, à moins que les gens s'intéressent aux parcs.

Je crois qu'il est important d'intéresser les personnes aux parcs, mais pas au détriment de la conservation des espèces, des paysages et de la biodiversité que l'on y retrouve.

• (1415)

**M. Lawrence Toet:** Excellent. Merci pour cela.

C'est un aspect très important. J'ai grandi en milieu urbain, mais je m'intéressais beaucoup à la conservation à cause des activités de mes parents. Ils passaient du temps avec moi, m'amenaient à ces endroits et me montraient de façon très concrète ce que c'est et pourquoi c'est si important. C'est un élément essentiel, et je suis ravi que vous ayez eu l'occasion de le préciser.

À propos de cela, pour approfondir le sujet, vous pourriez peut-être ajouter quelque chose, madame Clogg. Comment pouvons-nous intégrer l'éducation des jeunes en milieu urbain, plus particulièrement? C'est le point qui m'intéresse, car j'y vois un problème. Nous sommes à l'ère de l'informatique et d'Internet. L'ordinateur est un merveilleux outil à nombre d'égards, mais il retient aussi nos jeunes chez eux, d'une certaine façon, et ils ne vont pas à l'extérieur.

Comment pouvons-nous changer cette dynamique de façon très concrète et à encourager les jeunes à participer à la conservation et à s'y intéresser?

**Mme Jessica Clogg:** Je crois que c'est une question intéressante. Malheureusement, en tant qu'avocate spécialiste des questions d'environnement, je ne suis pas vraiment en mesure de répondre.

Ce que j'ai observé avec surprise dans le cadre de mon travail dans la vallée du Bas-Fraser, mais aussi dans d'autres collectivités de la province, c'est que les jeunes sont beaucoup plus au courant des enjeux environnementaux qu'on pourrait le croire et qu'ils peuvent s'exprimer avec éloquence sur les menaces potentielles qui guettent les plages qu'ils aiment et l'air qu'ils respirent. Autrement dit, je crois qu'il y a de nombreux jeunes leaders qui...

La semaine dernière, j'ai eu le privilège de voyager avec une jeune fille de 11 ans de la région de Powell River. Elle exprimait avec plus d'aisance que moi ses inquiétudes à propos des navires pétroliers et des pipelines, alors je crois qu'une partie de la solution est d'établir des liens avec les jeunes leaders, avec les jeunes qui s'y intéressent déjà, afin qu'ils puissent nous éclairer sur la façon de faire.

Encore une fois, mis à part mon propre désir de faire découvrir ces choses à mes enfants et de les faire contribuer à la protection de la nature, je n'ai pas d'expertise dans ce domaine.

**Le président:** Le temps est écoulé.

Écoutons maintenant M. Choquette. Vous avez cinq minutes.

[Français]

**M. François Choquette:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je poserai directement la question 4: quelles devraient être les priorités en matière de conservation?

Nous avons eu plusieurs discussions avec d'autres témoins pour déterminer si on devrait s'orienter seulement sur une espèce ou si on devrait avoir une approche plus écosystémique, plus globale. Êtes-vous d'accord pour dire que l'approche globale serait plus efficace?

Hier, nous avons eu la chance de rencontrer, à Nanaimo, beaucoup de gens qui oeuvrent sur le terrain pour sauvegarder le saumon. Ces gens font un excellent travail. Toutefois, l'approche est centrée sur une espèce. Lorsque je leur posais des questions sur les autres espèces de l'écosystème, ils n'avaient malheureusement pas de réponse. Ce n'était pas de la mauvaise foi, mais ils n'avaient pas les moyens financiers de faire toutes les démarches.

Devrait-on vraiment s'assurer d'avoir une approche plus globale et d'avoir les moyens financiers de le faire?

[Traduction]

**M. Damien Joly:** C'est une excellente question. Si vous me permettez de laver le linge sale de la Wildlife Conservation Society en public, c'est un enjeu auquel nous faisons constamment face. Adoptons-nous une approche globale, ou est-ce que nous nous concentrons sur certaines espèces seulement? Cette question revient constamment.

Je crois que c'est pourquoi nous avons beaucoup réfléchi à la stratégie en trois volets que nous vous avons présentée aujourd'hui. Le premier vise à observer l'ensemble des paysages à l'extérieur des zones protégées et à élaborer des processus de planification de l'aménagement des terres nous permettant de protéger les habitats à une plus grande échelle et d'atténuer l'impact cumulatif de nos activités qui touchent les terres. Le deuxième consiste à intégrer cela à une stratégie relative aux zones protégées qui est complète et représentative des écosystèmes du Canada. Le troisième volet vise à mettre l'accent sur certaines espèces dont la situation est préoccupante.

Je vois la conservation comme une discipline de crise : on tente toujours de sauver le dernier des derniers. Tant qu'il n'y aura pas d'investissements considérables dans la conservation, il en sera toujours ainsi. Nous nous concentrons sur les espèces en péril les plus menacées en ayant déjà élaboré un plan d'aménagement du territoire à l'intérieur et à l'extérieur des parcs.

•(1420)

**Mme Jessica Clogg:** En ce qui concerne les éléments clés de la protection, de la continuité et de la restauration des paysages, il est incontestable que ces filtres à petits et gros grains de l'écosystème et des approches axées sur les espèces aillent de pair. D'après ce que je comprends de la documentation sur la biologie de la conservation, afin que l'on puisse protéger l'habitat de nombreuses espèces, dont certaines que nous n'avons peut-être même pas encore identifiées, nous allons devoir adopter des approches axées sur l'écosystème.

En même temps, il est important de choisir des espèces focales aux fins de planification, des espèces qui ont besoin de beaucoup d'espace et qui nous aident à déterminer ce que nous devons réserver, ainsi que des espèces menacées ou en péril qui ont des besoins spéciaux.

L'élément clé ici est ce qu'on peut appeler la conception de la conservation. Quels sont les processus et les mécanismes que nous devons mettre en place pour planifier l'aménagement du territoire et évaluer les effets cumulatifs dans une région et qui nous permettent de poser ces questions et de les étudier sous ces deux angles?

[Français]

**M. François Choquette:** Je reviens sur ces deux éléments, dont vous avez parlé.

Je pose maintenant la question 5: quelles devraient être les priorités du PCN en matière de mise en œuvre? On parle, bien sûr, de la modification de la Loi sur les pêches qui vise la protection de l'habitat du poisson. Vous avez dit qu'il fallait protéger l'habitat du poisson parce que c'est ce qui permet d'avoir des effets sur tous les autres.

Par rapport à l'évaluation environnementale, je me rappelle qu'au cours des audiences, plusieurs personnes avaient mis l'accent sur les effets cumulatifs. Malheureusement, cet aspect est négligé dans le projet de loi C-38. Or ces deux lois sont très importantes pour implanter un plan de conservation national. Il faudra réviser la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je m'adresse à vous, monsieur Joly et madame Clogg. Brièvement, quelles sont vos recommandations?

[Traduction]

**M. Damien Joly:** Vous voulez des recommandations précises concernant le projet de loi C-38 ou des recommandations pour le plan, à la lumière des changements.

Des modifications comme celles apportées à la Loi sur les pêches feront en sorte qu'il sera très difficile pour nous d'adopter une approche globale pour la conservation des espèces. Nous allons nous retrouver dans un long débat à propos d'un ruisseau qui est important pour telle raison, mais pas cet autre ruisseau, alors ce dernier n'est plus important, et nous pouvons en faire ce que nous voulons.

Je crois qu'il faut être capable de revenir en arrière et de dire que l'écosystème est important, car c'est un écosystème intact qui nous donne l'eau potable que nous buvons maintenant. Elle provient d'écosystèmes intacts. Lorsque nous commencerons à faire des changements et à prendre des décisions fondées sur des considérations commerciales ou même culturelles quant à certains ruisseaux — c'est seulement un exemple —, je crois que, à long terme, nous allons tout perdre, petit à petit.

**Le président:** Malheureusement, je crois que vous vous êtes écartés du sujet. Si nous pouvions répondre aux questions et rester

dans le sujet, peu importe comment elles ont été posées... Le temps est également écoulé.

Monsieur Lunney, vous avez cinq minutes.

**M. James Lunney:** Merci beaucoup.

Monsieur Bradbeer, dans votre exposé, vous avez parlé des pratiques d'utilisation des terres dans le delta qui remontent jusqu'à 1868 et de la restauration des champs pour qu'ils reprennent leur aspect initial. Je crois que vous avez affirmé que « ces terres deviennent rapidement des habitats d'herbe haute, imitant ainsi les écosystèmes de prairies qui existaient dans la région du delta avant 1868 ». Vous avez déjà mentionné l'année 1868 dans votre exposé.

Curieusement, 1868 est l'année où le Parlement a adopté l'actuelle Loi sur les pêches. Cela constitue un immense problème. Les définitions contenues dans la Loi sur les pêches ne correspondent plus du tout à la réalité d'aujourd'hui, malheureusement.

Il existe un statu quo délicat dans tous les types de pêches: les pêches à des fins culturelles et rituelles et les autres pêches des Premières nations, ainsi que les pêches commerciales et récréatives. Un équilibre très délicat a été atteint, le statu quo, et on paralyse à l'idée de modifier cette loi, qui en a grandement besoin.

Il y a tellement de place pour l'alarmisme. Avec les modestes modifications incluses dans la loi actuelle, il y a beaucoup de place pour un discours alarmiste. Je tiens à rassurer les témoins sur le fait que ni le gouvernement ni tout autre gouvernement n'a l'intention de détruire l'environnement.

Un témoin a mentionné les occasions économiques que nous avons au pays. Elle estime qu'il nous faut un plan de conservation solide pour assurer l'équilibre avec tout objectif d'exploitation que le gouvernement pourrait s'être fixé. C'est exactement ce que nous tentons de faire. C'est une mesure d'équilibre. Au cas où quelqu'un autour de la table aurait oublié ce fait, si nous perdons notre économie, nous perdons aussi l'occasion de faire les investissements dans l'environnement que les gens nous demandent et de réaliser ces objectifs importants.

Il est intéressant que vous ayez mentionné l'année 1868 dans votre exposé. Il y a eu beaucoup de changements depuis 1868, et la loi doit suivre aussi.

Compte tenu de cela, je crois que c'est M. Joly qui a mentionné l'expansion du Nahanni. C'est une réalisation du présent gouvernement. Une grande analyse a été effectuée avant de passer à l'action. Il y a eu une immense expansion du parc national Nahanni ainsi que de la région de Great Bear Lake, de la rivière Ramparts — 33 000 hectares, je crois — et des environs du bras Est du Grand Lac des Esclaves — 10 millions d'hectares. Si l'on tient compte des terres cédées dans le cadre de revendications, on ajoute encore 62 000 hectares. Il s'agit de la plus grande réalisation en matière de conservation dans toute l'histoire canadienne.

Le présent gouvernement tient vraiment à atteindre certains objectifs liés à la conservation. D'ailleurs, c'est le but de l'étude. Nous sommes sur la bonne voie, et nous vous remercions d'être ici pour nous aider à aller de l'avant.

Cela dit, mon collègue a mentionné la mobilisation et la participation des jeunes. Certains de nos groupes de témoins ont des idées originales pour encourager plus de personnes à retourner les pierres, à attraper des bestioles dans les étangs et à observer au microscope de minuscules organismes aquatiques.

Comment pouvons-nous encourager les jeunes à interagir avec l'environnement? Nous tardons encore à atteindre un grand segment de notre population. Je crois que vous avez répondu à une question de M. Toet à propos des parcs.

Je lance encore une question ouverte. Les témoins ont-ils des suggestions pour que nous puissions intéresser davantage les jeunes et les nouveaux Canadiens, par exemple, à l'environnement?

• (1425)

**Le président:** Vous avez une minute.

**M. Damien Joly:** La mobilisation des nouveaux Canadiens, des vieux Canadiens et des enfants qui ont perdu contact avec l'environnement est une question d'exposition. Pour cela, il faut sortir les enfants et leur montrer notre beau pays ainsi que la faune et la flore qui s'y trouvent.

Je force parfois mes propres enfants à délaisser leur PlayStation et leur Wii. Nous les emmenons au mont Benson. Nous les emmenons à la baie Departure. Nous les emmenons dans les endroits que vous connaissez très bien. Ils sont bien contents une fois rendus, et la dispute prend fin. Ils cessent de se plaindre.

Il faut simplement convaincre les gens de sortir à l'extérieur et d'apprécier l'environnement, le pays que votre gouvernement et les autres gouvernements ont continué de protéger au cours des 150 dernières années.

Notre culture est fondée sur nos ressources naturelles. Nous ne pouvons pas oublier cela.

**Le président:** Le temps est écoulé, mais si vous avez un très court commentaire, allez-y.

**M. David Bradbeer:** Mettez sur pied un groupe national qui organise des excursions pour les jeunes, mais gardez les excursions au Canada. Faites-le à faible coût. Sortez les enfants. Beaucoup d'enfants de la ville n'ont pas l'occasion de sortir, alors vous devriez faire quelque chose à ce sujet.

**Le président:** Très bien.

Les témoignages sont terminés. Je tiens à vous remercier de votre présence.

Comme nous pouvons l'observer dans les questions et les réponses, toutes les questions touchant l'environnement sont liées. Nous apprécions la passion que vous apportez à la table. Nous l'avons nous aussi. Ma responsabilité est de nous garder dans le cadre très serré de l'étude. C'est difficile.

Si vous voulez soumettre d'autres commentaires plus généraux au comité, veuillez envoyer une lettre à mon intention, en tant que président, ou à la greffière, et nous en ferons part aux membres du comité. Les commentaires sont les bienvenus, mais, malheureusement, la portée de l'étude est petite.

Merci encore de votre présence.

Je tiens aussi à remercier les personnes qui se sont déplacées avec le comité et qui ont rendu le voyage possible. Si cette pièce où nous sommes ressemble à une salle de comité, c'est grâce au travail de notre équipe, qui se déplace avec nous: la greffière et les analystes. Les interprètes ont fait la traduction pendant quatre heures et demie aujourd'hui, alors je veux les remercier eux aussi. Merci tout le monde de faire partie de l'équipe.

Nous allons à l'aéroport et nous dirigeons vers Calgary, où nous entendrons d'autres témoins.

Encore une fois, merci beaucoup de votre présence.

La séance est levée.

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>